

Portraits de territoires

Novembre 2022

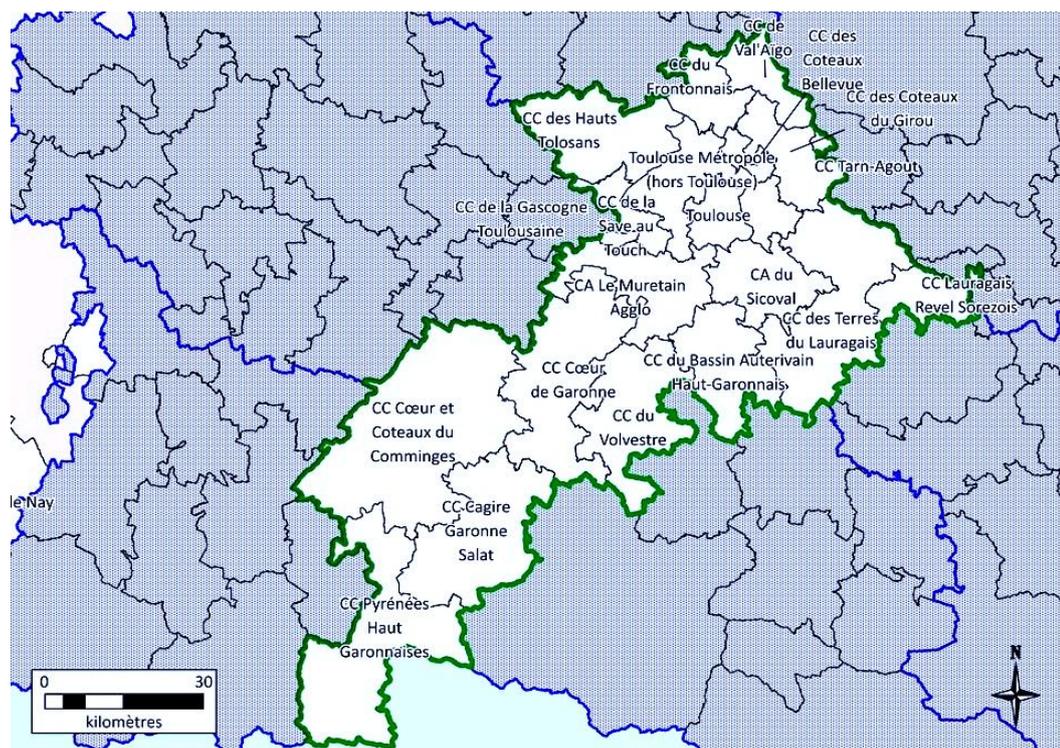
Haute-Garonne

SOMMAIRE

1.	Démographie.....	7
2.	Caractéristiques sociales.....	23
3.	Cadre de vie et environnement	41
4.	Généralités et état de santé	55
5.	État de santé par groupes de population	73
6.	Offre de soins.....	87
7.	Offre médico-sociale.....	99
8.	Annexes.....	103

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Situé dans le sud-ouest de la France et au sud-ouest de la région Occitanie, la Haute-Garonne s'étend sur près de 6 310 km². Le département borde la chaîne montagneuse des Pyrénées au sud et les contreforts de la Montagne Noire au nord. On compte 6 départements limitrophes : les Hautes-Pyrénées, le Gers, le Tarn-et-Garonne, le Tarn, l'Aude et l'Ariège.



Au 1^{er} janvier 2022, on compte 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont une métropole (Toulouse), deux communautés d'agglomérations (CA) et 16 communautés de communes (CC). Parmi les communautés de communes, deux présentent leur siège dans un autre département : les CC de la Gascogne Toulousaine dont le siège se situe dans le département du Gers et la CC Tarn-Agout dont le siège se situe dans le département du Tarn. La Haute-Garonne est découpée en 27 cantons et comprend 586 communes au 1^{er} janvier 2022.

Trois communautés de communes sont interdépartementales :

- la CC Lauragais Revel Sorezois dont le siège se situe dans la Haute-Garonne et dont quinze des 28 communes sont hors Haute-Garonne (une dans l'Aude et 14 dans le Tarn) ;
- la CC de la Gascogne Toulousaine dont le siège est dans le Gers et dont une commune est en Haute-Garonne ;
- CC Tarn-Agout dont le siège se situe dans le département du Tarn et dont une commune est en Haute-Garonne.

Pour ces trois communautés de communes, les données présentées dans ce portrait de territoire portent sur l'ensemble de leur territoire, y compris la partie extra Haute-Garonne.

Les chiffres présentés pour le département de la Haute-Garonne dans son ensemble portent sur le seul territoire départemental.

Partie 1

DÉMOGRAPHIE

Nombre d'habitants et densité.....	8
Taux d'accroissement de la population.....	10
Indicateur conjoncturel de fécondité.....	12
Espérance de vie à la naissance.....	14
Jeunesse.....	16
Personnes âgées.....	18
Pyramide des âges.....	22

Nombre d'habitants et densité

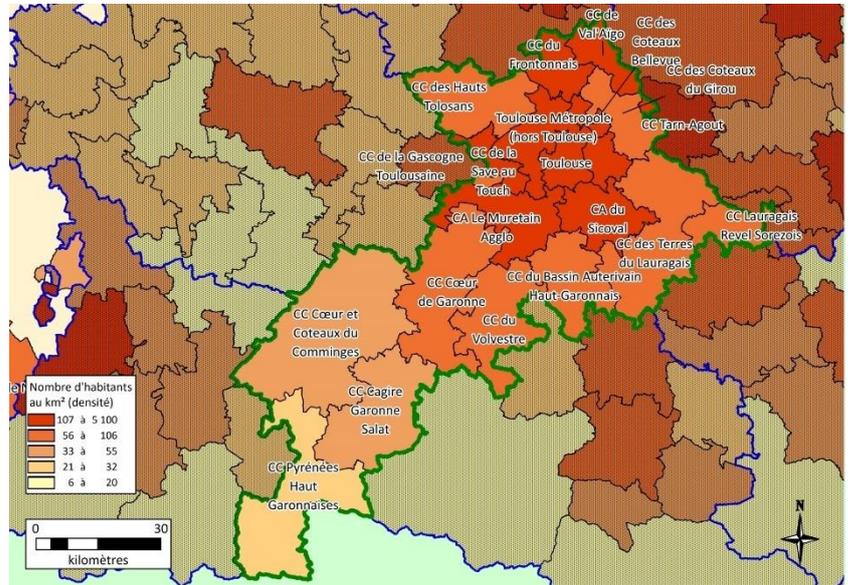
► Une densité très élevée au nord du département

Près de 1,4 million d'habitants peuple le territoire de la Haute-Garonne en 2018, ce qui représente 23,4% de la population d'Occitanie. La densité de population est de presque 220 habitants au kilomètre carré, soit près de deux fois plus que celle de la France métropolitaine (119,2 hab/km²) et 2,7 fois plus que la densité régionale (80,9 hab/km²).

Au sein du département, les EPCI situés au nord, dans un espace marqué par la métropole toulousaine, ont de fortes densités de population. Plus au sud, dans des territoires plus ruraux et plus montagneux, la densité est moins forte. Ainsi, le contraste entre Toulouse Métropole, considérée comme très dense, et le reste des communautés de communes est marqué. Le chef-lieu compte, en effet, 4 115 habitants au kilomètre carré ; Toulouse Métropole (hors Toulouse) en compte près de cinq fois moins (872 habitants au km²) et le reste des EPCI varie entre 425 hab/km² (CC Côteaux Bellevue) et 24 hab/km² (CC Pyrénées Haut-Garonnaises), soit près de 250 fois moins que pour Toulouse.

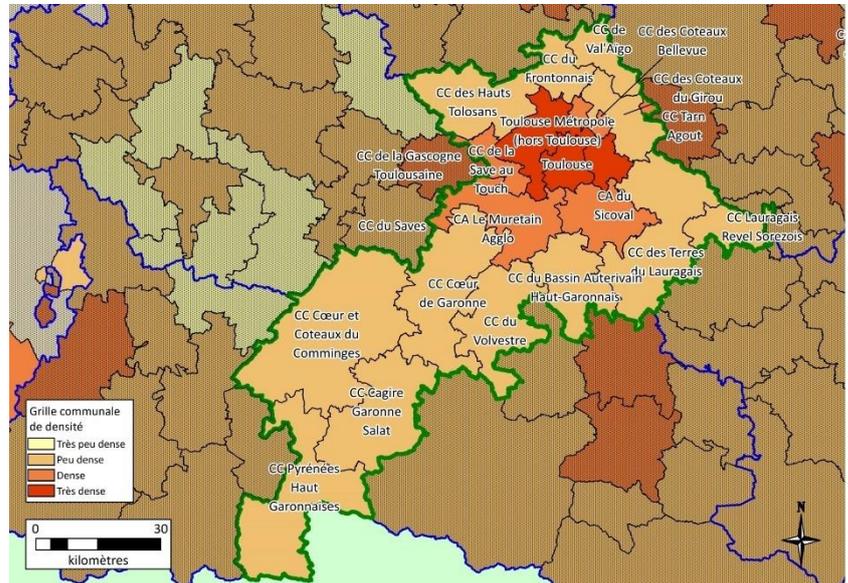
Ces éléments ressortent de l'analyse selon la grille communale de densité : une zone au nord, centrée sur Toulouse, de territoires denses ou très denses. Au sud de cette zone, mais aussi à l'est et au nord, les territoires sont, selon cet indicateur, peu denses.

Carte 1 : Densité de la population en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : Creai-ORS Occitanie

Carte 2 : Grille communale de densité en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

La Haute-Garonne, le département le plus peuplé de la région, accueille une population de près de 1,4 million habitants sur un espace alliant à la fois une zone très urbanisée et des espaces plus ruraux allant jusqu'à la haute montagne. C'est le département d'Occitanie ayant la plus forte densité de population. Les EPCI les plus denses se trouvent autour de la métropole toulousaine et ceux avec les plus faibles densités au sud du département.

Tableau 1 : Nombre d'habitants et densité de la population (en habitant par km²) au 1^{er} janvier 2018.

	Nombre d'habitants	Densité
CC Pyrénées Haut Garonnaises	15 555	24,4
CC Cagire Garonne Salat	17 716	34,3
CC Cœur et Côteaux du Comminges	44 164	44,8
CC Cœur de Garonne	34 793	61,0
CC Lauragais Revel Sorezois *	21 523	61,2
CC des Terres du Lauragais	40 145	65,0
CC du Volvestre	30 182	73,9
CC des Hauts-Tolosans	33 977	90,7
CC de la Gascogne Toulousaine **	22 069	93,6
CC des Côteaux du Girou	21 474	102,6
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	32 314	103,4
CC Tarn-Agout ***	28 727	110,6
CC Val'Aigo	17 638	120,6
CC du Frontonnais	26 724	166,1
CA du Sicoval	79 426	319,7
CA Le Muretain Agglo	121 914	381,3
CC de la Save au Touch	40 998	410,1
CC des Côteaux Bellevue	20 286	425,2
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	296 525	872,5
Toulouse	486 828	4115,2
Haute-Garonne	1 380 672	218,8
Occitanie	5 885 496	80,9
France Métropolitaine	64 844 037	119,2

* CC Lauragais Revel Sorezois : Sur les 21 523 habitants de cet EPCI, 13 435 (62,4 %) résident en Haute-Garonne

** CC de la Gascogne Toulousaine : Sur les 22 069 habitants de cet EPCI, 5 914 (26,8 %) résident en Haute-Garonne

*** CC Tarn-Agout : Sur les 28 727 habitants de cet EPCI, 664 (2,3 %) résident en Haute-Garonne

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu des recensements de population réalisés par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

La densité de population est obtenue en divisant le nombre d'habitants d'un territoire par sa superficie

Taux d'accroissement de la population

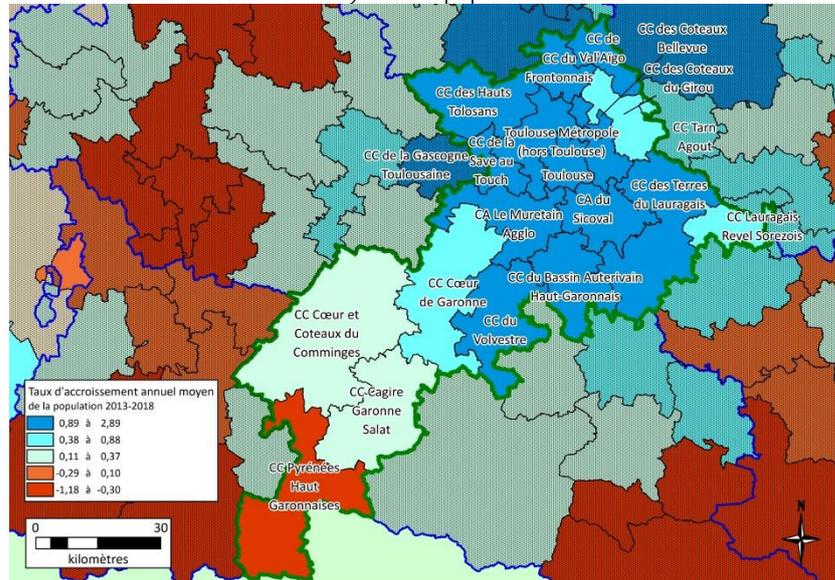
► Plus de 17 000 nouveaux habitants chaque année

Sur la période 2013-2018, la Haute-Garonne a vu sa population augmenter de plus de 17 000 habitants chaque année, aussi bien du fait des naissances que de l'arrivée de nouveaux habitants. Ainsi, la population de la Haute-Garonne s'est accrue à un rythme trois fois plus élevé en cinq ans que la France hexagonale, et près de deux fois plus que l'Occitanie.

Les taux d'accroissement annuels moyens (TAAM) de la population sont très variables dans le département. La plupart des territoires ont des taux d'accroissement importants.

Parmi les EPCI, un seul présente un TAAM négatif, témoignant d'une baisse de sa population, la CC Pyrénées Haut Garonnaises. Deux territoires, également au sud du département, ont un TAAM plus bas que la valeur nationale : la CC Cagire Garonne Salat et la CC Cœur et Côteaux du Comminges. Dans les 17 autres territoires, la croissance démographique est plus marquée qu'au niveau national, et parmi ceux-ci, 15 ont un TAAM supérieur au TAAM d'Occitanie. Il peut aller jusqu'à +1,97 % par an dans la CC de la Save au Touch (et +2,28 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine, principalement située dans le Gers).

Carte 3 : Accroissement annuel moyen de la population entre 2013 et 2018



Source : Insee – Recensement de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le solde naturel présente des taux négatifs dans quatre des 20 territoires, trois au sud du département et un à l'est (CC Lauragais Revel Sorezois). Il est positif dans les autres territoires et dépasse la valeur en France métropolitaine dans 10 d'entre eux.

Les soldes migratoires, quant à eux, sont tous positifs. Ils varient entre +0,34 % par an dans la CC Pyrénées Haut Garonnaises et 1,39 % par an dans la CC Val'Aigo (et +1,66 % dans la CC de la Gascogne Toulousaine, principalement située dans le Gers). Le solde migratoire est plus élevé que la valeur d'Occitanie dans 14 des 20 territoires du département.

La Haute-Garonne présente un TAAM plus élevé que ce qui est observé dans l'Hexagone et l'Occitanie ainsi que des accroissements bien plus importants dans les EPCI du nord. Les soldes naturel et migratoire sont plus élevés dans la majorité des EPCI par rapport à ce qui est observé au niveau régional.

Tableau 2 : Accroissement annuel moyen de la population, solde naturel et migratoire (en %) entre 2013 et 2018.

	Taux d'accroissement annuel moyen de la population	Solde naturel	Solde migratoire
CC Pyrénées Haut Garonnaises	-0,56	-0,91	0,34
CC Cagire Garonne Salat	0,11	-0,53	0,64
CC Cœur et Côteaux du Comminges	0,01	-0,54	0,55
CC Cœur de Garonne	0,55	0,08	0,47
CC Lauragais Revel Sorezois *	0,48	-0,29	0,77
CC des Terres du Lauragais	1,39	0,26	1,12
CC du Volvestre	0,91	0,14	0,76
CC des Hauts-Tolosans	1,48	0,63	0,84
CC de la Gascogne Toulousaine *	2,28	0,59	1,66
CC des Côteaux du Girou	0,83	0,48	0,35
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	1,59	0,38	1,20
CC Tarn-Agout *	0,84	0,23	0,60
CC Val'Aïgo	1,57	0,18	1,39
CC du Frontonnais	1,66	0,49	1,16
CA du Sicoval	1,80	0,44	1,34
CA Le Muretain Agglo	1,16	0,49	0,66
CC de la Save au Touch	1,97	0,80	1,15
CC des Côteaux Bellevue	1,46	0,22	1,22
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	1,40	0,57	0,81
Toulouse	1,22	0,83	0,38
Haute-Garonne	1,23	0,53	0,70
Occitanie	0,70	0,08	0,62
France Métropolitaine	0,36	0,29	0,07

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

L'accroissement de la population est apprécié entre deux cycles de recensement, soit sur une période de 5 ans. Le taux observé sur 5 ans est présenté en moyenne annuelle et s'exprime en pourcentage.

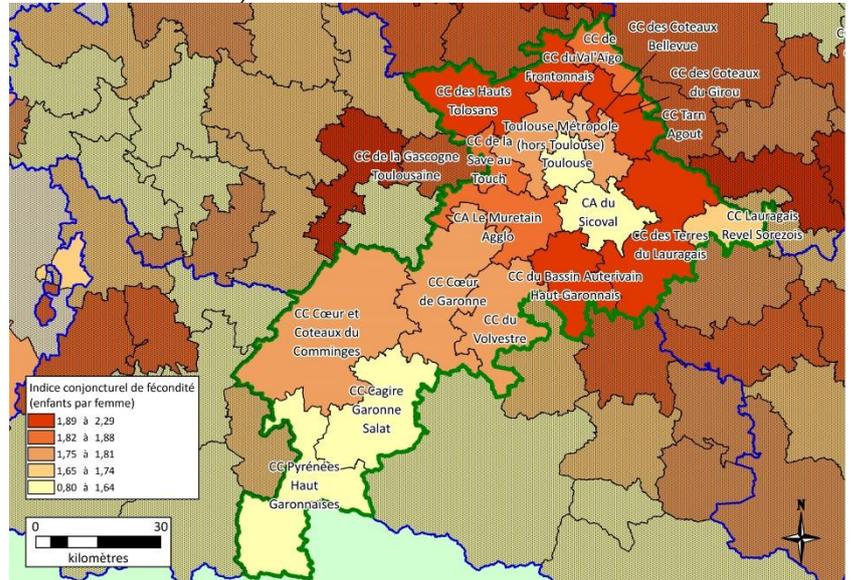
Indicateur conjonctuel de fécondité

► **Un nombre de naissances par femme inférieur aux valeurs nationale et régionale**

En reproduisant les conditions de fécondité observées en 2018, chaque femme habitant en Haute-Garonne a en moyenne 1,66 enfant durant sa vie. Cet indicateur conjonctuel de fécondité (ICF) est inférieur aux valeurs qui sont observées en région et en France métropolitaine (respectivement 1,75 et 1,83).

Dans deux territoires, à savoir les CC des Hauts-Tolosans et CC Frontonnais, cet indicateur atteint 2 enfants par femme. Les neuf territoires qui ont des valeurs supérieures à la valeur nationale de 1,83 enfant/femme entourent la métropole toulousaine, qui elle, présente l'une des valeurs les plus faibles du territoire (1,63 enfant/femme). Les CC Cagire Garonne Salat et Pyrénées Haut Garonnaises, deux territoires du sud de la Haute-Garonne, présentent les ICF les plus faibles du département, respectivement 1,62 et 1,56 enfant/femme.

Carte 4 : Indicateur conjonctuel de fécondité entre 2016 et 2020



Source : Insee – État-civil 2016-2020 & RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

La métropole toulousaine ainsi que les CC Cagire Garonne Salat et CC Pyrénées Haut Garonnaises ont des indicateurs conjonctuels de fécondité faibles, soulignant un moindre dynamisme démographique sous l'angle de la natalité. Les valeurs les plus élevées sont retrouvées dans les territoires qui entourent Toulouse Métropole.

Tableau 3 : Indicateur conjonctuel de fécondité¹ entre 2016 et 2020, nombre annuel moyen de femmes en âge de procréer entre 2016 et 2020 et nombre annuel moyen de naissances vivantes entre 2016 et 2020.

	Indicateur conjonctuel de fécondité	Femmes en âge de procréer	Naissances vivantes par an
CC Pyrénées Haut Garonnaises	1,62	2 393	463
CC Cagire Garonne Salat	1,56	3 040	596
CC Cœur et Côteaux du Comminges	1,77	7 561	1 682
CC Cœur de Garonne	1,81	7 122	1 571
CC Lauragais Revel Sorezois	1,70	3 911	831
CC des Terres du Lauragais	1,89	8 804	2 070
CC du Volvestre	1,78	6 289	1 349
CC des Hauts-Tolosans	2,00	7 702	2 085
CC de la Gascogne Toulousaine	1,85	4 867	1 152
CC des Côteaux du Girou	1,94	4 547	1 044
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	1,96	6 857	1 706
CC Tarn-Agout *	1,83	6 044	1 323
CC Val'Aigo	1,87	3 699	886
CC du Frontonnais	2,01	6 063	1 516
CA du Sicoval	1,65	17 924	3 878
CA Le Muretain Agglo	1,89	26 328	6 532
CC de la Save au Touch	1,86	9 064	2 364
CC des Côteaux Bellevue	1,81	4 322	974
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	1,79	65 692	16 720
Toulouse	1,63	142 274	33 516
Haute-Garonne	1,66	333 564	79 734
Occitanie	1,75	1 220 599	58 365
France Métropolitaine	1,83	13 971 599	719 221

1 : nombre d'enfants par femme
 Source : Insee – État-civil 2016-2020 & RP 2018
 Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

L'indicateur conjonctuel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Espérance de vie à la naissance

► Le département d'Occitanie ayant l'espérance de vie la plus élevée

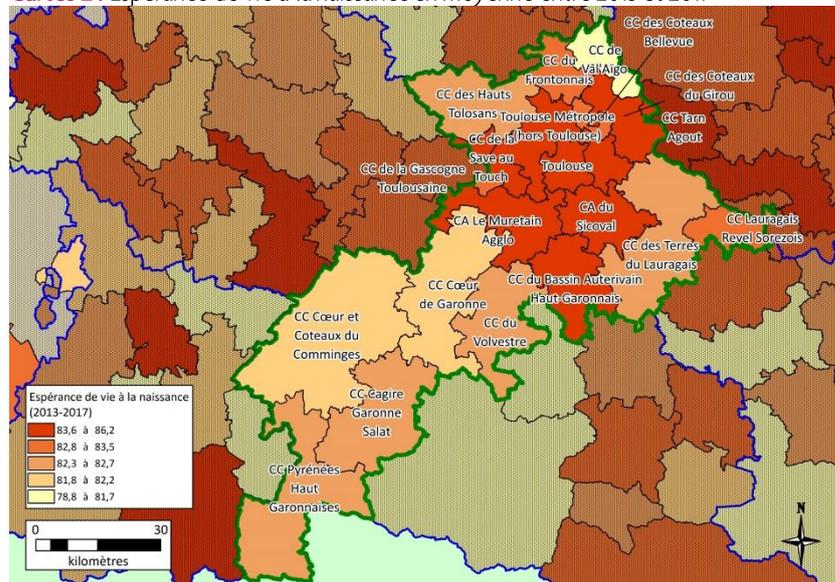
Entre 2013 et 2017, l'espérance de vie à la naissance atteint 84,0 ans en Haute-Garonne. Cette valeur est la plus élevée de tous les départements d'Occitanie et bien supérieure à celles observées en Occitanie et en France hexagonale (respectivement 82,9 ans et 82,5 ans).

L'espérance de vie à la naissance diverge fortement entre les territoires du département. Les valeurs les plus élevées (comprises entre 83,6 ans et 86,2 ans) sont observées à Toulouse Métropole et les EPCI voisins. La CC de Val'Aigo, situé à l'extrême-nord de la Haute-Garonne, présente la valeur la plus faible (81,7 ans).

Il existe 14 territoires avec des espérances de vie supérieures à la valeur nationale, soit la grande majorité des EPCI du département.

Quatre d'entre eux ont des valeurs supérieures à celle du département : les CC de la Save au Touch, CA du Sicoval, Toulouse Métropole (hors Toulouse) et CC des Côteaux du Girou. Ces trois derniers EPCI ont des espérances de vie à la naissance supérieures ou égales à 85 ans.

Cartes 2 : Espérance de vie à la naissance en moyenne entre 2013 et 2017



Source : Insee – État-civil 2013- 2017 & RP 2013- 2017
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

On observe que 3,7 ans séparent la plus faible et la plus forte espérance de vie au sein des EPCI de la Haute-Garonne. Cet intervalle est plus important que l'écart d'espérance de vie entre les départements extrêmes d'Occitanie (2,7 ans) mais nettement moins important que celui observé parmi l'ensemble des EPCI d'Occitanie (7,4 ans).

L'espérance de vie à la naissance des habitants de la Haute-Garonne atteint 84,0 ans ; la valeur la plus élevée des treize départements d'Occitanie est supérieure de 1,5 an à la valeur nationale. Plusieurs des EPCI ont des valeurs qui dépassent 85 ans et la plus faible valeur -81,7 ans- est observée dans la CC de Val'Aigo.

Tableau 4 : Espérance de vie à la naissance moyenne (en années) entre 2013 et 2017.

	Espérance de vie à la naissance
CC Pyrénées Haut Garonnaises	82,4
CC Cagire Garonne Salat	82,7
CC Cœur et Côteaux du Comminges	82,2
CC Cœur de Garonne	82,2
CC Lauragais Revel Sorezois *	83,1
CC des Terres du Lauragais	82,6
CC du Volvestre	82,7
CC des Hauts-Tolosans	82,3
CC de la Gascogne Toulousaine *	83,4
CC des Côteaux du Girou	85,4
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	83,7
CC Tarn-Agout *	83,7
CC Val'Aigo	81,7
CC du Frontonnais	83,0
CA du Sicoval	85,0
CA Le Muretain Agglo	84,0
CC de la Save au Touch	84,5
CC des Côteaux Bellevue	83,5
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	85,2
Toulouse	84,1
Haute-Garonne	84,0
Occitanie	82,9
France Métropolitaine	82,5

Source: Inserm-CépiDC 2013- 2017 - Insee – RP 2013- 2017

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Jeunesse

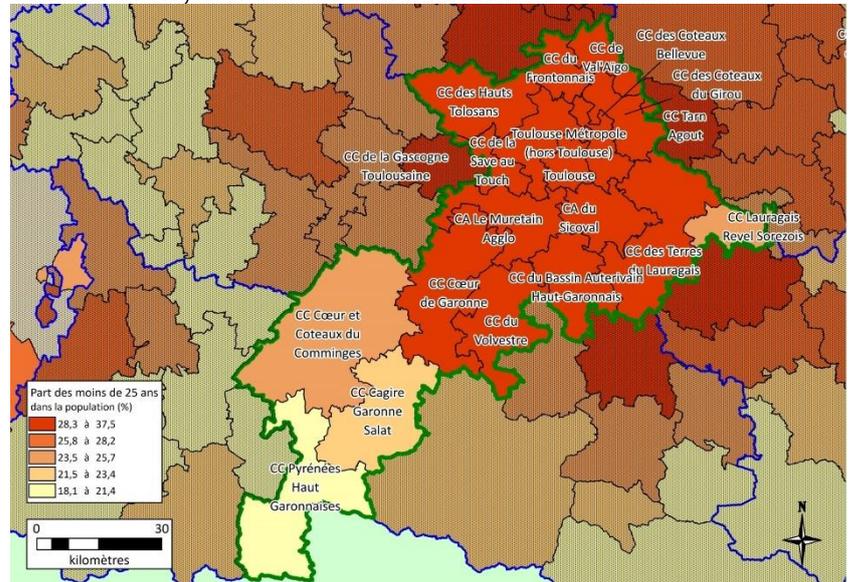
► Une forte présence des jeunes, particulièrement dans le nord du département

En Haute-Garonne, les jeunes de moins de 25 ans sont au nombre de 438 611, soit près du tiers de la population générale (31,8 %). Cette proportion est plus élevée que ce qui est observé dans la région (28,1 %) ou en France métropolitaine (29,6 %).

Au niveau des différents EPCI, la répartition des jeunes est très hétérogène. Le nord du département concentre la majorité de la jeunesse. Aussi, un écart de 11 points sépare les territoires ayant les valeurs extrêmes ; la CC Pyrénées Haut Garonnaises ayant un minimum de 20,8 % de personnes de moins de 25 ans et les CC de la Gascogne Toulousaine et du Frontonnais présentant les plus grandes parts de jeunes de moins de 25 ans dans leur population (31,8 %).

Quatre EPCI ont des taux inférieurs à la valeur régionale et ont moins de 25 % de jeunes dans leur population : les CC Lauragais Revel Sorezois, Cœur et Côteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat, et Pyrénées Haut Garonnaises.

Carte 6 : Part des jeunes de moins de 25 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans le département de la Haute-Garonne près d'un tiers de la population est âgée de moins de 25 ans, soit davantage qu'en région et dans l'Hexagone. Les EPCI où les jeunes sont les plus nombreux sont situés au nord du département ; ceux du sud ont des parts faibles de jeunes de moins de 25 ans. Les maximales sont relevées pour les CC du Frontonnais et de la Gascogne Toulousaine, et la plus faible valeur est retrouvée dans la CC Pyrénées Haut Garonnaises.

Tableau 5 : Effectif et part (en %) des jeunes de moins de 25 ans en 2018.

	Population des moins de 25 ans	Part des moins de 25 ans
CC Pyrénées Haut Garonnaises	3 240	20,8
CC Cagire Garonne Salat	3 937	22,2
CC Cœur et Côteaux du Comminges	10 483	23,7
CC Cœur de Garonne	9 966	28,6
CC Lauragais Revel Sorezois *	5 368	24,9
CC des Terres du Lauragais	12 222	30,4
CC du Volvestre	8 844	29,3
CC des Hauts-Tolosans	10 716	31,5
CC de la Gascogne Toulousaine *	7 023	31,8
CC des Côteaux du Girou	6 328	29,5
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	9 625	29,8
CC Tarn-Agout *	8 265	28,8
CC Val'Aigo	5 285	30,0
CC du Frontonnais	8 493	31,8
CA du Sicoval	24 921	31,4
CA Le Muretain Agglo	36 885	30,3
CC de la Save au Touch	12 942	31,6
CC des Côteaux Bellevue	5 841	28,8
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	88 308	29,8
Toulouse	174 980	35,9
Haute-Garonne	438 611	31,8
Occitanie	1 654 179	28,1
France Métropolitaine	19 198 760	29,6

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

Personnes âgées

► La part des personnes âgées de 65 ans et plus est plus élevée dans le sud du département

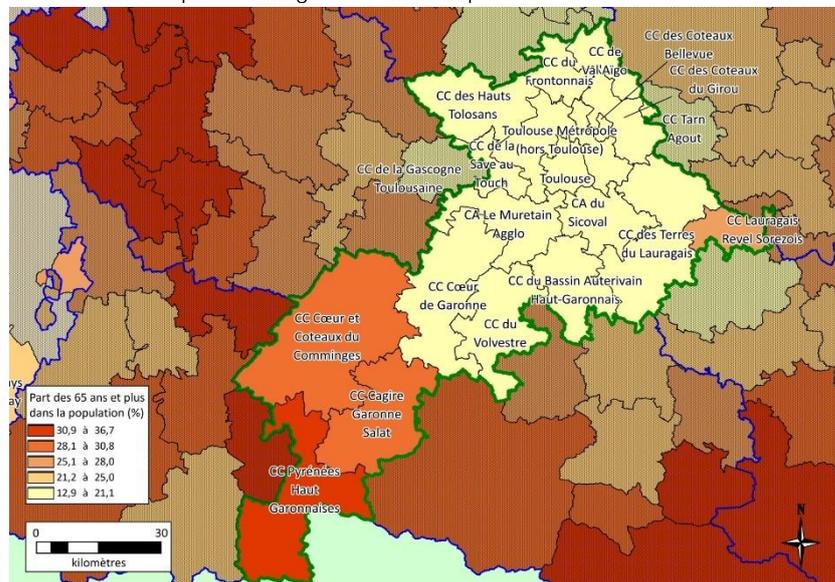
En 2018, les personnes âgées de plus de 65 ans étaient plus de 228 000 en Haute-Garonne. Par comparaison avec l'Occitanie et la France métropolitaine, la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population du département est plutôt faible (16,5 % vs 20,0 % dans l'Hexagone et 22,4 % dans la région).

La répartition de la part des 65 ans et plus à l'échelle de l'EPCI montre des situations contrastées entre le nord et le sud : les trois communautés de communes situées à l'extrême-sud sont celles avec les parts de personnes âgées les plus importantes.

Par comparaison à la proportion observée en France hexagonale, quatre EPCI ont des proportions plus élevées (les CC Lauragais Revel Sorezois, Cagire Garonne Salat, Cœur et Côteaux du Comminges et Pyrénées Haut Garonnaises) ainsi que la CC Tarn-Agout, dont la plus grande part de la population réside dans le Tarn. La valeur la plus faible est retrouvée à Toulouse avec 13,0 % d'habitants de 65 ans et plus, soit plus de 2 fois moins que la CC Pyrénées Haut Garonnaises (31,9 %).

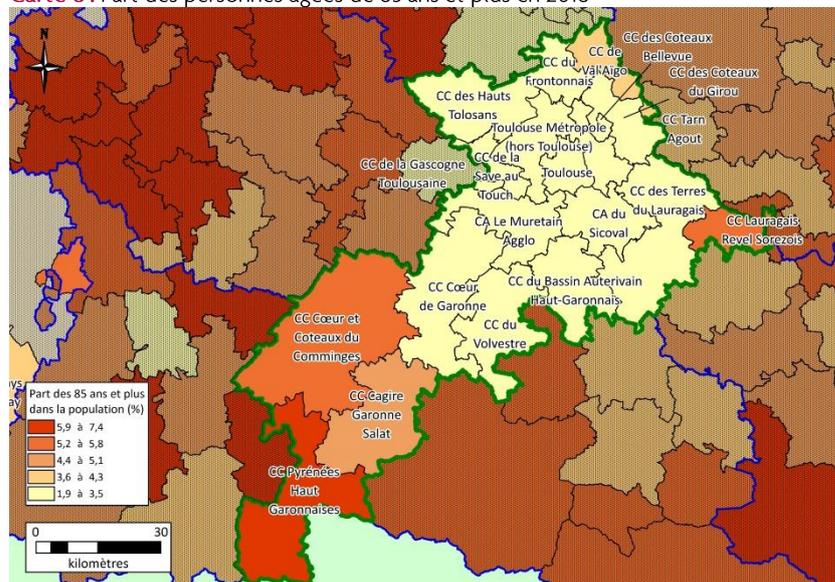
La part des 85 ans et plus dans le département s'élève à 2,8 % de la population totale, part moindre que les valeurs régionale et nationale (3,9 % et 3,3 % respectivement). Les EPCI du sud de la Haute-Garonne sont également ceux présentant les taux les plus élevés avec un maximum de 6,5 % de personnes de 85 ans et plus dans la CC Pyrénées Haut Garonnaises. On note, néanmoins, que les CC de Val'Aïgo et Lauragais Revel Sorezois, localisés au nord, ont des taux de personnes de 85 ans et plus parmi les plus élevés.

Carte 7 : Part des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 8 : Part des personnes âgées de 85 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

La Haute-Garonne présente une part d'habitants de 65 ans et plus dans sa population moins importante qu'en Occitanie ou France métropolitaine. Au niveau des EPCI, les valeurs les plus élevées se concentrent au sud, atteignant 31,9 % pour la CC Pyrénées Haut Garonnaises.

Tableau 6 : Effectifs et parts (en %) des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018

	65 ans et plus		65-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Haut Garonnaises	4 954	31,9	2 423	15,6	1 523	9,8	1 008	6,5
CC Cagire Garonne Salat	5 097	28,8	2 591	14,6	1 587	9,0	919	5,2
CC Cœur et Côteaux du Comminges	13 020	29,5	6 329	14,3	4 087	9,3	2 605	5,9
CC Cœur de Garonne	6 914	19,9	3 524	10,1	2 144	6,2	1 246	3,6
CC Lauragais Revel Sorezois *	5 688	26,4	2 807	13,0	1 748	8,1	1 134	5,3
CC des Terres du Lauragais	6 415	16,0	3 416	8,5	1 822	4,5	1 176	2,9
CC du Volvestre	5 652	18,7	3 014	10,0	1 621	5,4	1 016	3,4
CC des Hauts-Tolosans	4 888	14,4	2 754	8,1	1 448	4,3	686	2,0
CC de la Gascogne Toulousaine *	3 219	14,6	1 731	7,8	1 051	4,8	437	2,0
CC des Côteaux du Girou	3 565	16,6	2 092	9,7	1 053	4,9	420	2,0
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	5 714	17,7	3 133	9,7	1 673	5,2	908	2,8
CC Tarn-Agout *	5 747	20,0	3 043	10,6	1 657	5,8	1 047	3,6
CC Val'Aïgo	3 291	18,7	1 630	9,2	986	5,6	675	3,8
CC du Frontonnais	4 056	15,2	2 191	8,2	1 225	4,6	640	2,4
CA du Sicoval	13 631	17,2	7 718	9,7	4 087	5,1	1 826	2,3
CA Le Muretain Agglo	20 593	16,9	11 321	9,3	6 165	5,1	3 107	2,5
CC de la Save au Touch	5 746	14,0	3 251	7,9	1 704	4,2	791	1,9
CC des Côteaux Bellevue	3 554	17,5	1 994	9,8	1 007	5,0	552	2,7
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	53 204	17,9	28 634	9,7	16 519	5,6	8 051	2,7
Toulouse	63 221	13,0	31 992	6,6	19 040	3,9	12 189	2,5
Haute-Garonne	228 063	16,5	120 286	8,7	69 142	5,0	38 634	2,8
Occitanie	1 320 157	22,4	688 089	11,7	404 713	6,9	227 355	3,9
France Métropolitaine	12 944 755	20,0	6 821 840	10,5	3 982 547	6,1	2 140 368	3,3

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire

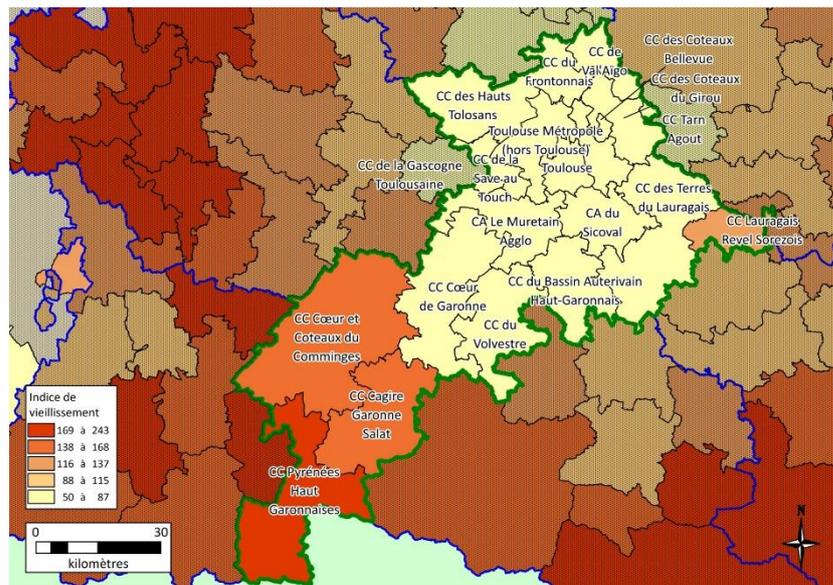
► **Le sud du département présente un fort indice de vieillissement**

L'indice de vieillissement (nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans) est de 68,5 en Haute-Garonne. L'Occitanie et la France métropolitaine présentent des valeurs nettement supérieures (99,3 et 83,1 respectivement).

Le territoire de la Haute-Garonne a une population plus vieillissante dans les communautés de communes du sud avec des indices de vieillissement supérieurs à 100 alors que la plupart des territoires du département (16 sur 20) ont une population plus jeune avec des valeurs de cet indice inférieures à 80.

Seules quatre communautés de communes ont des indices de vieillissement supérieurs aux taux de la France métropolitaine et de l'Occitanie : les CC Lauragais Revel Sorezois, Cœur et Côteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat, et Pyrénées Haut Garonnaises. Il atteint 179,7 pour la CC Pyrénées Haut Garonnaises, valeur la plus élevée, et est de 51,8 dans la CC des Hauts Tolosans (et de 50,8 pour la CC de la Gascogne Toulousaine dont près des trois quarts de la population résident dans le Gers).

Carte 9 : Indice de vieillissement en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 7 : Indice de vieillissement en 2018

	Indice de vieillissement
CC Pyrénées Haut Garonnaises	179,7
CC Cagire Garonne Salat	150,0
CC Cœur et Côteaux du Comminges	147,6
CC Cœur de Garonne	78,9
CC Lauragais Revel Sorezois *	124,8
CC des Terres du Lauragais	59,1
CC du Volvestre	72,6
CC des Hauts-Tolosans	51,8
CC de la Gascogne Toulousaine *	50,8
CC des Côteaux du Girou	63,7
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	67,5
CC Tarn-Agout *	78,7
CC Val'Aigo	70,1
CC du Frontonnais	54,4
CA du Sicoval	68,3
CA Le Muretain Agglo	66,4
CC de la Save au Touch	51,6
CC des Côteaux Bellevue	70,9
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	72,6
Toulouse	57,5
Haute-Garonne	68,5
Occitanie	99,3
France Métropolitaine	83,1

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Si l'indice de vieillissement indique un ratio supérieur à 100, la population des 65 ans et plus est supérieure à celle des moins de 20 ans. Plus le ratio est élevé, plus le vieillissement est important.

Pyramide des âges

► Une prépondérance de personnes entre 20 et 40 ans

Alors que la région et la France métropolitaine présentent des distributions avec une majorité de personnes âgées de 45 à 70 ans, le département de la Haute-Garonne présente une proportion élevée de la population à partir de 20 ans jusqu'à 40 ans. Les classes d'âges les plus élevées sont également moins représentées en Haute-Garonne que dans les territoires de comparaison.

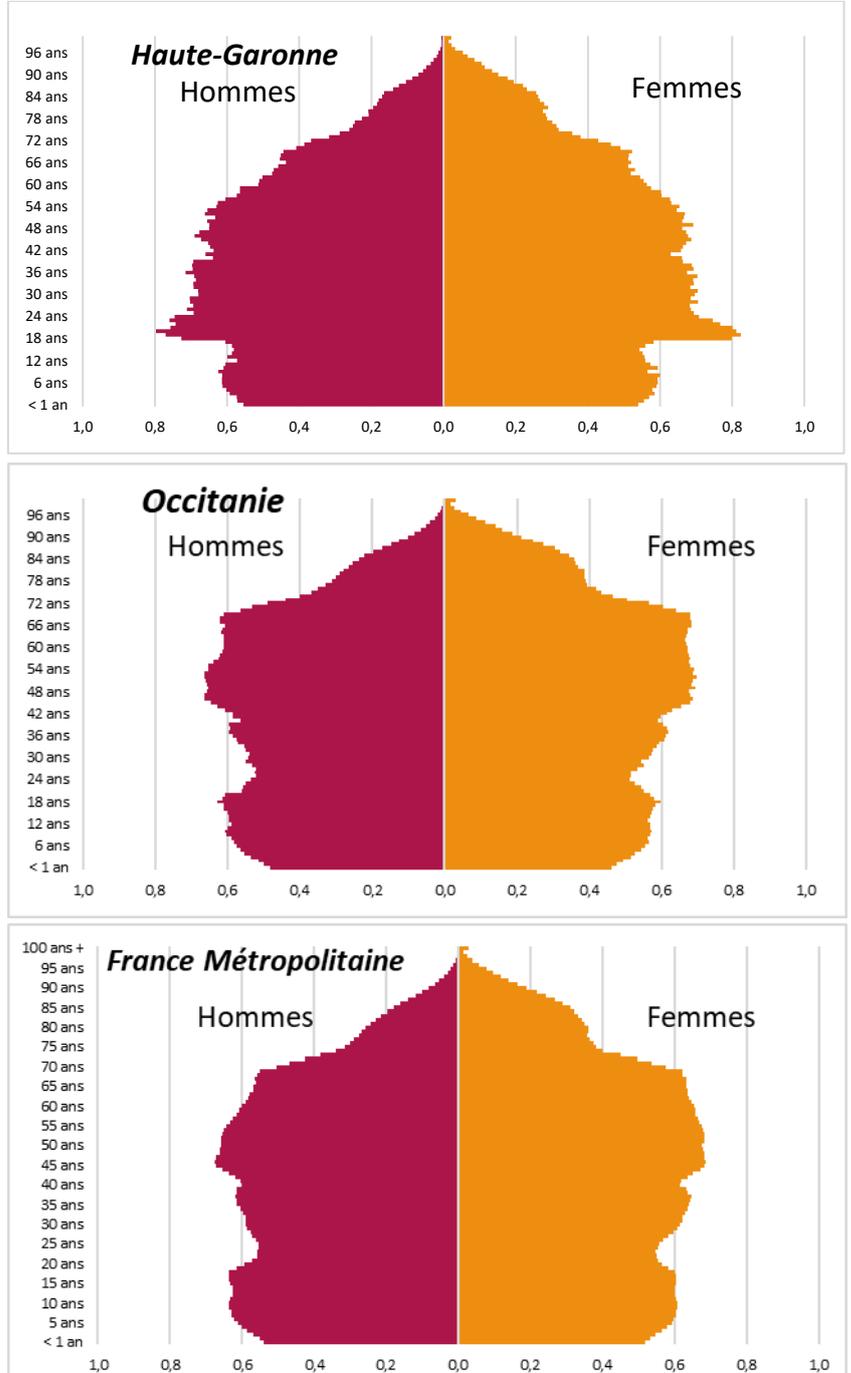
Cette part importante de jeunes adultes dans la population est à mettre en lien avec la forte offre de formation supérieure à Toulouse et l'attractivité du territoire pour les jeunes actifs.

La part dans la population des enfants et des adolescents qui, de ce fait, semble plus réduite, ne diffère en réalité que peu de ce qui est observé dans les territoires de comparaison

La pyramide des âges de la Haute-Garonne se présente sous la forme d'un sapin, avec une forte proportion de jeunes de plus de 20 ans et une décroissance progressive vers les âges les plus avancés. Le bloc des moins de 20 ans n'est relativement faible qu'en contraste avec cette forte population d'étudiants et jeunes actifs.

Repères méthodologiques
La pyramide des âges est construite en faisant figurer la part des habitants, âge par âge, dans la population totale.

Cartes 10 : Pyramides des âges : Haute-Garonne, Occitanie et France métropolitaine



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Partie 2

CARACTERISTIQUES SOCIALES

Scolarisation.....	24
Niveau d'études.....	26
Population active.....	28
Chômage.....	31
Précarité.....	33
Adultes handicapés.....	37
Ménages.....	38

Scolarisation

► Une forte proportion de jeunes enfants et d'adolescents scolarisés

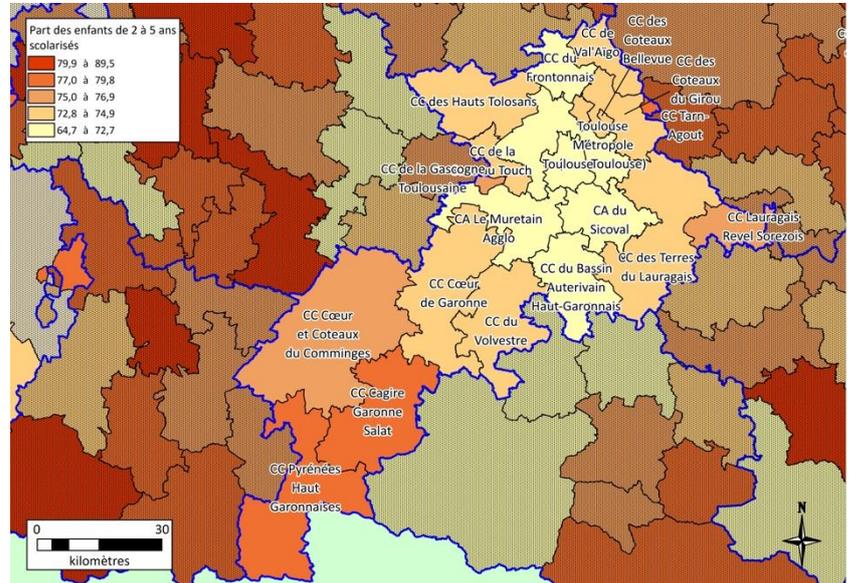
En Haute-Garonne, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans est un peu plus faible que dans les territoires de comparaison : 71,5 % vs 73,8 % pour la région et 73,7 % pour l'Hexagone.

Au sein des EPCI, la part des enfants de 2 à 5 ans scolarisés varie entre 69,1% dans la ville de Toulouse et 79,2% pour la CC Pyrénées Haut Garonnaises. Les territoires présentant les taux de scolarisation des 2-5 ans les plus bas sont concentrés autour de la capitale régionale.

Parmi les Haut-Garonnais de 15 à 17 ans, 96,6 % sont scolarisés (96 % en métropole et 95 % en région). Selon les EPCI, cette part est comprise entre 93,4 % et 98,6 %. Les CC Cœur et Côteaux du Comminges et Tarn-Agout* ont des taux de scolarisation inférieurs à 95 % alors que pour les CC de la Save au Touch, Côteaux Bellevue et Côteaux du Girou, ils dépassent 98 %.

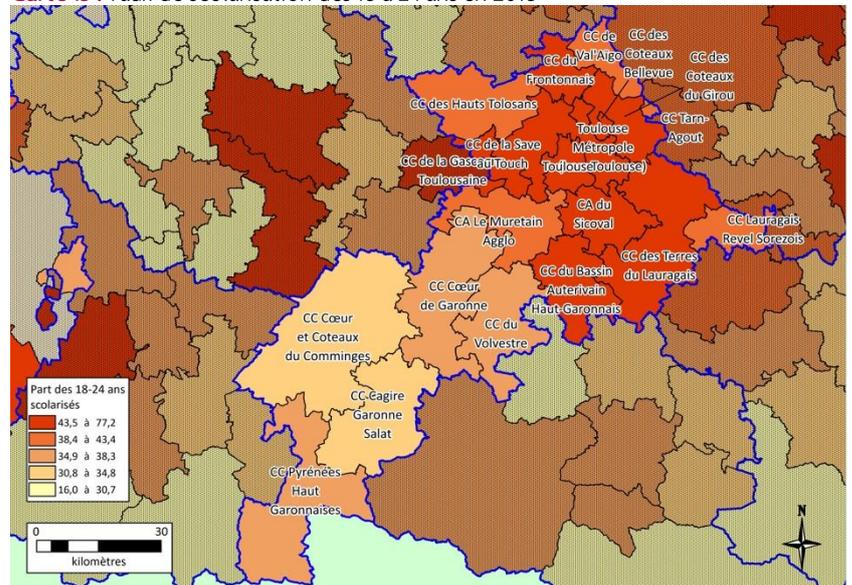
Le taux de jeunes scolarisés parmi les 18-24 ans résidant en Haute-Garonne s'élève à 64,1%, valeur nettement supérieure à celles de la région (54 %) et de l'Hexagone (53 %). Ce taux est porté par l'importance de l'offre de formation supérieure dans le département. Les valeurs sont comprises entre 31,3 % pour la CC Cagire Garonne Salat et 70,0 % pour la CA du Sicoval et atteignent 74,0 % à Toulouse, ville universitaire. La majorité des EPCI présentent des proportions inférieures à celle de la France métropolitaine. Seules quatre territoires, les CC des Côteaux du Girou et des Côteaux Bellevue, la CA du Sicoval et la ville de Toulouse présentent des taux de scolarisation des 18-24 ans supérieurs à la valeur nationale.

Carte 12 : Taux de scolarisation des 2 à 5 ans en 2018



Sources : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Carte 13 : Taux de scolarisation des 18 à 24 ans en 2018



Sources : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Le taux de scolarisation des 2 à 5 ans est plus bas en Haute-Garonne qu'en France hexagonale et en Occitanie. Néanmoins, cette tendance s'inverse pour les jeunes de 15 à 17 ans et de 18 à 24 ans. Les EPCI avec les taux de scolarisation des jeunes les plus élevés sont situés dans le nord du département. Au contraire, les enfants de 2 à 5 ans sont plus souvent scolarisés dans les EPCI du sud.

Tableau 8 : Effectifs et parts (en %) d'enfants de 2 à 5 ans, de jeunes de 15 à 17 ans et de 18 à 24 ans scolarisés en 2018

	2 à 5 ans scolarisés		15 à 17 ans scolarisés		18 à 24 ans scolarisés	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Haut Garonnaises	377	79,2	478	97,2	268	36,8
CC Cagire Garonne Salat	467	77,9	576	95,9	238	31,3
CC Cœur et Côteaux du Comminges	1 243	75,6	1 362	93,4	775	31,8
CC Cœur de Garonne	1 219	74,8	1 432	97,1	673	37,2
CC Lauragais Revel Sorezois *	591	76,9	769	95,0	489	39,7
CC des Terres du Lauragais	1 567	73,0	1 734	97,6	975	47,8
CC du Volvestre	1 102	73,8	1 203	96,3	605	38,4
CC des Hauts-Tolosans	1 415	72,9	1 318	96,8	789	42,4
CC de la Gascogne Toulousaine *	912	75,6	973	95,9	473	44,8
CC des Côteaux du Girou	780	74,9	930	98,6	608	55,1
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	1 199	71,8	1 257	95,8	808	44,8
CC Tarn-Agout *	1 070	78,3	1 140	94,1	553	38,5
CC Val'Aïgo	695	73,4	678	96,1	357	39,5
CC du Frontonnais	1 022	72,3	1 116	97,0	738	46,1
CA du Sicoval	2 717	70,6	2 986	97,6	5 173	70,0
CA Le Muretain Agglo	4 284	71,6	4 734	96,7	3 562	42,1
CC de la Save au Touch	1 843	74,6	1 622	98,1	1 180	46,2
CC des Côteaux Bellevue	710	74,1	856	98,6	743	58,0
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	10 755	71,9	10 540	96,6	11 068	51,2
Toulouse	14 476	69,1	12 461	96,0	66 131	74,0
Haute-Garonne	46 460	71,5	46 081	96,6	95 231	64,1
Occitanie	184 705	73,8	199 728	95,4	251 756	53,9
France Métropolitaine	2 221 699	73,7	2 309 580	95,9	2 731 872	52,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

La scolarisation des enfants est recueillie lors du recensement. L'obligation d'instruction scolaire à 3 ans a été instituée à la rentrée 2020, ainsi qu'une obligation de formation pour les 16-18 ans.

Niveau d'études

► Des diplômés en moins grande proportion par rapport à la France métropolitaine et l'Occitanie

En 2018, parmi les Hauts-Garonnais âgés de 15 ans et plus et sortis du système scolaire, 63 600 sont peu ou pas diplômés (avec au plus le brevet des collèges), soit 29,1%. Cette part est supérieure à celle de la France hexagonale ou de l'Occitanie (27%).

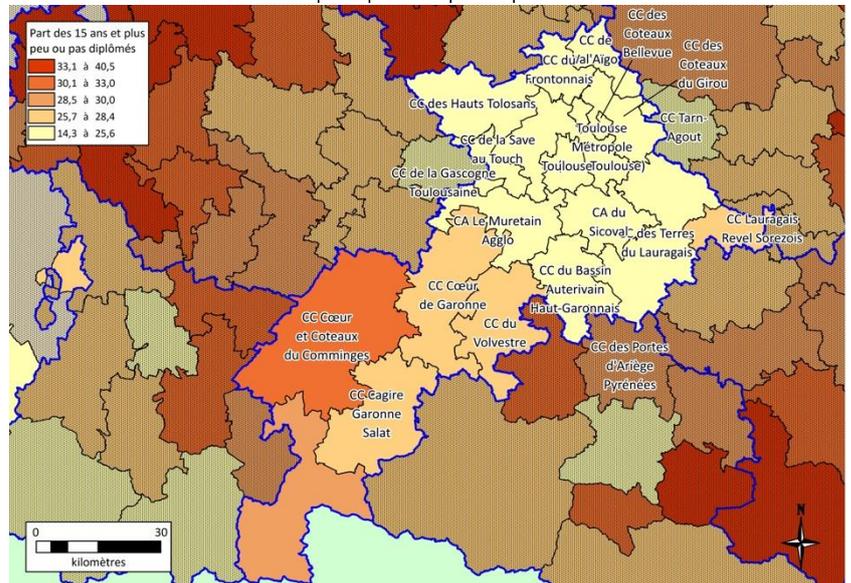
Il y a en 2018 en Haute-Garonne près de 200 000 personnes de 15 ans et plus peu ou pas diplômées (au plus le brevet des collèges), soit 1 personne sur 5 sortie du système scolaire. Cette proportion est inférieure aux valeurs nationale (27,0%) et régionale (26,6%). Au sein des EPCI, les taux varient entre 14,4% pour la CA du Sicoval et 31,7% pour la CC Cœur et Côteaux du Comminges. Seulement 4 EPCI du sud du département présentent des taux supérieurs à la valeur en France métropolitaine.

Concernant les 25 à 34 ans, les taux sont bien plus faibles. Il est de 8,9% dans le département, valeur inférieure à celles relevées en région (12,7%) et dans l'Hexagone (12,4%). Parmi les EPCI, le taux varie entre 5,2% dans la CC Côteaux du Girou et 17,1% pour celle du Cœur et Côteaux du Comminges, soit quasiment 2 fois moins que pour les 15 ans et plus.

À l'inverse, plus des deux cinquièmes (42,6%) des 15 ans et plus ont, *a minima*, un diplôme de niveau bac+2. Ce taux de diplômés du supérieur est supérieur aux valeurs régionale et nationale (respectivement 31,0% et 30,9%). Les parts de diplômés au sein des EPCI varient entre 21,8% dans la CC Cœur et Côteaux du Comminges et 53,1% dans la CA du Sicoval. Le sud du département regroupe les territoires où ce taux est le plus faible.

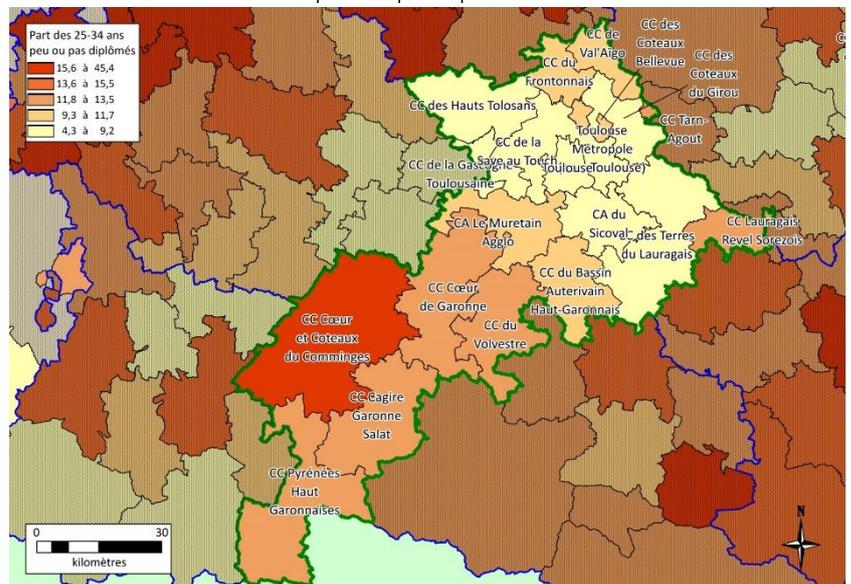
Parmi les 25-34 ans, la part des diplômés de niveau bac+2 ou supérieur est nettement plus importante (57,6%) avec également des différences marquées avec le niveau régional ou national qui présentent des valeurs plus basses.

Carte 14 : Taux des 15 ans et plus peu ou pas diplômés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 15 : Part des 25-34 ans peu ou pas diplômés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le niveau d'études en Haute-Garonne est plus élevé que ce qui est observé à l'échelle de l'Hexagone et de la région : la part des peu ou pas diplômés est inférieure aux valeurs régionale et nationale. Au sein des EPCI, les habitants les plus diplômés se trouvent au nord avec un maximum pour la CA du Sicoval, quelle que soit la tranche d'âge.

Tableau 9 : Effectifs et parts (en %) des jeunes de plus de 15 ans et de 24 à 34 ans peu ou pas diplômés et ceux ayant un Bac+2 ou supérieur en 2018

	Peu ou pas diplômés				Bac+2 ou supérieur			
	15 ans et plus		25 à 34 ans		15 ans et plus		25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Haut Garonnaises	3 761	29,6	152	13,2	2 935	23,1	382	33,0
CC Cagire Garonne Salat	3 977	28,0	193	13,5	3 481	24,5	511	35,7
CC Cœur et Côteaux du Comminges	11 163	31,7	622	17,1	7 678	21,8	1 139	31,4
CC Cœur de Garonne	6 895	26,8	390	12,5	6 831	26,5	1 123	35,9
CC Lauragais Revel Sorezois *	4 709	28,0	248	13,2	4 275	25,5	643	34,3
CC des Terres du Lauragais	5 532	19,2	305	7,8	11 404	39,7	1 962	50,3
CC du Volvestre	5 730	25,8	347	12,5	6 215	28,0	1 028	37,2
CC des Hauts-Tolosans	4 624	19,3	322	8,2	8 892	37,0	1 866	47,5
CC de la Gascogne Toulousaine *	2 827	18,2	145	6,6	6 426	41,4	1 194	54,6
CC des Côteaux du Girou	2 657	17,1	88	5,2	6 818	43,9	999	58,6
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	5 554	23,6	332	10,0	7 522	32,0	1 395	41,9
CC Tarn-Agout *	5 208	24,6	338	13,2	7 389	34,9	1 151	44,9
CC Val'Aigo	3 295	25,7	190	10,3	3 703	28,9	758	41,1
CC du Frontonnais	3 933	20,8	261	9,9	6 647	35,1	1 274	48,2
CA du Sicoval	8 021	14,4	576	7,1	29 600	53,1	5 031	62,3
CA Le Muretain Agglo	19 909	22,4	1 495	11,5	30 762	34,5	5 894	45,2
CC de la Save au Touch	4 931	16,9	393	8,5	12 835	44,0	2 436	52,9
CC des Côteaux Bellevue	2 795	18,8	190	10,3	6 063	40,9	983	53,4
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	41 082	19,0	3 225	9,3	93 442	43,2	19 262	55,4
Toulouse	56 650	17,7	6 294	7,7	164 868	51,6	54 120	66,2
Haute-Garonne	194 176	20,0	15 561	8,9	414 448	42,6	100 822	57,6
Occitanie	1 169 708	26,6	77 290	12,7	1 360 391	31,0	272 642	44,9
France Métropolitaine	12 806 548	27,0	903 154	12,4	14 698 528	30,9	3 377 727	46,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu est recueilli lors des recensements de population. Cette information est analysée uniquement pour les personnes qui ont quitté le système scolaire et qui sont âgées d'au moins 15 ans. Les personnes n'ayant pas de diplôme ou au plus le brevet des collèges sont considérées comme peu ou pas diplômées

Population active

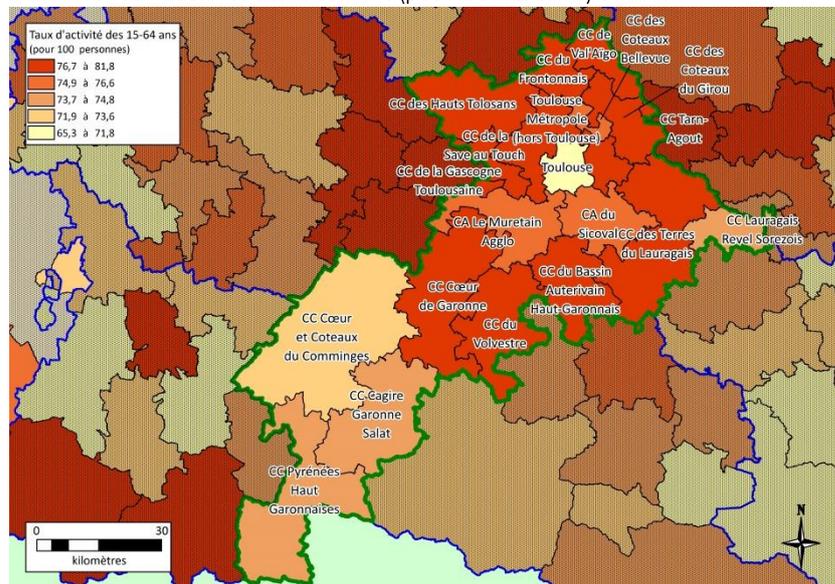
► Des taux d'actifs supérieurs à ceux des territoires de comparaison

En Haute-Garonne, les actifs âgés de 15 à 64 ans sont près de 685 000 et représentent 75,2 % de la population de la même tranche d'âge. Cette proportion est supérieure aux valeurs observées en France métropolitaine (74,3 %) et en Occitanie (72,9 %).

La répartition entre les EPCI est très différente entre le nord et le sud du département. En effet, les territoires au nord présentent de plus fortes valeurs avec des taux d'actifs supérieurs à 75 %, à l'exception de la métropole de Toulouse (71,1%) et la CC Lauragais Revel Sorezois (74,5 %). Au sud de la Haute-Garonne, les valeurs sont inférieures à ce seuil.

Comparativement aux personnes de 15 à 64 ans, **les Hauts-Garonnais de 25 à 34 ans sont plus actifs** : 9 personnes sur 10 sont en activité (90,3 % vs 75,2 %). Ils sont également un peu plus représentés qu'en France métropolitaine ou en Occitanie (respectivement 90,1% et 88,8 %). Dans cette tranche d'âge, la part des actifs est la plus faible dans la CA Le Muretain Agglo (88,5%), les CC Cœur et Côteaux du Comminges (88,7%) et Cagire Garonne Salat (89,2 %). Ce sont les seuls territoires présentant un taux d'actifs inférieur à la valeur nationale à cet âge. Les taux les plus élevés sont observés dans les CC des Hauts-Tolosans, des Terres du Lauragais, de la Gascogne Toulousaine et des Côteaux du Girou, avec pour ce dernier plus de 96 % d'actifs parmi les 25-34 ans.

Carte 16 : Taux d'activité des 15 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2018



Sources : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Les actifs de Haute-Garonne sont proportionnellement plus nombreux qu'à l'échelle de la France métropolitaine et de l'Occitanie, et ce indifféremment de la classe d'âge. On remarque une disparité entre le nord, avec une forte part d'actifs, et le sud du département où le taux d'activité dans les EPCI y est plus faible.

Tableau 10 : Effectifs et parts (en %) d'actifs de 15 à 64 ans et de 25 à 34 ans en 2018

	Actifs de 15 à 64 ans		Actifs de 25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Haut Garonnaises	6 325	73,7	1 097	92,8
CC Cagire Garonne Salat	7 506	74,8	1 319	89,2
CC Cœur et Côteaux du Comminges	17 822	72,6	3 296	88,7
CC Cœur de Garonne	16 415	77,4	2 977	92,7
CC Lauragais Revel Sorezois *	9 318	74,5	1 752	91,0
CC des Terres du Lauragais	20 394	80,5	3 797	94,7
CC du Volvestre	14 367	77,6	2 613	92,3
CC des Hauts-Tolosans	17 466	80,9	3 798	94,3
CC de la Gascogne Toulousaine *	11 168	80,4	2 130	94,7
CC des Côteaux du Girou	10 891	79,9	1 677	96,2
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	15 755	78,4	3 159	92,4
CC Tarn-Agout *	13 386	77,1	2 408	90,7
CC Val'Aigo	8 468	79,4	1 741	92,6
CC du Frontonnais	13 493	79,7	2 535	93,3
CA du Sicoval	38 970	75,9	8 126	93,0
CA Le Muretain Agglo	59 467	76,5	11 975	88,5
CC de la Save au Touch	20 953	79,0	4 427	92,6
CC des Côteaux Bellevue	9 928	76,1	1 770	92,3
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	147 865	78,8	33 767	93,0
Toulouse	249 713	71,1	83 297	88,4
Haute-Garonne	684 852	75,2	172 883	90,3
Occitanie	2 616 596	72,9	573 471	88,8
France Métropolitaine	29 946 345	74,3	6 917 450	90,1

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et celle à la recherche d'un emploi. Ces données sont issues du recensement.

► **Une majorité de cadres dans les communautés de communes proches de la métropole toulousaine**

Les territoires de la Haute-Garonne présentent de fortes disparités de répartition des professions. La part des agriculteurs est plus faible que dans les territoires de comparaison (0,7 % vs 1,5 % dans l'Hexagone et 2,5 % dans la région). Elle est généralement inférieure à 1 ou 2 % dans les EPCI haut-garonnais et atteint 4,7 % dans la CC Cagire Garonne Salat. La proportion d'artisans, commerçants et chefs d'entreprises la plus élevée est observée pour la CC Pyrénées Haut-Garonnaises (11,0 %), et la plus faible pour la CC de la Save au Touch (4,9 %). Le département présente une part de cadres (27,1 %) bien plus élevée qu'en région et en France métropolitaine (respectivement 17,1 % et 18,5 %). De plus, le taux est d'autant plus élevé qu'on s'approche de la métropole toulousaine : plus d'un tiers des habitants de la CA du Sicoval sont cadres (34,7 %), soit davantage que la valeur observée à Toulouse (33,4 %). Les cadres sont peu représentés au sud de la Haute-Garonne

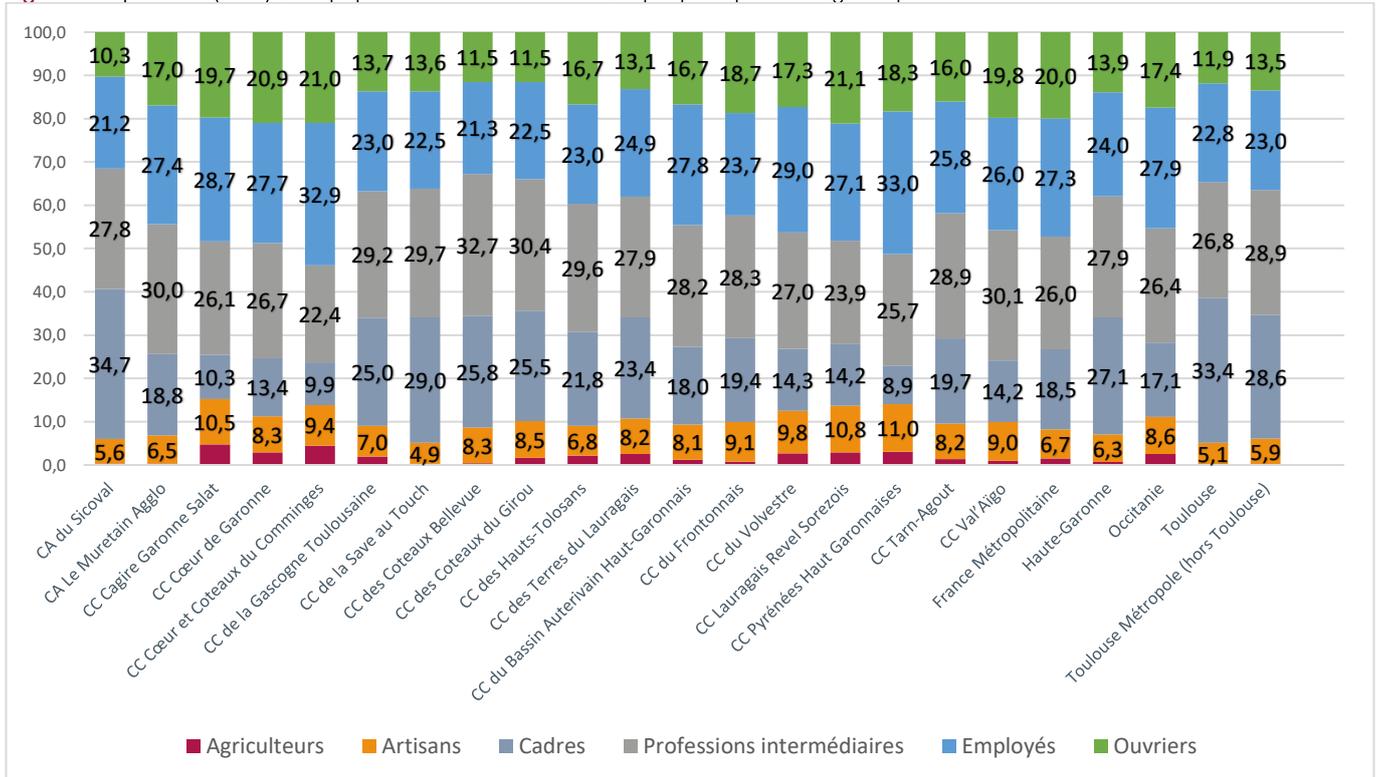
Les professions les plus représentées en Haute-Garonne sont celles des cadres et des employés.

avec des proportions de 10,0 % ou moins. Les parts de professions intermédiaires sont relativement stables entre les EPCI, variant entre 22,4 % pour la CC Cœur et Côteaux Comminges et 30,4 % pour la CC Côteaux du Girou. Concernant les employés, les valeurs sont d'autant plus

faibles que les parts de cadres sont importantes. De ce fait, le taux d'employés le plus élevé est observé dans la CC Pyrénées Haut-Garonnaises (33,0 %), et le plus faible dans la CA du Sicoval (21,2 %).

De même, les proportions d'ouvriers sont d'autant plus élevées que la part des cadres est faible. Les ouvriers sont plus représentés en France métropolitaine ou en Occitanie par rapport au département (24,0 % vs 27,9 % pour la région et 27,3 % pour l'Hexagone). Dans les CC Cœur et Côteaux Comminges, Cœur de Garonne et Lauragais Revel Sorezois, 1 actif sur 5 est un ouvrier.

Figure 1 : Répartition (en %) de la population active de 15 à 64 ans par principales catégories professionnelles en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Chômage

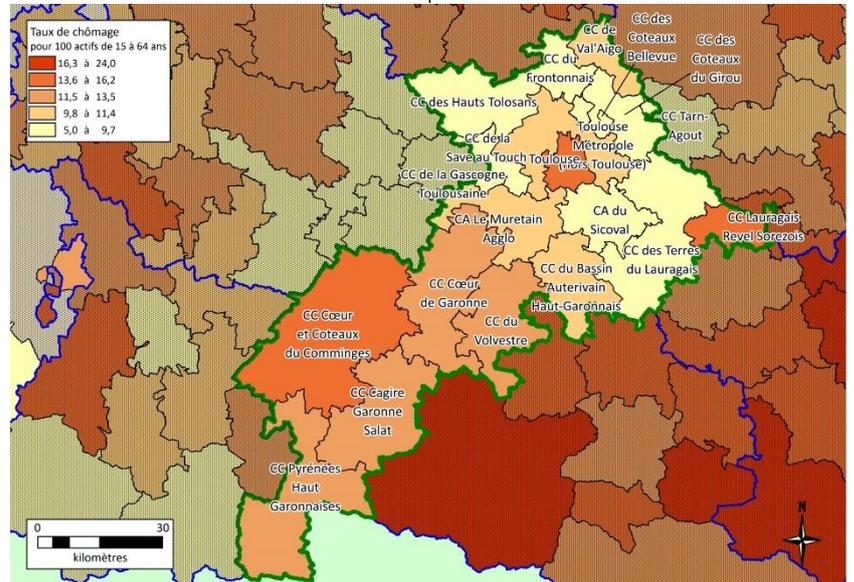
► **Les jeunes de 15 à 24 ans particulièrement touchés par le chômage**

En 2018, selon les données du recensement, le taux de chômage en Haute-Garonne s'élève à 12,4 % de la population active de 15 à 64 ans, taux inférieur aux taux enregistrés en Occitanie (14,6 %) et en France métropolitaine (13,0 %).

Le nombre de chômeurs âgés de 15 à 64 ans fluctuait entre 740 (CC Pyrénées Haut Garonnaises) et 15 430 (Toulouse Métropole hors Toulouse). Des proportions de chômeurs supérieures à la valeur de l'Hexagone sont observées dans la CC Cœur et Côteaux de Comminges (près de 15 %), suivie de la CC Lauragais Revel Sorezois (14 %) et de la CC Cagire Garonne Salat (13 %). À noter qu'à Toulouse Métropole (hors Toulouse), 1 actif sur 10 âgé de 15 à 64 ans est au chômage, soit bien moins qu'en région et en France métropolitaine.

Le taux de chômeurs dans le département est inférieur aux valeurs de la région et de l'Hexagone, et ce quelle que soit la classe d'âge. Les EPCI avec les plus fortes proportions de chômeurs sont les CC Cœur et Côteaux de Comminges et Lauragais Revel Sorezois, avec plus du tiers d'actifs sans emploi chez les 15 à 24 ans et plus de 14 % chez les 15 à 64 ans.

Carte 17 : Taux de chômeurs de 15 à 64 ans pour 100 actifs en 2018



Sources : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

En s'intéressant à la population des 15-24 ans, on observe qu'un quart des jeunes est au chômage, soit moins que les valeurs nationale et régionale (26,5 % et 30,1 % respectivement). De plus, la part des chômeurs âgés de 15 à 24 ans est plus élevée que celle des 15-64 ans, quel que soit le territoire.

Globalement, 10 territoires (y compris Toulouse) ont des taux dépassant 25 % de chômeurs parmi les 15-24 ans. Sept territoires présentent des taux de chômage supérieurs à la valeur nationale, et 2 EPCI à celle de la région (CC Cœur et Côteaux de Comminges et CC Lauragais Revel Sorezois). Dans ces deux territoires, un tiers des actifs de 15-24 ans ne travaillent pas et sont en recherche d'emploi.

Le plus faible taux de jeunes chômeurs est observé dans la CC des Terres du Lauragais avec 20,9 % de personnes au chômage, soit deux fois plus que pour les chômeurs de 15 à 64 ans.

Tableau 11 : Effectifs et parts (en %) de personnes de 15 à 64 ans et des jeunes de 15 à 24 ans au chômage au sens du recensement en 2018

	Chômeurs de 15 à 64 ans		Chômeurs de 15 à 24 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Haut Garonnaises	740	11,7	134	25,9
CC Cagire Garonne Salat	989	13,2	151	25,2
CC Cœur et Côteaux du Comminges	2 564	14,4	551	32,1
CC Cœur de Garonne	2 070	12,6	376	28,0
CC Lauragais Revel Sorezois *	1 315	14,1	299	36,2
CC des Terres du Lauragais	1 589	7,8	277	20,9
CC du Volvestre	1 721	12,0	337	30,0
CC des Hauts-Tolosans	1 590	9,1	323	24,3
CC de la Gascogne Toulousaine *	773	6,9	173	24,0
CC des Côteaux du Girou	792	7,3	145	22,9
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	1 626	10,3	340	28,1
CC Tarn-Agout *	1 290	9,6	275	27,2
CC Val'Aigo	833	9,8	175	26,6
CC du Frontonnais	1 137	8,4	249	23,2
CA du Sicoval	3 581	9,2	767	24,0
CA Le Muretain Agglo	6 675	11,2	1 402	26,1
CC de la Save au Touch	1 892	9,0	377	23,4
CC des Côteaux Bellevue	783	7,9	153	22,7
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	15 430	10,4	3 014	22,9
Toulouse	39 995	16,0	9 474	25,7
Haute-Garonne	85 075	12,4	18 507	25,3
Occitanie	383 154	14,6	78 656	30,1
France Métropolitaine	3 880 154	13,0	813 394	26,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes qui se sont déclarées chômeurs (inscrites ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Précarité

► Plus de situations de précarité dans le sud du département

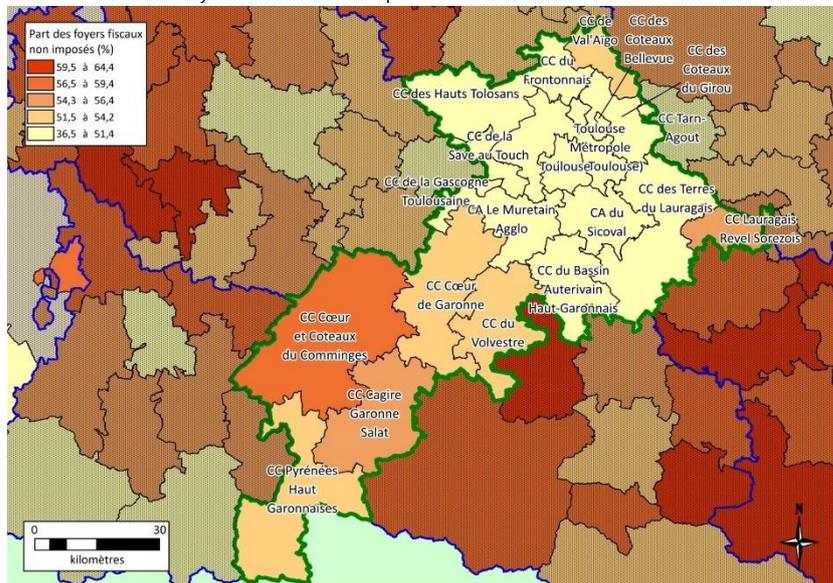
En 2019, la Haute-Garonne avait une plus faible proportion de foyers ne payant pas d'impôt sur le revenu (46,5 %) par rapport à la France métropolitaine (49,5 %) et la région (53,3 %).

Au sein du département, les écarts sont nets : cet indicateur varie entre 36,5 % dans la CC des Côteaux Bellevue et 57,0 % dans la CC Cœur et Côteaux du Comminges. Les territoires du sud du département présentent les taux les plus élevés. *A contrario*, ceux avec les proportions les plus faibles sont situées au nord, avec des valeurs inférieures à 40 % de foyers non imposés, à l'exception des CC Lauragais Revel Sorezois et Val'Aigo.

En 2020, la part de personnes couvertes par le RSA (le bénéficiaire et ses ayants-droits) en Haute-Garonne (5,6 %) est inférieure aux valeurs régionale (6,7 %) et nationale (5,7 %). Les EPCI ont des valeurs très différentes : le taux est le plus faible dans la CC Côteaux du Girou au nord-est du département (2,2 %), et il est le plus élevé dans la CC Cœur et Côteaux du Comminges située au sud (6,8 %), sans compter Toulouse (7,6 %). De plus, les CC Lauragais Revel Sorezois et CC Cœur et Côteaux du Comminges sont les seuls territoires à avoir des valeurs supérieures à celle de l'Hexagone.

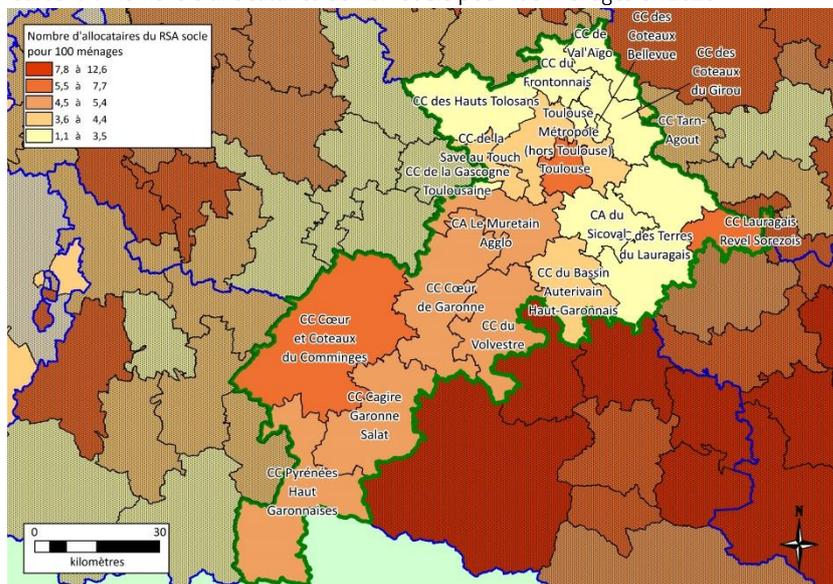
En 2020, 15,2 % des allocataires n'ont pas d'autres ressources que les prestations versées par la CAF et la MSA, proportion supérieure à celles de l'Hexagone (15,3 %) et de la région (17,3 %). Le taux est le plus faible dans la CC Côteaux du Girou (5,6 %) ; il est le plus élevé pour la CC Cœur et Côteaux du Comminges (21,5 %), suivie de Toulouse (20,6 %), des CC Cagire Garonne Salat (16,5 %) et Pyrénées Haut Garonnaises (16,3 %). Ces 4 territoires sont les seuls à dépasser la valeur nationale.

Carte 18 : Part de foyers fiscaux non imposés en 2019



Source : Insee – Recensement de population 2019 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 19 : Nombre d'allocataires du RSA socle pour 100 ménages en 2020



Source : Insee – Recensement de population 2020 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Les personnes ayant des droits ouverts à la complémentaire santé solidaire (CSS ou C2S) en Haute-Garonne représentent 11,7 % de la population consommatrice totale en 2020, soit plus qu'à l'échelle de la France métropolitaine mais moins que l'Occitanie (10,9 % et 13,0 % respectivement). La plus forte valeur est observée à Toulouse (19,0 %) et la plus faible dans la CC des Côteaux du Girou (3,0 %).

Tableau 12 : Part des foyers fiscaux non imposés (en %) en 2019, effectif et part d'allocataire (en %) du RSA socle en 2020, effectif et part (en %) d'allocataires dépendants à 100 % des allocations en 2020, et taux de bénéficiaires de la C2S (en%) en 2020

	Part foyers fiscaux non imposés	Ménages allocataires du RSA Socle		Ménages allocataires dépendant à 100 % des prestations sociales		Taux de bénéficiaires C2S
		Effectif	Part	Effectif	Part	
CC Pyrénées Haut Garonnaises	53,8	377	5,0	395	16,3	9,1
CC Cagire Garonne Salat	54,7	441	5,3	485	16,5	6,9
CC Cœur et Côteaux du Comminges	57,0	1 408	6,8	1 713	21,5	9,5
CC Cœur de Garonne	53,7	668	4,6	795	12,6	7,7
CC Lauragais Revel Sorezois *	54,6	568	5,8	582	15,2	13,0
CC des Terres du Lauragais	45,3	418	2,6	503	7,1	9,5
CC du Volvestre	53,6	655	5,3	699	12,4	7,0
CC des Hauts-Tolosans	45,1	416	3,0	486	7,7	6,6
CC de la Gascogne Toulousaine *	41,8	255	2,9	334	8,5	4,9
CC des Côteaux du Girou	37,0	189	2,2	192	5,6	7,1
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	49,4	527	4,0	597	10,1	3,3
CC Tarn-Agout *	48,2	508	4,2	604	11,4	3,0
CC Val'Aigo	52,5	261	3,5	259	7,9	5,5
CC du Frontonnais	44,5	311	2,9	383	7,8	3,9
CA du Sicoval	37,6	1 200	3,4	1 608	11,2	7,3
CA Le Muretain Agglo	46,4	2 341	4,7	2 693	11,4	4,7
CC de la Save au Touch	39,9	630	3,7	682	9,0	7,1
CC des Côteaux Bellevue	36,5	181	2,3	278	8,6	15,1
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	40,9	5 658	4,3	6 742	11,4	9,2
Toulouse	49,8	19 830	7,6	25 509	20,6	19,0
Haute-Garonne	46,5	35 937	5,6	44 482	15,2	11,7
Occitanie	53,3	184 229	6,7	208 199	17,3	13,0
France métropolitaine	49,5	1 643 180	5,7	1 852 505	15,3	10,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee- 2019- 2020

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

- Un foyer fiscal correspond à l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux. Un foyer fiscal est dit non imposé quand, du fait du niveau de revenu ou des réductions et crédits d'impôts, il n'a pas d'impôt sur le revenu à acquitter).
- Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Le RSA non majoré ou RSA socle correspond au versement de la prestation hors majoration pour parent isolé. Géré par le Département, le RSA est versé par la CAF ou la MSA : au niveau des quartiers de Béziers, seuls les versements par la CAF sont décomptés.
- La plupart des prestations versées par la CAF et la MSA sont soumises à condition de revenus. Ainsi, ces deux organismes peuvent déterminer, à partir des déclarations faites par les allocataires, la part de ceux n'ayant aucune autre ressource que les prestations versées.
- La Complémentaire santé solidaire (C2S) donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour les prothèses dentaires, les lunettes, les aides auditives... Elle est accordée sous condition de revenu. Elle peut être gratuite ou nécessiter une participation financière. Elle a remplacé la CMUc et l'ACS (aide à la complémentaire santé) en 2018.

► **Un revenu médian disponible supérieur aux territoires de comparaison**

En 2018 en Haute-Garonne, le revenu annuel médian disponible atteint 23 140 euros par unité de consommation, soit plus qu'à l'échelle de la France métropolitaine (21 730 €) et de l'Occitanie (20 740 €). Le département présente un écart important entre les plus riches et les plus pauvres en termes de revenu annuel disponible : l'écart interquartile s'élève à 2 735 euros.

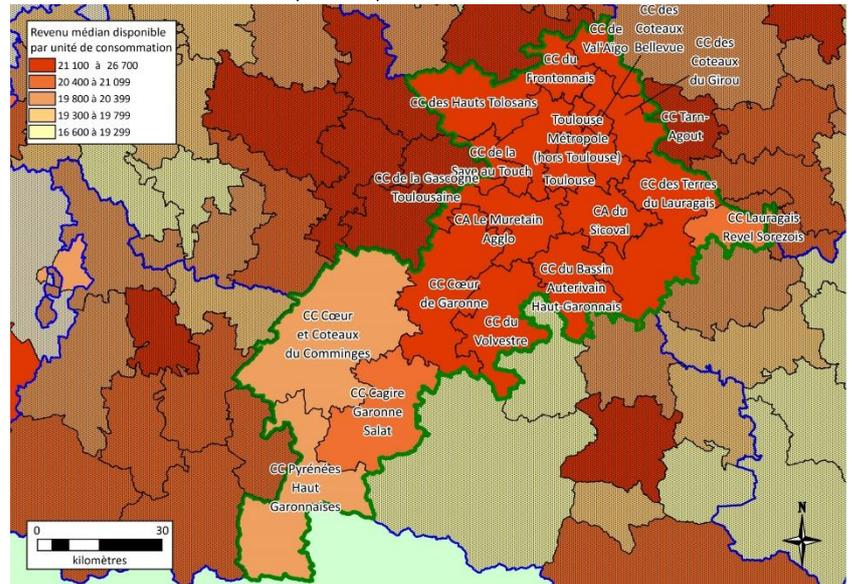
Les EPCI présentent des valeurs plus importantes lorsqu'ils sont situés au nord du département. Les plus forts revenus médians disponibles sont observés dans les CC des Côteaux du Girou, CA du Sicoval et CC des Côteaux Bellevue avec plus de 26 000 €. Dans ceux du sud le revenu ne dépasse pas 20 400 €.

On compte 5 territoires avec des revenus inférieurs à la valeur de l'Hexagone, et 4 à celle de l'Occitanie. La valeur la plus faible est retrouvée dans la CC Cœur et Côteaux du Comminges avec moins de 20 000 €.

En Haute-Garonne, 13,3% des ménages vivent en-dessous du seuil de pauvreté, valeur légèrement plus faible que celles observées en France hexagonale (14,6 %) et en Occitanie (17,2 %).

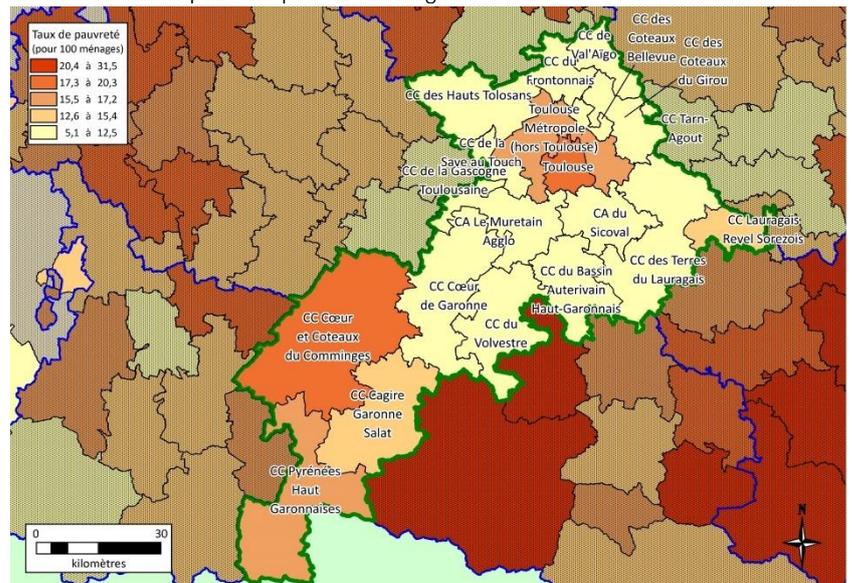
La répartition des valeurs au sein des EPCI varie fortement. On constate deux zones avec des taux de pauvreté importants : le sud du département ainsi que Toulouse Métropole. Pour la plupart des territoires, les taux de pauvreté sont inférieurs au niveau national, mais pour 5 EPCI les valeurs sont supérieures ou égales à 15% (CC Lauragais Revel Sorezois, CC Cagire Garonne Salat, CC Pyrénées Haut Garonnaises, Toulouse Métropole et CC Cœur et Côteaux du Comminges. Le plus faible taux de pauvreté est relevé dans la CC des Côteaux Bellevue (5,1 %).

Carte 20 : Revenu médian disponible par unité de consommation en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Carte 21 : Taux de pauvreté pour 100 ménages en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Le revenu médian disponible par unité de consommation en Haute-Garonne est plus élevé que les valeurs régionale et nationale. Les EPCI du nord du département sont ceux avec les plus forts revenus. Le taux de pauvreté est plus faible dans le département par rapport à l'Occitanie et l'Hexagone. Les EPCI du sud et Toulouse Métropole sont les territoires avec les taux les plus élevés (plus de 15 % des ménages sont sous le seuil de pauvreté).

Tableau 13 : Revenu annuel médian disponible par unité de consommation (en euros) et taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian (en %) en 2018.

	Revenu annuel médian disponible par UC	Taux de pauvreté
CC Pyrénées Haut Garonnaises	20 380	15,5
CC Cagire Garonne Salat	20 570	15,2
CC Cœur et Côteaux du Comminges	19 900	18,5
CC Cœur de Garonne	21 620	12,2
CC Lauragais Revel Sorezois *	20 430	15
CC des Terres du Lauragais	23 920	8
CC du Volvestre	21 800	12,4
CC des Hauts-Tolosans	23 770	8,6
CC de la Gascogne Toulousaine *	24 900	8,1
CC des Côteaux du Girou	26 590	6,2
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	22 400	10,3
CC Tarn-Agout *	22 790	10,3
CC Val'Aigo	21 840	11
CC du Frontonnais	23 990	8,1
CA du Sicoval	26 670	8,1
CA Le Muretain Agglo	23 200	10,2
CC de la Save au Touch	25 550	7,8
CC des Côteaux Bellevue	26 700	5,1
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	22 880	15,8
Toulouse	23 140	13,3
Haute-Garonne	20 380	15,5
Occitanie	20 740	17,2
France métropolitaine	21 730	14,6

Source : Insee - DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018.
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

- Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (salariée et indépendante et revenus de remplacement tels que le chômage, la préretraite, la retraite et la pension d'invalidité, ainsi que les pensions alimentaires et revenus du patrimoine) auxquels sont ajoutés les prestations sociales reçues, moins les impôts versés. Il est ensuite divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage pour évaluer le niveau de vie d'un ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans
- Le taux de pauvreté est déterminé chaque année au niveau national par l'Insee à partir du revenu disponible. Quand un ménage dispose, par unité de consommation, de moins de 60 % du revenu annuel médian France entière, il est considéré comme étant en situation de pauvreté. En 2018, dernière valeur connue, ce seuil est de 12 750 € par an (1 063 € par mois).

Adultes handicapés

► **Une proportion d'adultes allocataires de l'AAH plus faible que celle de la région et équivalente à celle de la France hexagonale**

En 2020, en Haute-Garonne, 3,2 % des adultes percevaient l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Cette proportion est plus élevée que ce que l'on observe en France métropolitaine (3,1 %) mais inférieure à la valeur régionale (4,1 %).

La répartition des valeurs dans le département est très contrastée. En effet, seuls 2 territoires présentent des taux supérieurs à celui de l'Occitanie : les CC Cagire Garonne Salat et Cœur et Côteaux du Comminges avec respectivement 4,4 % et 6,0 % d'adultes bénéficiaires. Les EPCI avec les

plus faibles proportions sont les CC des Côteaux du Girou et des Hauts-Tolosans avec 1,2 % et 1,8 % d'adultes recevant l'AAH respectivement, soit 5 fois moins que la valeur la plus élevée. Les 2 EPCI avec les plus fortes valeurs se situent au sud et ceux avec les plus faibles parts de bénéficiaires se trouvent au nord de la Haute-Garonne

Le département présente une plus faible part d'adultes ayant l'AAH que la région. Au sein des EPCI, ceux ayant des valeurs supérieures à la moyenne régionale sont situés au sud du département. Les plus faibles parts d'adultes bénéficiaires de l'AAH sont localisées, elles, au nord.

Tableau 14 : Nombre d'allocataires de l'AAH (CAF + MSA) et taux pour 100 personnes de 20 à 59 ans en décembre 2020.

	Nombre d'allocataires AAH	Taux d'allocataires AAH
CC Pyrénées Haut Garonnaises	261	4,0
CC Cagire Garonne Salat	350	4,4
CC Cœur et Côteaux du Comminges	1 135	6,0
CC Cœur de Garonne	636	3,8
CC Lauragais Revel Sorezois *	320	3,3
CC des Terres du Lauragais	467	2,3
CC du Volvestre	501	3,4
CC des Hauts-Tolosans	322	1,8
CC de la Gascogne Toulousaine *	281	2,5
CC des Côteaux du Girou	137	1,2
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	453	2,8
CC Tarn-Agout *	489	3,5
CC Val'Aïgo	214	2,5
CC du Frontonnais	294	2,1
CA du Sicoval	1 083	2,6
CA Le Muretain Agglo	1 979	3,1
CC de la Save au Touch	499	2,3
CC des Côteaux Bellevue	232	2,2
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	4 749	3,1
Toulouse	10 635	3,6
Haute-Garonne	24 269	3,2
Occitanie	115 959	4,1
France Métropolitaine	1 011 095	3,1

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2020 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui garantit un minimum de ressources. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter d'éventuelles autres ressources. Elle est versée par la CAF ou la MSA.

Ménages

► **Des parts de familles monoparentales variant du simple au double selon les territoires**

En 2018, on dénombre plus de 643 000 ménages en Haute-Garonne.

La taille des ménages est de 2,1 personnes, identique à la taille régionale (2,2 en France métropolitaine).

Deux ménages sur 5 habitent Toulouse, qui enregistre la taille des ménages la plus faible (1,8).

Avec respectivement 2,0 et 2,1 personnes par ménage, la CC Pyrénées Haut Garonnaises et la CC Lauragais Revel Sorezois sont les seuls territoires présentant une taille de ménages supérieure à la moyenne départementale.

Le nombre de ménages formés d'une seule personne s'élève à 256 111 personnes, soit 39,8 % des ménages haut-garonnais contre 38,1 % en Occitanie et 36,9 % en France métropolitaine.

Des contrastes sont marqués entre EPCI : Plus de la moitié des ménages sont formés d'une seule personne à Toulouse (45 %) et dans deux autres, cette part dépasse la valeur nationale : la CC Pyrénées Haut Garonnaises (40 %) et la CC Cœur et Côteaux du Comminges (28 %). À l'opposé, dans la CC des Côteaux du Girou, seul un ménage sur cinq est formé d'une seule personne.

Les territoires les plus concernés par les ménages formés d'une seule personne présentent des dynamiques démographiques hétérogènes : Toulouse a un indice de vieillissement de 57,5, très inférieur à l'indice départemental (68,5) et se

caractérise par de nombreux ménages d'une personne seule alors que dans les deux autres territoires à forte proportion de ménages d'une personne, cet indice avoisine ou dépasse 150, ces ménages d'une personne seule étant alors composés plutôt de séniors.

Le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans dépasse les 50 000 dans le département.

Parmi les familles avec enfant(s), la part des familles monoparentales s'élève à 26,0 % en Haute-Garonne, valeur intermédiaire entre la région (27,3 %) et de la France métropolitaine (24,9 %).

Au sein du département, les EPCI ont des taux variant de 14,2 % dans la CC des Côteaux du Girou à 33,4 % à Toulouse ; cette dernière présente la part la plus élevée de familles monoparentales des EPCI du département.

La part de ménages d'une personne est plus importante en Haute-Garonne que dans l'Hexagone et en Occitanie.

La ville de Toulouse présente la taille de ménages la plus petite et la part de ménages d'une personne la plus importante du département.

Un ménage avec enfant(s) de moins de 25 ans sur quatre est une famille monoparentale en Haute-Garonne, valeur intermédiaire parmi les territoires de comparaison.

Tableau 15 : Nombre, population et taille des ménages en 2018 ; nombre et part des ménages d'une personne en 2018 ; nombre et part de familles monoparentales en 2018.

	Ménages ¹			Ménages d'une personne ²		Familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans ³	
	Nombre	Population	Taille moyenne	Nombre	Part parmi les ménages	Nombre	Part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans
CC Pyrénées Haut Garonnaises	7 562	15 006	2,0	3 007	39,8	539	30,9
CC Cagire Garonne Salat	8 344	17 349	2,1	3 038	36,4	549	25,2
CC Cœur et Côteaux du Comminges	20 646	42 734	2,1	7 783	37,7	1 468	27,2
CC Cœur de Garonne	14 553	34 147	2,3	4 257	29,3	1 174	22,2
CC Lauragais Revel Sorezois *	9 818	20 980	2,1	3 382	34,5	654	24,1
CC des Terres du Lauragais	15 981	39 507	2,5	4 034	25,2	1 127	16,7
CC du Volvestre	12 406	29 648	2,4	3 451	27,8	871	18,4
CC des Hauts-Tolosans	13 811	33 542	2,4	3 755	27,2	1 136	19,2
CC de la Gascogne Toulousaine *	8 914	21 798	2,4	2 393	26,8	832	22,0
CC des Côteaux du Girou	8 547	21 498	2,5	1 720	20,1	508	14,2
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	13 282	31 729	2,4	3 672	27,6	1 022	20,0
CC Tarn-Agout *	12 045	27 670	2,3	3 694	30,7	836	19,1
CC Val'Aigo	7 376	17 195	2,3	2 306	31,3	567	20,1
CC du Frontonnais	10 574	26 201	2,5	2 680	25,3	806	17,8
CA du Sicoval	35 202	78 174	2,2	11 969	34,0	2 729	22,7
CA Le Muretain Agglo	49 892	117 918	2,4	14 311	28,7	4 663	24,0
CC de la Save au Touch	16 839	40 594	2,4	4 609	27,4	1 502	22,2
CC des Côteaux Bellevue	7 817	19 581	2,5	1 641	21,0	640	19,2
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	130 336	292 552	2,2	42 517	32,6	11 935	26,0
Toulouse	261 263	476 661	1,8	138 541	53,0	18 832	33,4
Haute-Garonne	643 250	1 353 792	2,1	256 111	39,8	50 669	26,0
Occitanie	2 730 744	5 747 710	2,1	1 040 068	38,1	215 580	27,3
France Métropolitaine	28 996 752	63 386 124	2,2	10 686 740	36,9	2 253 402	24,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

¹ Au sens de l'Insee, un ménage correspond à l'ensemble des occupants d'une même résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées sont considérées « hors ménage ».

² Les ménages d'une personne correspondent aux personnes qui vivent seules dans leur résidence principale. Cela ne prend pas en compte les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées.

³ Le nombre de familles monoparentales parmi les ménages est issu des recensements de population. Les enfants présents dans le foyer sont comptabilisés en fonction de leur âge (moins ou plus de 25 ans). Les données présentées ici concernent les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans et leur part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans.

Partie 3

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Logements.....	42
Potentiel touristique.....	50
Bruit.....	51
Air.....	52

Logements

► Neuf logements sur 10 sont des résidences principales, mais cette proportion est variable selon les territoires

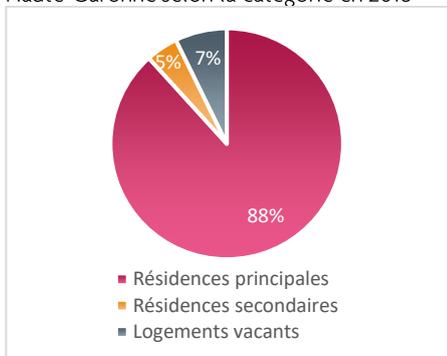
En 2018, le département de la Haute-Garonne compte près de 704 000 logements.

La part des résidences principales s'élève à 88,3 %, contre 75,8 % en région et 82,1 % en France métropolitaine. Cette part varie de 41,5 % à 93,8 % : la CC Pyrénées Haut Garonnaises compte moins d'un logement sur deux comme résidence principale contre plus de neuf sur 10 dans la CC des Côteaux Bellevue.

Les logements vacants sont plus de 50 000, soit 7,2 % des logements, contre 8,0 % en France métropolitaine et 8,4 % en Occitanie. La part la plus élevée atteint 12,3 % dans la CC Cœur et Côteaux du Comminges. Ce constat peut être mis en relation avec le faible dynamisme démographique observé sur ce territoire.

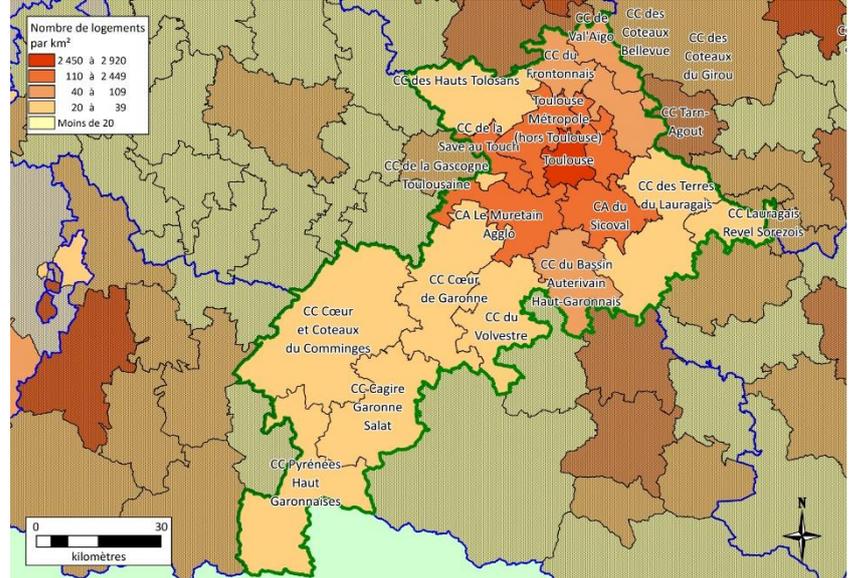
Le département compte plus de 31 500 résidences secondaires, soit 4,5 % des logements contre 9,9 % en France métropolitaine et 15,8 % en région. Plus de la moitié des logements sont des résidences secondaires dans la CC Pyrénées Haut Garonnaises. Le nombre de logements par kilomètre carré reflète les densités de population.

Figure 1 : Répartition des logements de la Haute-Garonne selon la catégorie en 2018



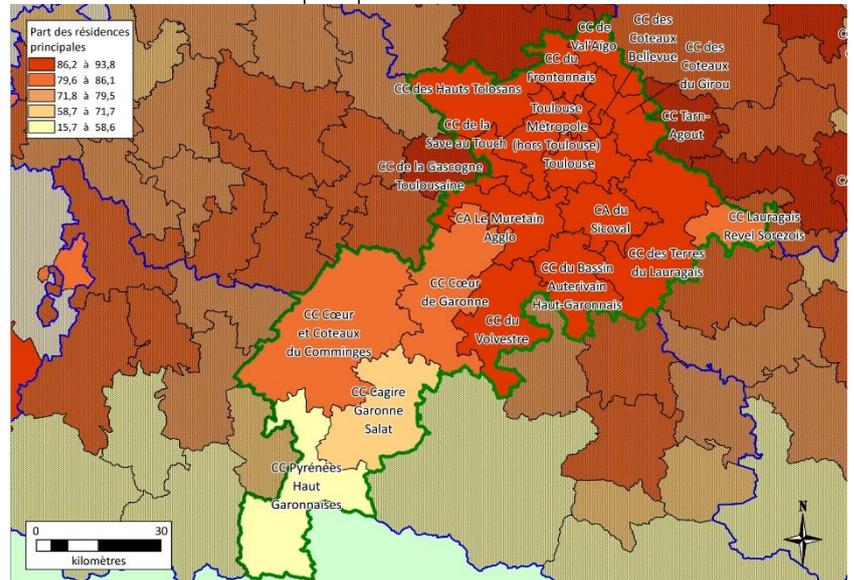
Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 22 : Nombre de logements par kilomètre carré en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 23 : Part des résidences principales en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une destination des logements différenciée selon les dynamiques territoriales et sociodémographiques : La très grande majorité des logements est une résidence principale dans les territoires entourant la métropole toulousaine alors que dans le sud du département, la part des résidences secondaires peut être majoritaire.

Tableau 16 : Nombre de logements, effectifs et parts (en %) de résidences principales, secondaires et de logements vacants en 2018

	Nombre de logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
		Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Haut Garonnaises	18 101	7 520	41,5	9 406	52,0	1 175	6,5
CC Cagire Garonne Salat	11 633	8 219	70,7	2 258	19,4	1 156	9,9
CC Cœur et Côteaux du Comminges	25 523	20 363	79,8	2 018	7,9	3 142	12,3
CC Cœur de Garonne	16 542	14 230	86,0	660	4,0	1 652	10,0
CC Lauragais Revel Sorezois *	11 577	9 587	82,8	963	8,3	1 027	8,9
CC des Terres du Lauragais	17 171	15 314	89,2	476	2,8	1 381	8,0
CC du Volvestre	13 899	12 103	87,1	591	4,3	1 206	8,7
CC des Hauts-Tolosans	14 934	13 327	89,2	465	3,1	1 142	7,6
CC de la Gascogne Toulousaine *	9 030	8 309	92,0	239	2,6	481	5,3
CC des Côteaux du Girou	8 826	8 199	92,9	114	1,3	514	5,8
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	14 110	12 651	89,7	276	2,0	1 184	8,4
CC Tarn-Agout *	12 807	11 571	90,3	265	2,1	971	7,6
CC Val'Aigo	7 894	6 972	88,3	160	2,0	761	9,6
CC du Frontonnais	11 042	10 125	91,7	149	1,4	768	7,0
CA du Sicoval	36 539	33 983	93,0	751	2,1	1 805	4,9
CA Le Muretain Agglo	51 210	47 730	93,2	534	1,0	2 946	5,8
CC de la Save au Touch	17 256	16 172	93,7	120	0,7	964	5,6
CC des Côteaux Bellevue	8 194	7 682	93,8	89	1,1	422	5,2
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	131 760	123 453	93,7	2 187	1,7	6 120	4,6
Toulouse	289 679	255 130	88,1	10 951	3,8	23 598	8,1
Haute-Garonne	703 938	621 660	88,3	31 560	4,5	50 718	7,2
Occitanie	3 507 173	2 657 225	75,8	554 064	15,8	295 884	8,4
France Métropolitaine	34 613 124	28 415 185	82,1	3 414 756	9,9	2 783 183	8,0

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Le nombre de logements est issu des Recensement de population réalisés par l'Insee. Les différentes catégories sont :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par le ménage ;
- les logements vacants : logements disponibles pour la vente ou la location, logements neufs achevés mais non encore occupés ;
- les logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont regroupées.

► Une forte part d'appartements autour de Toulouse

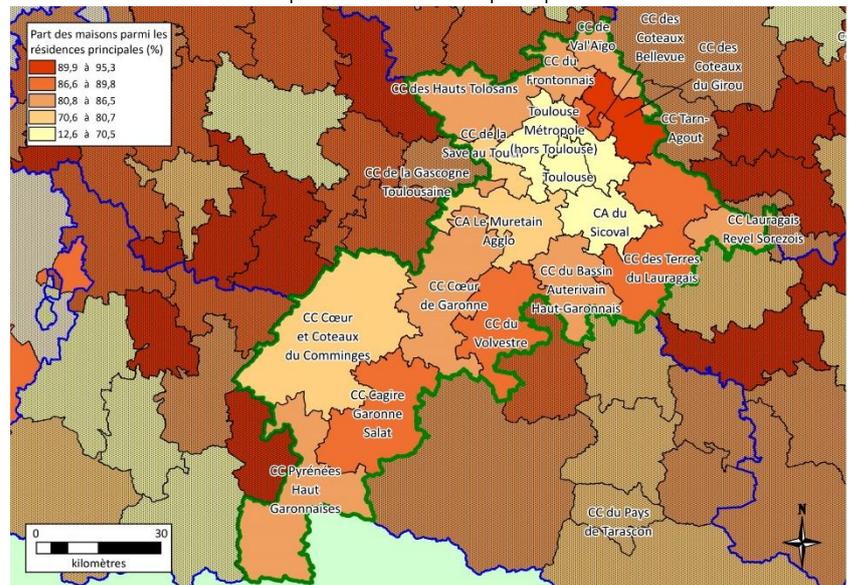
En 2017, part des maisons en Haute-Garonne s'élève à 50,9 %, ce qui est inférieur à ce que l'on relève dans l'Hexagone (56,3 %) et en Occitanie (63,3 %). Ces écarts peuvent s'expliquer par le caractère très urbain du nord du département et le foncier disponible. En corollaire, la part des appartements y est plus élevée : 48,4 % en Haute-Garonne versus 36,0 % en Occitanie et 42,9 % en France métropolitaine.

La répartition à l'échelle des EPCI montre une forte inégalité. On observe que les EPCI avec les plus faibles proportions de maisons sont concentrés autour de Toulouse (moins de 70 % de maisons) alors que ceux où ces proportions sont plus fortes sont ceux où la densité de population est moindre, le long des limites allant du nord au sud-est du département.

En 2021, 95 500 logements sociaux sont dénombrés en Haute-Garonne, soit 15,4 % des logements du département contre 18,1 % en France métropolitaine et 11,8 % en région.

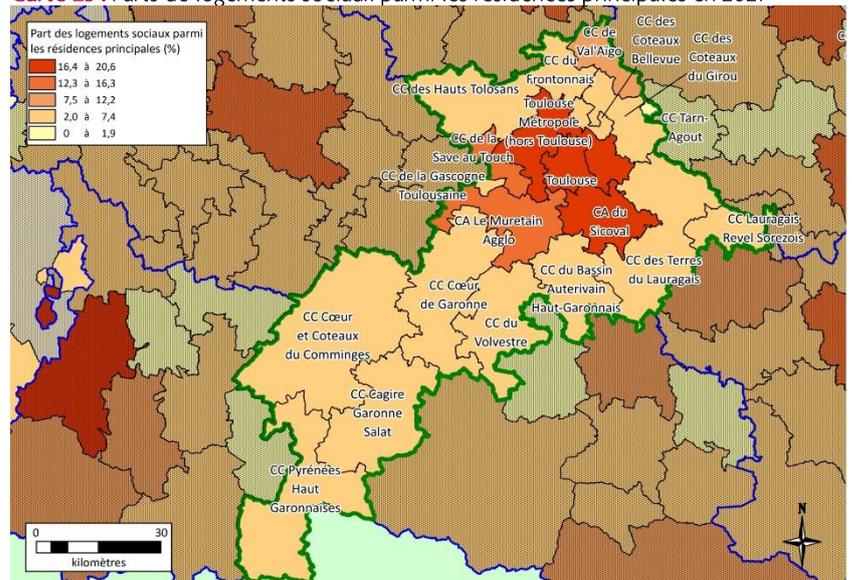
Ce sont les EPCI les plus urbains qui comptent la part la plus importante en termes de logements sociaux, la ville de Toulouse (19,3 %) et sa métropole (18,6 %) et les CA du Sicoval, Le Muretain Agglo et la CC du Sabve de Touch, où cette part varie entre 15 et 17 %.

Carte 24 : Parts des maisons parmi les résidences principales en 2017



Source: Insee – Recensement de population 2017
Exploitation: CREA-ORS Occitanie

Carte 25 : Parts de logements sociaux parmi les résidences principales en 2021



Source: Insee – Répertoire du parc locatif des logements sociaux 2021
Exploitation: CREA-ORS Occitanie

La Haute-Garonne, avec une partie de son territoire très urbanisée, a une proportion de maisons inférieure aux territoires de comparaison. Cependant, dans nombreux EPCI, leur part est majoritaire. Des logements sociaux en proportion supérieure dans le département par rapport aux territoires de comparaison. Ils sont principalement retrouvés autour de la métropole toulousaine.

Tableau 17 : Répartition des types de logements parmi les résidences principales (en %) en 2017, nombre et part (en %) de logements sociaux en 2021

	Types de logements			Logements sociaux	
	Part de maisons	Part d'appartements	Part d'autres	Nombre	Part
CC Pyrénées Haut Garonnaises	81,9	17,5	0,6	229	3,0
CC Cagire Garonne Salat	89,4	10,1	0,6	392	4,8
CC Cœur et Côteaux du Comminges	80,6	18,6	0,8	1 217	6,0
CC Cœur de Garonne	86,5	12,3	1,2	721	5,1
CC Lauragais Revel Sorezois *	83,7	15,5	0,8	409	4,3
CC des Terres du Lauragais	88,9	10,8	0,3	762	5,0
CC du Volvestre	89,0	10,1	0,9	640	5,3
CC des Hauts-Tolosans	83,0	16,6	0,4	994	7,5
CC de la Gascogne Toulousaine *	84,2	15,5	0,3	199	2,4
CC des Côteaux du Girou	91,8	8,1	0,2	304	3,7
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	86,5	13,0	0,5	701	5,5
CC Tarn-Agout *	82,3	17,0	0,7	0	0,0
CC Val'Aïgo	83,1	16,4	0,5	639	9,2
CC du Frontonnais	83,8	15,7	0,5	593	5,9
CA du Sicoval	62,5	36,7	0,8	5 771	17,0
CA Le Muretain Agglo	75,7	24,0	0,3	7 336	15,4
CC de la Save au Touch	76,1	23,8	0,1	2 420	15,0
CC des Côteaux Bellevue	89,0	10,8	0,2	444	5,8
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	63,1	36,7	0,2	22 908	18,6
Toulouse	17,0	81,9	1,1	48 822	19,1
Haute-Garonne	50,9	48,4	0,7	95 501	15,4
Occitanie	63,3	36,0	0,7	313 047	11,8
France Métropolitaine	56,3	42,9	0,9	5 129 898	18,1

Source : Insee – Recensement de population 2017 et 2021
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

– Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu des Recensements de population réalisés par l'Insee.

– Le logement social comprend ici l'ensemble des logements détenus par les bailleurs d'habitat à loyer modéré (HLM) et les sociétés d'économie mixte (SEM). Aucune distinction n'est faite selon le conventionnement ou non des logements. Lors de la vente d'un logement social à un particulier, ce logement sort du parc social vers le parc des propriétaires occupants ou celui de la location dans le secteur libre. Le champ est ici plus restreint que celui des bailleurs publics.

► 7 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement

En lien avec la catégorie des logements, en 2018, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale s'élève à 52,3 % en Haute-Garonne, contre 57,6 % en France métropolitaine et 59,0 % en région.

Seule la ville de Toulouse présente un taux inférieur (32,5 %) aux taux de comparaison national et régional.

Pour les autres EPCI, les taux varient entre 59,8 % pour Toulouse Métropole (hors Toulouse) et 81,9 % dans la CC des Côteaux du Girou. Dans la grande majorité des territoires (15 sur 20), plus des deux tiers des ménages sont propriétaires de leur logement.

La part d'occupants locataires s'établit à 40,6 % contre 37 % en France métropolitaine et 35,2 % en Occitanie. Celle en logement HLM représente 10,9 % des ménages contre 14,7 % en France métropolitaine et 9,1 % en région.

La ville de Toulouse compte 54,6 % de locataires : 41,6 % des ménages sont locataires hors HLM et 13,0 % en HLM.

Dans Toulouse Métropole (hors Toulouse) et la CA du Sicoval, les ménages locataires sont respectivement 37,6 % et 32,1 %. Dans ces territoires, la part de ménages locataires en HLM s'élève à respectivement 13,4 % et 11,8 % des ménages.

Les plus faibles proportions de locataires (moins de 20 %) sont observées dans les CC des Côteaux du Girou et des Côteaux Bellevue.

Carte 26 : Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018

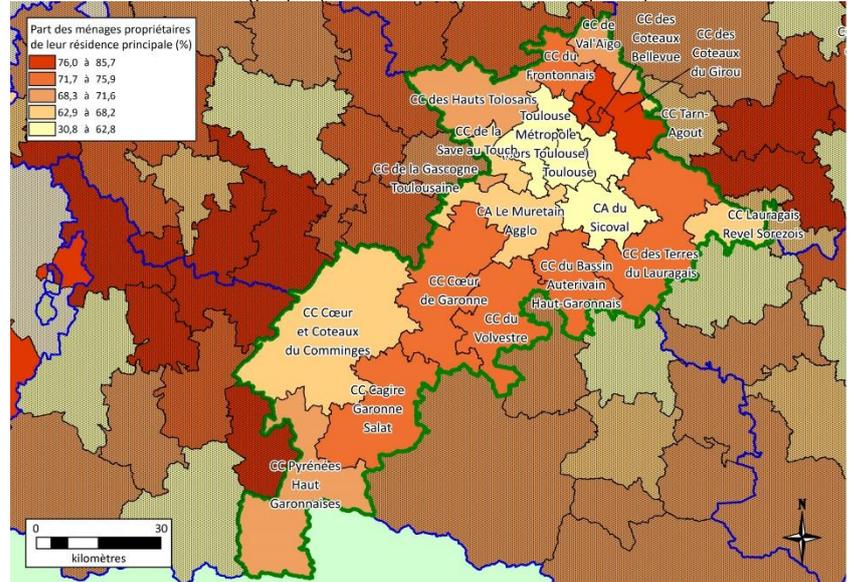
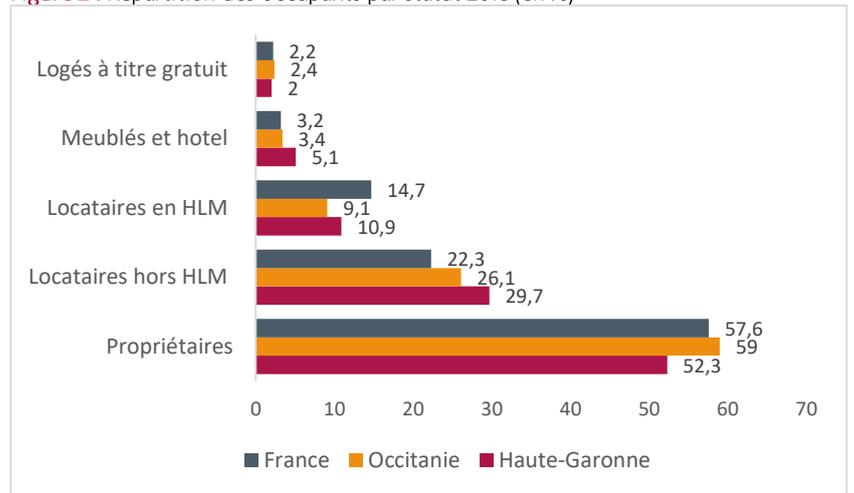


Figure 2 : Répartition des occupants par statut 2018 (en %)



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Un département avec des proportions de ménages propriétaires inférieures aux valeurs de la France métropolitaine et de l'Occitanie. La part de locataires est supérieure aux territoires de comparaisons. La part des locataires en HLM est intermédiaire entre la valeur régionale, plus basse, et la valeur en France métropolitaine, plus élevée.

Tableau 18 : Nombre de résidences principales et répartition par statut d'occupation au 1^{er} janvier 2018

	Nombre de résidences principales	Part de propriétaires	Part de locataires hors HLM	Part de locataires en HLM	Part de meublés et hôtel	Part de logés à titre gratuit
CC Pyrénées Haut Garonnaises	7 520	70,9	21,1	1,9	2,2	3,8
CC Cagire Garonne Salat	8 219	74,8	17,5	3,2	1,0	3,4
CC Cœur et Côteaux du Comminges	20 363	68,2	22,5	4,8	1,1	3,3
CC Cœur de Garonne	14 230	72,3	19,7	4,6	0,9	2,4
CC Lauragais Revel Sorezois *	9 587	65,5	25,9	4,4	1,7	2,5
CC des Terres du Lauragais	15 314	74,3	18,9	3,8	0,9	2,1
CC du Volvestre	12 103	72,3	19,5	4,7	0,9	2,6
CC des Hauts-Tolosans	13 327	69,2	23,1	5,0	0,8	1,9
CC de la Gascogne Toulousaine *	8 309	69,9	21,4	6,3	0,6	1,8
CC des Côteaux du Girou	8 199	81,9	13,2	2,5	0,7	1,7
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	12 651	72,5	21,0	3,9	0,5	2,0
CC Tarn-Agout *	11 571	67,8	25,1	4,5	0,9	1,7
CC Val'Aigo	6 972	71,2	18,9	7,0	0,9	2,1
CC du Frontonnais	10 125	73,6	19,7	4,5	0,6	1,7
CA du Sicoval	33 983	61,2	20,5	11,8	5,0	1,5
CA Le Muretain Agglo	47 730	65,3	20,4	11,7	0,7	1,8
CC de la Save au Touch	16 172	67,2	18,8	12,1	0,7	1,1
CC des Côteaux Bellevue	7 682	78,0	16,2	3,6	0,4	1,7
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	123 453	59,8	24,2	13,4	1,2	1,5
Toulouse	255 130	32,5	41,6	13,0	10,7	2,2
Haute-Garonne	621 660	52,3	29,7	10,9	5,1	2,0
Occitanie	2 657 225	59,0	26,1	9,1	3,4	2,4
France Métropolitaine	28 415 185	57,6	22,3	14,7	3,2	2,2

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee.

► 77 % des logements ont plus de 30 ans

En 2018, le nombre de logements suroccupés en Haute-Garonne s'élève à plus de 21 000, soit 3,5 % des logements, contre 4,7 % en France métropolitaine et 3,3 % en Occitanie.

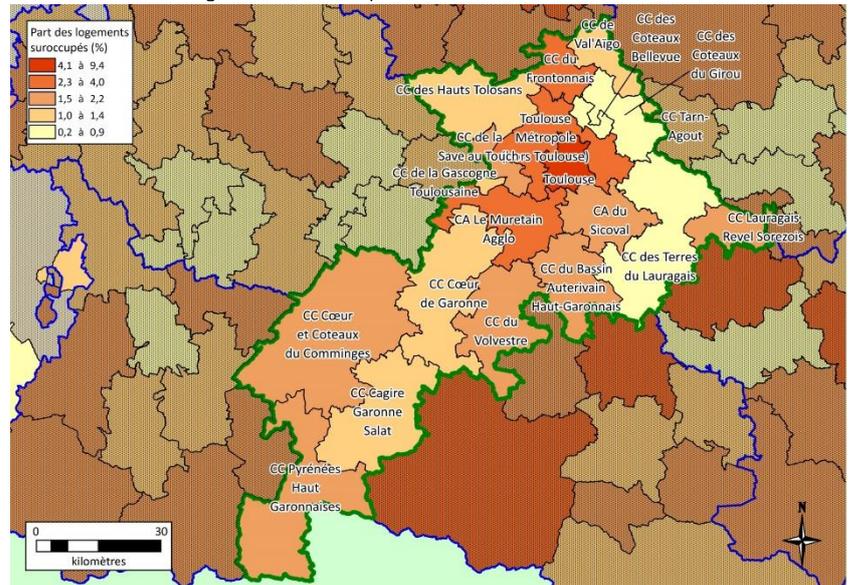
Les taux sont compris entre 0,8 % dans la CC des Côteaux du Girou et 6,0 % dans la ville de Toulouse, seul territoire ayant une valeur supérieure à celle de la France métropolitaine

En 2018, 417 000 logements construits avant 1991 sont dénombrés, soit 59,3 % du parc de logements départemental contre 74,2 % en France métropolitaine et 68,9 % en région Occitanie.

À l'échelle des EPCI, les valeurs sont très contrastées. Dans la majorité des territoires, 16 sur 20, moins des deux tiers des logements ont été construits avant 1991. C'est dans les trois EPCI du sud du département ainsi que dans la CC Lauragais Revel Sorezois que la part de logements construits avant 1991 est la plus élevée.

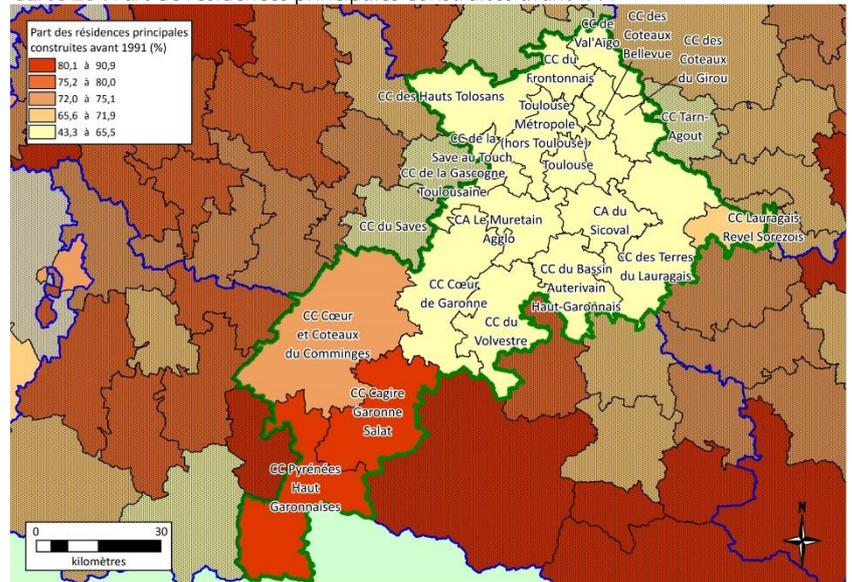
La part de logements suroccupés en Haute-Garonne est inférieure à la part nationale mais supérieure à la part régionale. C'est dans la ville de Toulouse que le taux le plus élevé est observé, ainsi que dans les territoires avoisinants. Près de 60 % des logements sont considérés comme anciens (construits avant 1991) avec de forts contrastes infra-départementaux.

Carte 27 : Part de logements suroccupés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Carte 28 : Part de résidences principales construites avant 1991



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Tableau 19 : Effectifs et parts (en %) de logements suroccupés et de logements anciens en 2018

	Logements suroccupés		Logements anciens	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées Haut Garonnaises	149	2,0	14 632	80,8
CC Cagire Garonne Salat	100	1,2	9 423	81,0
CC Cœur et Côteaux du Comminges	406	2,0	19 110	74,9
CC Cœur de Garonne	181	1,3	10 187	61,6
CC Lauragais Revel Sorezois *	169	1,8	7 866	67,9
CC des Terres du Lauragais	149	0,9	9 768	56,9
CC du Volvestre	241	2,0	8 743	62,9
CC des Hauts-Tolosans	180	1,3	7 431	49,8
CC de la Gascogne Toulousaine *	124	1,4	4 399	48,7
CC des Côteaux du Girou	70	0,8	5 011	56,8
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	234	1,8	8 334	59,1
CC Tarn-Agout *	167	1,4	7 457	58,2
CC Val'Aigo	84	1,1	4 733	60,0
CC du Frontonnais	268	2,5	5 336	48,3
CA du Sicoval	698	2,1	18 327	50,2
CA Le Muretain Agglo	1 203	2,4	24 783	48,4
CC de la Save au Touch	316	1,9	7 477	43,3
CC des Côteaux Bellevue	75	1,0	3 991	48,7
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	3 303	2,6	67 519	51,2
Toulouse	13 238	6,0	186 190	64,3
Haute-Garonne	21 039	3,5	417 014	59,2
Occitanie	86 410	3,3	2 414 739	68,9
France Métropolitaine	1 284 883	4,7	25 670 659	74,2

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

– Un logement est considéré comme suroccupé au sens de l'Insee quand il ne dispose pas du nombre de pièces suivantes : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Cet indicateur est construit à partir des données collectées par l'Insee lors des recensements de population. Les studios occupés par une seule personne ne sont pas pris en compte.

– L'année d'achèvement du logement est recueillie lors du Recensement de population réalisé par l'Insee.

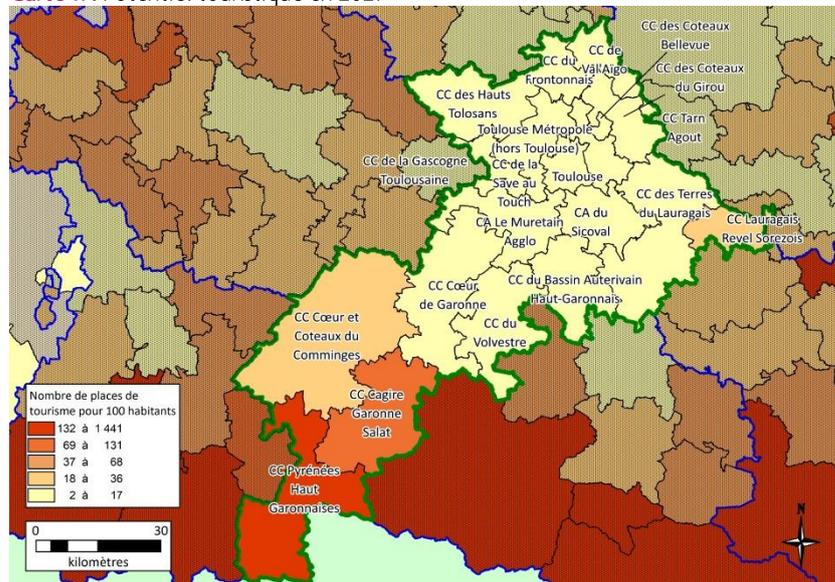
Potentiel touristique

► Un potentiel touristique très important dans le sud du département

Le potentiel touristique est évalué à partir du nombre de places d'accueil touristique et du nombre de lits pour 100 habitants. Différents types de places sont pris en compte : chambres d'hôtel, emplacements de camping, lits dans une auberge de jeunesse, et résidences secondaires.

En Haute-Garonne, le potentiel touristique est plus important dans les zones montagneuses, proches de la chaîne des Pyrénées. Aussi, 2 EPCI, les CC Pyrénées Haut Garonnaises et Cagire Garonne Salat, présentent des valeurs supérieures à 69 places/100 habitants. Deux autres territoires (CC Cœur et Côteaux du Comminges et Lauragais Revel Sorezois) ont de plus faibles valeurs, comprises dans la catégorie des 18 à 36 places de tourisme pour 100 habitants. Tous les autres EPCI ont des valeurs inférieures à 17 places pour 100 habitants.

Carte II : Potentiel touristique en 2021



Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le potentiel touristique est plus important au sud du département, et atteint une valeur maximale dans la CC Pyrénées Haut Garonnaises.

Bruit

► Une plus forte nuisance sonore dans la métropole toulousaine

Dans le cadre de la directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français par la loi n°2005-1319, des projets de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et des cartes de bruit stratégiques (CBS) ont été élaborés dans chaque département. Un arrêté ministériel établit la liste des communes possédant les routes les plus bruyante.

Les EPCI avec le plus de communes ciblées par le PPBE sont impactées par des nuisances sonores. La grande majorité des nuisances se trouvent dans la métropole toulousaine avec 34 communes impliquées dans le diagnostic du PPBE. La CC Pyrénées Haut Garonnaises compte ensuite le plus grand nombre de communes concernées (32). La CC du Sicoval qui se trouve accolée à Toulouse Métropole en dénombre 24 et la CC des Terres du Lauragais 21. Seule la CC Tarn-Agout ne dispose d'aucune commune incluse dans le PPBE.

En observant le diagnostic du PPBE 2018-2023 de la Haute-Garonne, on comptabilise au total 20 points noirs de bruit (PNB) dont la majorité est due au trafic routier. En raison de ces PNB, 9 165 personnes sont exposées à des niveaux supérieurs au seuil sonore en 24h, et 7 237 personnes sur la nuit.

On compte 230 communes incluses dans le PPBE et la majorité se concentre dans 3 EPCI : Toulouse Métropole, la CC Pyrénées Haut Garonnaises et CA du Sicoval.

Tableau 20 : Nombre de communes incluses par EPCI dans le PPBE en 2020

	Nombre de communes incluses dans le PPBE
CC Pyrénées Haut Garonnaises	32
CC Cagire Garonne Salat	14
CC Cœur et Côteaux du Comminges	16
CC Cœur de Garonne	6
CC Lauragais Revel Sorezois	4
CC des Terres du Lauragais	21
CC du Volvestre	11
CC des Hauts-Tolosans	6
CC de la Gascogne Toulousaine	1
CC des Côteaux du Girou	9
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	7
CC Tarn-Agout	0
CC Val'Aigo	6
CC du Frontonnais	8
CA du Sicoval	24
CA Le Muretain Agglo	18
CC de la Save au Touch	4
CC des Côteaux Bellevue	5
Toulouse Métropole (dont Toulouse)	34

Source : Arrêté portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne.

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PPBE a pour objectif d'identifier les bâtiments à usage d'habitation, d'enseignement ou de santé, compris partiellement ou totalement dans des fuseaux de bruit. Les fuseaux de bruit sont les zones où les valeurs limites acoustiques sont dépassées. Les zones ainsi déterminées sont nommées « points noirs du bruit » (PNB)

Tableau 21 : Nombre de Points Noirs de Bruit (PNB) et nombre de personnes exposées par jour diagnostiqués durant le PPBE 2017-2023

	Nombre de PNB	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant 24h	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant la nuit
Trafic routier	17	7 343	4 020
Trafic ferroviaire	3	1 822	3 217

Source : Rapport du PPBE 2017-2023 en Haute-Garonne

Exploitation : Creai-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PNB doit répondre aux exigences acoustiques : indicateurs de gêne due au bruit des réseaux routier et ferroviaire nationaux dépassant, ou risquent de dépasser à terme, la valeur limite en L_{den} de 68 dB(A) pour le routier et 73dB(A) pour le ferroviaire, ou la valeur limite en L_n de 62 dB(A) pour le routier et 65dB(A) pour le ferroviaire. Enfin il doit se trouver le long d'une route ou d'une voie ferrée.

Air

► La moitié des épisodes de pollution de la région sont observés en Haute-Garonne

En 2020, la région Occitanie a connu 13 journées en épisode de pollution dont 11 journées de pollution aux particules PM10 et 2 journées de pollution à l'ozone (O3). Le département comptabilise 6 journées dont 5 en lien avec les PM10 et 1 à l'ozone. De plus, Atmo Occitanie estime que 1325 050 personnes ont été exposées à un dépassement de l'objectif de qualité pour l'ozone, moins de 100 personnes pour les PM10 et 331 350 pour les PM2,5. On remarque que les principaux polluants en fortes concentrations dans l'air ambiant sont les PM2,5 et l'ozone (ils ne respectent pas les objectifs de qualité). Concernant les polluants liés au trafic routier, le seuil de qualité pour les PM2,5 est également dépassé, tout comme la valeur limite pour le NO2.

Tableau 22 : Nombre de journées en épisode de pollution en 2020

	Nombre de journées en épisode de pollution	Dont PM10	Dont Ozone
Haute-Garonne	6	5	1
Occitanie	13	11	2

Source : ATMO Occitanie-2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

L'indice de qualité de l'air dans le département est variable selon les territoires. La majorité des EPCI ont eu pendant 281 jours de l'année un indice de qualité de l'air catégorisé comme « Bon », 18 jours d'indice « Médiocre » ou « Mauvais » et 7 journées avec un « Très bon » indice de qualité de l'air. Les particularités s'observent dans les CC de la Gascogne Toulousaine, du Tarn-Agout et de Toulouse Métropole (dont Toulouse). Ils ont en effet plus de journées en 2020 avec une très bonne qualité d'air (atteignant 20 journées pour la CC Tarn Agout) et moins de jours avec une qualité « Médiocre » (4 jours). Même si Toulouse Métropole présente davantage de journées avec un indice « Très bon », il connaît plus de journées « Médiocre » en 2020 que tous les autres EPCI (13 journées).

La CC Tarn-Agout est le territoire avec l'air de meilleure qualité en 2020.

Tableau 23 : Nombre annuel de jours classés dans chacune des 5 catégories de l'indice Atmo en 2020

	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
CC Pyrénées Haut Garonnaises	6	12	60	281	7
CC Cagire Garonne Salat	6	12	60	281	7
CC Cœur et Côteaux du Comminges	6	12	60	281	7
CC Cœur de Garonne	6	12	60	281	7
CC Lauragais Revel Sorezois	6	12	60	281	7
CC des Terres du Lauragais	6	12	60	281	7
CC du Volvestre	6	12	60	281	7
CC des Hauts-Tolosans	6	12	60	281	7
CC de la Gascogne Toulousaine	2	4	47	304	9
CC des Côteaux du Girou	6	12	60	281	7
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	6	12	60	281	7
CC Tarn-Agout	0	4	49	293	20
CC Val'Aïgo	6	12	60	281	7
CC du Frontonnais	6	12	60	281	7
CA du Sicoval	6	12	60	281	7
CA Le Muretain Agglo	6	12	60	281	7
CC de la Save au Touch	6	12	60	281	7
CC des Côteaux Bellevue	6	12	60	281	7
Toulouse Métropole (dont Toulouse)	6	13	56	281	10

Source : ATMO Occitanie-2020 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

En 2020 l'indice ATMO correspond au calcul suivant : le plus élevé des quatre sous-indices suivants : moyenne des maxima horaires pour le SO2, NO2, O3 et moyenne des moyennes horaires pour les PM10. L'indice le plus mauvais est attribué à l'indice ATMO global de la journée.

Dans le département, on observe que les secteurs industriel et résidentiel sont, à parts égales, les principales sources d'émission de PM10. Pour les EPCI partenaires de ATMO Occitanie, le secteur résidentiel est la principale source de PM10 (variant entre 34 % pour le SCOT nord Toulousain et 45 % pour la CC de la Save au Touch). La source majeure de PM2,5 de ces EPCI est également résidentielle avec des valeurs comprises entre 48 % et 61 %, soit supérieures au niveau de la Haute-Garonne (46 %). Les oxydes d'azote (NOx) sont émis majoritairement par les transports (66 % pour le SCOT nord Toulousain et 82 % pour la CA Le Muretain Agglo).

De la même manière, les gaz à effet de serre (GES) ont pour source principale les transports : ils produisent entre 45 % et 65 % de l'émission totale de GES en 2020 selon l'EPCI.

On observe néanmoins de grandes différences en fonction des territoires : 22 % des PM10 sont émis par l'agriculture en Haute-Garonne et la variation entre les EPCI est grande, de

3,5 % pour Toulouse Métropole à près de 10 fois plus dans le SCOT nord Toulousain. Le secteur tertiaire est à l'origine de plus d'émissions à Toulouse Métropole, tous polluants confondus, que dans les autres EPCI. L'industrie est à l'origine de l'émission de beaucoup de polluants même si ce secteur est moins représenté dans la CA du Sicoval et Le Muretain Agglo. Enfin, il existe peu de différences entre les territoires sur la proportion de polluants émis depuis la source résidentielle, mais pour la source des transports, les polluants sont moins émis dans le SCOT nord Toulousain :

La Haute-Garonne présente comme principale source d'émissions de polluants le secteur du transport. Néanmoins, à l'échelle des EPCI, les parts d'émissions des polluants et gaz à effet de serre par chaque secteur varient beaucoup.

Tableau 24 : Répartition sectorielle des émissions des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre en France en 2020

	Polluants	Agriculture	Tertiaire	Industrie	Résidentiel	Transport
CA du Sicoval	PM10	23,7	0,1	12,7	42	21,5
	PM2,5	7,7	0,2	9	60,7	22,5
	NOx	7,6	1,7	6	5,4	79,4
	GES	4,7	3,9	4,8	22,1	64,5
CC de la Save au Touch	PM10	10,7	0,1	24,1	44,8	20,4
	PM2,5	3,2	0,1	20,4	57,4	18,8
	NOx	4,4	1,2	9	5,6	79,8
	GES	3	2,4	10,3	21,6	62,5
CA Le Muretain Agglo	PM10	16,6	0,1	18,7	43,1	21,5
	PM2,5	5	0,2	16,3	57,7	20,8
	NOx	6	1,9	4,8	5,4	81,9
	GES	4	4,3	3,8	22,2	65,7
Syndicat Mixte du SCOT nord Toulousain : CC des Hauts Tolosans, CC du Frontonnais, CC du Val'Aïgo CC des Côteaux du Girou	PM10	33,1	0,1	20,9	33,9	11,9
	PM2,5	11,9	0,1	20,4	53,5	14
	NOx	17,7	1,3	10,6	4,5	66
	GES	10,9	2,4	27,6	14,5	44,6
Toulouse Métropole	PM10	3,5	0,5	24,5	36,5	35
	PM2,5	1	0,6	18,4	47,5	32,5
	NOx	0,9	4	12,3	5,1	77,8
	GES	0,4	7,7	17,8	19,3	54,9
Haute-Garonne	PM10	21,9	0,2	30,9	31,2	15,8
	PM2,5	7,4	0,2	30,1	45,7	16,6
	NOx	9,3	2,3	16,6	4,8	66,9
	GES	6,3	4,3	29,5	16,1	43,7

Source : ATMO Occitanie 2020 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Certains EPCI ne figurent pas dans l'analyse des données car ne sont pas partenaires de ATMO Occitanie.

Partie 4

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'ÉTAT DE SANTÉ

Mortalité toutes causes.....	56
Mortalité prématurée et évitable.....	58
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO.....	60
Mortalité par cancer.....	62
Mortalité par autres pathologies	66

Mortalité toutes causes

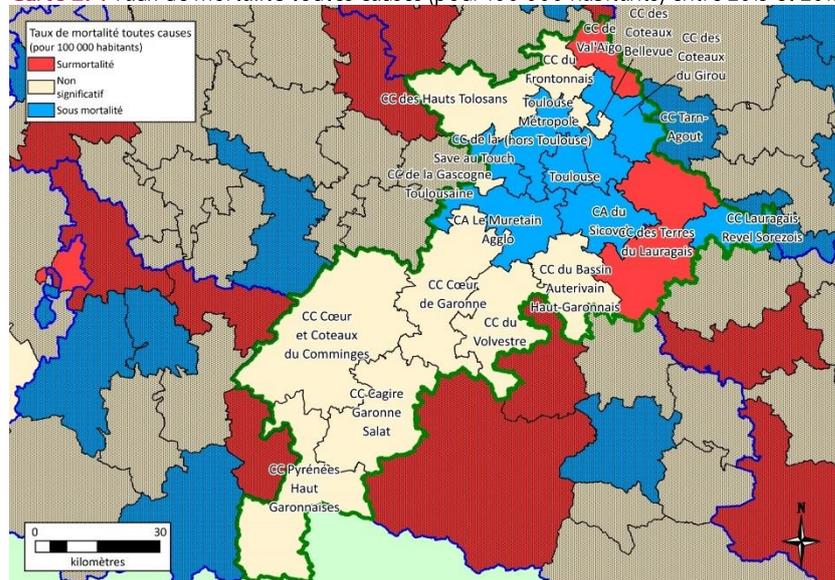
► Une sous-mortalité pour les EPCI proches de la métropole

La Haute-Garonne affiche un taux de mortalité générale inférieur à celui de la France hexagonale. Elle présente également un taux de mortalité générale plus faible que celui de la région. Cette sous mortalité concerne aussi bien les hommes que les femmes.

À l'intérieur du département, on note une sous-mortalité significative dans huit EPCI principalement centrés autour de la métropole toulousaine. Dans cinq de ces huit EPCI, cette sous mortalité est retrouvée aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Dans trois EPCI situés à l'est de la métropole toulousaine, on observe une surmortalité. Dans deux d'entre eux, cette surmortalité est retrouvée pour les femmes mais pas pour les hommes. Dans les autres EPCI, la mortalité générale ne diffère pas de façon significative de la mortalité nationale, à structure par âge comparable.

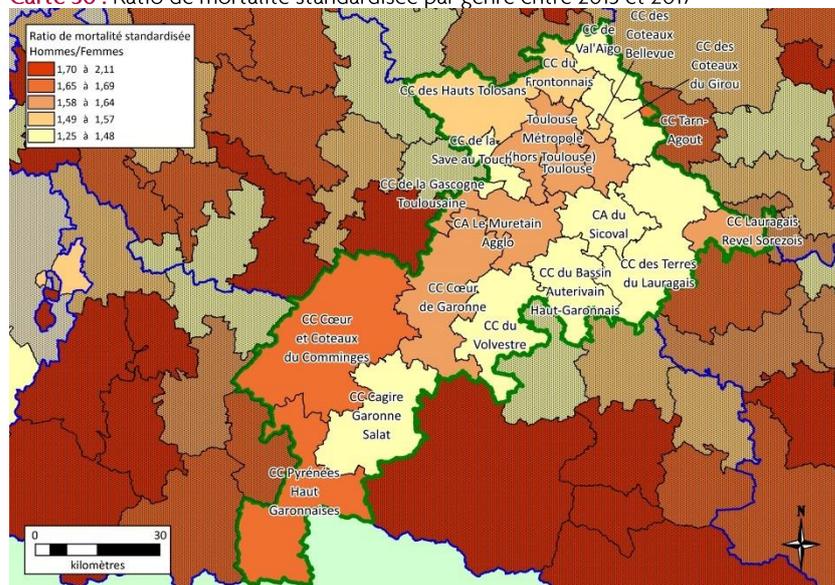
Quel que soit le territoire, la mortalité des hommes est plus importante que celle des femmes. En Haute-Garonne, le ratio de mortalité est moins défavorable pour les hommes (1,57) que dans les territoires de comparaison (1,62 en Occitanie et en France hexagonale). Selon les EPCI hauts-garonnais, la surmortalité des hommes varie de 1,32 dans la CC Val d'Aigo à 1,69 dans les CC Pyrénées Haut Garonnaises et CC Cœur et Côteaux du Comminges. Les territoires présentant les ratios de mortalité les plus élevés forment une bande nord-sud longeant les limites ouest du département.

Carte 29 : Taux de mortalité toutes causes (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Carte 30 : Ratio de mortalité standardisée par genre entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie.

Le taux de mortalité en Haute-Garonne est inférieur à la valeur retrouvée sur le territoire national. Les EPCI regroupés autour de Toulouse connaissent des sous-mortalités par rapport à la France Métropolitaine. Le ratio de mortalité hommes/femmes est plus élevé pour les territoires du sud du département.

Tableau 25 : Taux comparatifs de mortalité toutes causes, par sexe et ratio hommes/femmes entre 2013 et 2017

	Mortalité toutes causes			
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ratio hommes/femmes
CC Pyrénées Haut Garonnaises	966	1 271	753	1,69
CC Cagire Garonne Salat	925	1 109	771	1,44
CC Cœur et Côteaux du Comminges	938	1 225	724	1,69
CC Cœur de Garonne	962	1 239	769	1,61
CC Lauragais Revel Sorezois *	848	1 091	687	1,59
CC des Terres du Lauragais	1 035	1 224	894	1,37
CC du Volvestre	934	1 138	777	1,46
CC des Hauts-Tolosans	981	1 221	797	1,53
CC de la Gascogne Toulousaine *	941	1 121	781	1,44
CC des Côteaux du Girou	728	879	593	1,48
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	891	1 082	731	1,48
CC Tarn-Agout *	836	1 090	659	1,65
CC Val'Aigo	1 037	1 198	908	1,32
CC du Frontonnais	905	1 129	746	1,51
CA du Sicoval	791	942	676	1,39
CA Le Muretain Agglo	844	1 103	671	1,64
CC de la Save au Touch	822	1 031	696	1,48
CC des Côteaux Bellevue	919	1 177	759	1,55
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	758	971	613	1,58
Toulouse	790	1 035	632	1,64
Haute-Garonne	828	1 055	671	1,57
Occitanie	897	1 154	712	1,62
France métropolitaine	923	1 193	734	1,62

Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende pour les TCM :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité prématurée et évitable

► Une sous-mortalité prématurée et une sous-mortalité évitable dans le nord du département

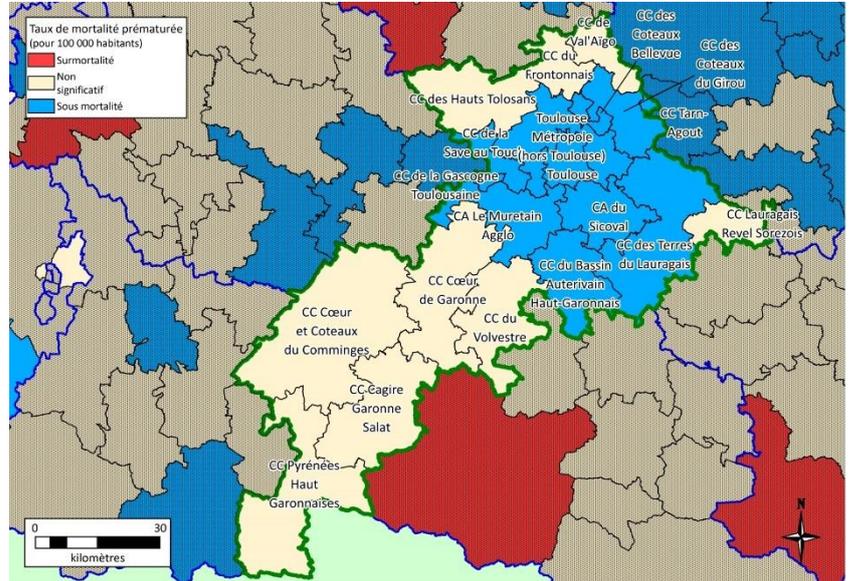
Le taux de mortalité prématurée, c'est-à-dire pour les décès survenant avant 75 ans, est significativement plus bas en Haute-Garonne qu'en France métropolitaine, à structure par âge comparable, comme c'est également le cas dans la région.

Au niveau du département, on distingue une sous-mortalité significative dans les EPCI du nord. Ceux-ci sont regroupés autour de Toulouse. Les autres territoires ne présentent pas de différence significative avec la valeur nationale. Il faut noter qu'aucun des territoires n'affiche de surmortalité significative.

À structure d'âge comparable, la mortalité évitable par la prévention (voir définition dans "repères méthodologiques") est significativement plus basse dans le département, comparée à celle observée au niveau national, ce qui est également le cas sur l'ensemble de la région.

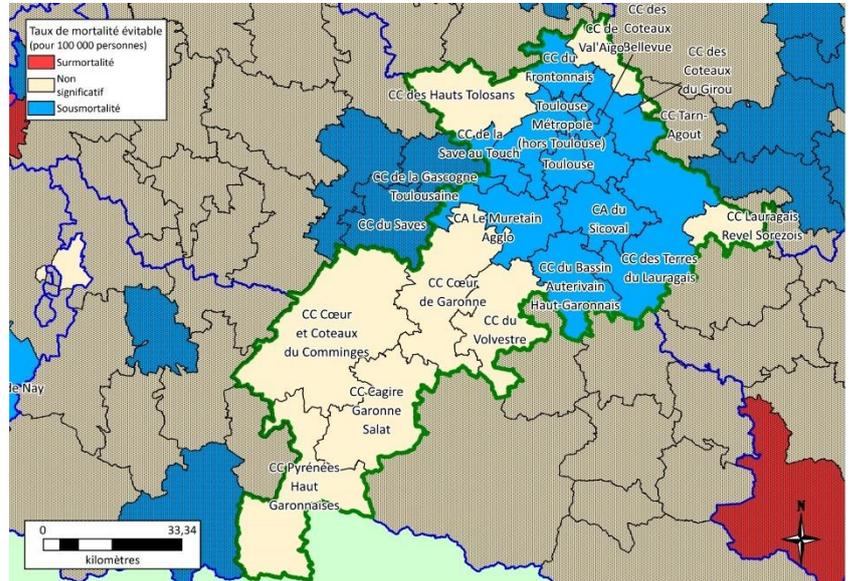
La moitié des territoires ont un niveau de mortalité évitable significativement plus bas qu'au niveau national, à structure par âge comparable; la plupart d'entre eux sont en sous-mortalité prématurée significative. Aucun EPCI ne présente de surmortalité évitable significative,

Carte 31 : Taux de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Carte 32 : Taux de mortalité évitable par la prévention (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Des sous-mortalités prématurée et évitable en Haute-Garonne comme en Occitanie. Les EPCI ont tendance à avoir des sous-mortalités évitable et prématurée s'ils se situent non loin de la métropole. Les autres territoires n'ont pas de différence significative par rapport à la valeur de la France métropolitaine.
Aucun des EPCI n'affiche une surmortalité prématurée ou évitable.

Tableau 26 : Taux comparatifs de mortalité prématurée et évitable par la prévention entre 2013 et 2017

	Mortalité prématurée (avant 75 ans)	Mortalité évitable par la prévention
CC Pyrénées Haut Garonnaises	290	163
CC Cagire Garonne Salat	337	198
CC Cœur et Côteaux du Comminges	258	147
CC Cœur de Garonne	289	187
CC Lauragais Revel Sorezois *	300	176
CC des Terres du Lauragais	325	187
CC du Volvestre	324	189
CC des Hauts-Tolosans	266	162
CC de la Gascogne Toulousaine *	253	155
CC des Côteaux du Girou	262	146
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	301	175
CC Tarn-Agout *	227	131
CC Val'Aigo	295	177
CC du Frontonnais	227	139
CA du Sicoval	307	188
CA Le Muretain Agglo	261	146
CC de la Save au Touch	258	153
CC des Côteaux Bellevue	284	154
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	375	211
Toulouse	273	159
Haute-Garonne	284	165
Occitanie	302	180
France métropolitaine	319	194

Source : Inserm CépiDC 2013-2017, - Insee RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Au-delà de l'approche tous âges confondus, la mortalité dite prématurée permet d'analyser les décès survenant tôt dans la vie : pour cela, les décès survenant avant 75 ans sont pris en compte.

La mortalité évitable concerne les décès prématurés qui surviennent à la suite d'une pathologie ou un évènement de santé qui aurait pu être prévenu (mortalité évitable par la prévention) ou par une prise en charge médicale (mortalité évitable par le traitement). Dans ce portait de territoire, la mortalité évitable par la prévention est présentée. (pour plus de précisions, voir :

https://www.scoresante.org/uploadedFiles/SCORE-Sante/Fiches_methodo/FMSCORE_Morta_Evitable.pdf

Admissions en ALD et hospitalisations en MCO

► Une sur-incidence d'admission en ALD et d'hospitalisation en MCO par rapport à la France métropolitaine

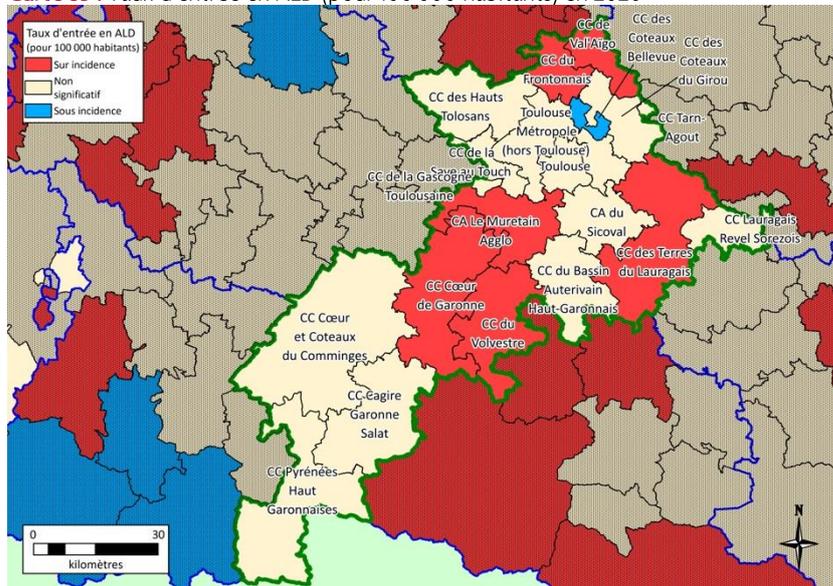
En 2020, on comptait plus de 27 000 admissions en affection longue durée (ALD) en Haute-Garonne, soit près de 20 % des admissions en Occitanie. Les taux standardisés d'admission en ALD sont plus importants en Haute-Garonne et en Occitanie qu'au niveau de la France hexagonale.

Cinq EPCI présentent une sur-incidence d'ALD significative : les CC des Terres du Lauragais, du Frontonnais, Cœur de Garonne, du Volvestre, et Val'Aigo. Seule la CC des Côteaux Bellevue connaît une sous-incidence significative d'entrée en ALD. La majorité des territoires n'ont donc pas un taux d'incidence significativement différent de celui de l'Hexagone.

La Haute-Garonne présente un taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) plus élevé que ce qui est constaté en France métropolitaine. Le même constat est fait pour la région.

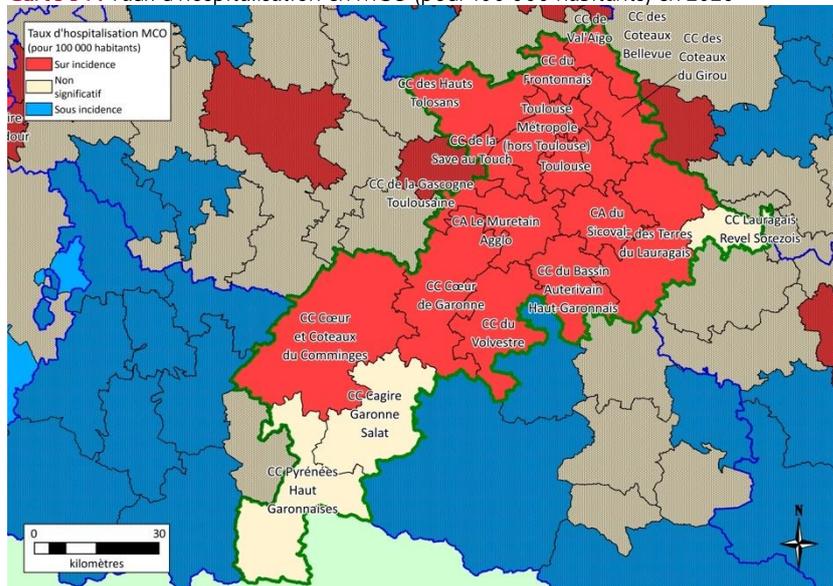
Au sein du département, seules trois communautés de communes présentent un taux qui n'est pas significativement différent de la valeur nationale : les CC Pyrénées Haut Garonnaises, Cagire Garonne Salat et Lauragais Revel Sorezois. Dans tous les autres territoires de la Haute-Garonne, les taux comparatifs d'hospitalisation en MCO sont supérieurs à la valeur nationale.

Carte 33 : Taux d'entrée en ALD (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 34 : Taux d'hospitalisation en MCO (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une sur-incidence d'admission en ALD et d'hospitalisation en MCO est observée en Haute-Garonne par rapport à la France Métropolitaine. On compte 5 EPCI en sur-incidence d'admission en ALD et 1 seul en sous-admission. Concernant les taux d'hospitalisation en MCO, quasiment tous les territoires ont une valeur plus élevée que celle de l'Hexagone.

Tableau 27 : Nombre d'admissions en ALD en 2020, taux standardisé d'incidence (TSI) des ALD en 2020 et taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique en 2020

	Nb d'admissions en ALD	TSI en ALD	TS d'hospitalisation en MCO
CC Pyrénées Haut Garonnaises	432	2 213	246
CC Cagire Garonne Salat	473	2 198	247
CC Cœur et Côteaux du Comminges	1 237	2 333	262
CC Cœur de Garonne	888	2 621	271
CC Lauragais Revel Sorezois *	571	2 338	245
CC des Terres du Lauragais	889	2 547	266
CC du Volvestre	753	2 632	276
CC des Hauts-Tolosans	595	2 145	281
CC de la Gascogne Toulousaine *	419	2 276	271
CC des Côteaux du Girou	449	2 362	267
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	649	2 202	269
CC Tarn-Agout *	678	2 425	267
CC Val'Aigo	427	2 650	265
CC du Frontonnais	577	2 581	280
CA du Sicoval	1 606	2 277	259
CA Le Muretain Agglo	2 620	2 407	281
CC de la Save au Touch	782	2 361	272
CC des Côteaux Bellevue	378	2 026	274
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	6 127	2 258	273
Toulouse	8 078	2 221	266
Haute-Garonne	27 531	2 287	266
Occitanie	142 528	2 341	252
France métropolitaine	1 416 325	2 252	250

Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - ATIH 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

– Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD en 2020. Le TSI est le taux d'incidence des ALD que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP de 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

– Le TS d'hospitalisation est le taux d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité par cancer

► Une sous-mortalité significative par cancer toutes causes et par cancer du poumon

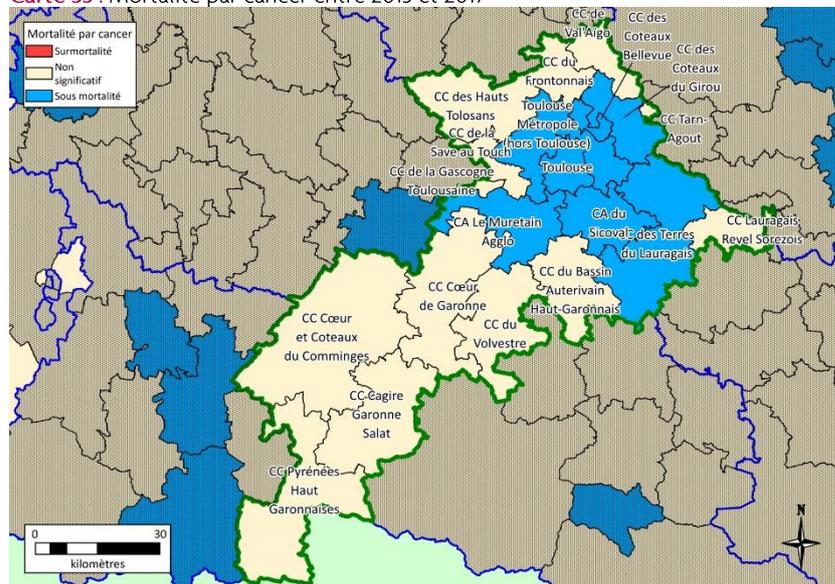
En Haute-Garonne, il y a eu en moyenne entre 2013 et 2017, près de 2 500 décès liés à des cancers, soit 27 % des décès d'Haut-Garonnais. À structure par âge comparable, le taux de mortalité par cancer en Haute-Garonne est significativement inférieur à la valeur de la France métropolitaine, comme c'est le cas au niveau régional.

À l'intérieur du département, sept des vingt territoires, centrés autour de Toulouse, présentent des sous-mortalités par cancer significatives comparées à la mortalité nationale. Dans les autres territoires, le taux de mortalité ne diffère pas de la valeur nationale de manière significative.

Entre 2013 et 2017, le cancer du poumon a été la cause du décès de 511 habitants du département en moyenne par an entre 2013 et 2017 (5,6 % des décès du département). On constate une sous-mortalité significative en Haute-Garonne comparée à la mortalité nationale, alors que la mortalité régionale par cancer du poumon ne présente pas de différence significative, à structure par âge comparable.

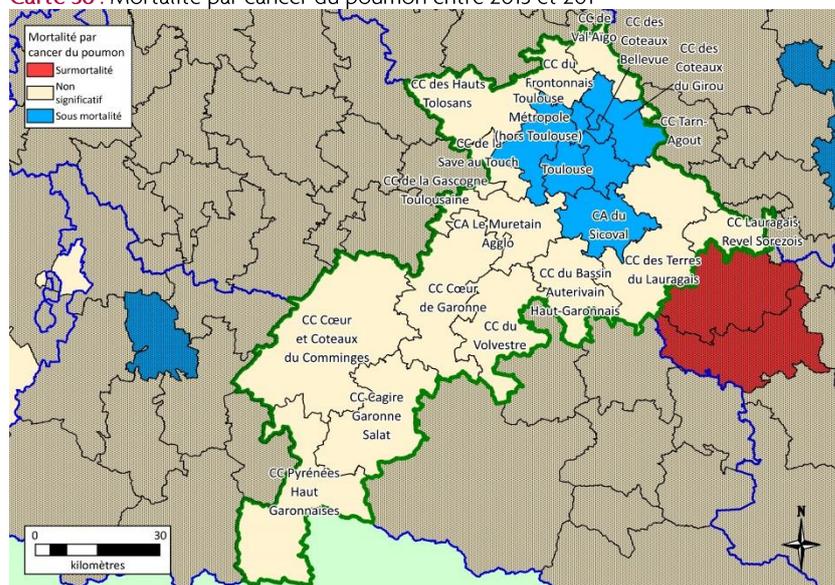
Une sous-mortalité liée au cancer dans le département, notamment pour les EPCI qui sont proches de Toulouse. Le même phénomène est observé pour le cancer du poumon.

Carte 35 : Mortalité par cancer entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 36 : Mortalité par cancer du poumon entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans le département, cinq territoires sur 20, situés autour de Toulouse, sont en sous-mortalité significative par cancer du poumon comparée à la mortalité nationale et dans les autres, la mortalité ne diffère pas de façon significative, à structure d'âge comparable.

Tableau 28 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers toutes causes et pour le cancer du poumon entre 2013 et 2017

	Cancer total		Cancer du poumon	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées Haut Garonnaises	56	238,1	13	58,8
CC Cagire Garonne Salat	63	262,1	14	58,9
CC Cœur et Côteaux du Comminges	147	240,5	29	50,9
CC Cœur de Garonne	81	239,4	18	55,0
CC Lauragais Revel Sorezois *	62	234,8	12	45,7
CC des Terres du Lauragais	73	225,3	14	43,5
CC du Volvestre	66	237,9	14	49,9
CC des Hauts-Tolosans	62	260,2	15	59,7
CC de la Gascogne Toulousaine *	41	274,3	8	51,5
CC des Côteaux du Girou	34	201,8	6	33,7
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	65	236,6	11	40,8
CC Tarn-Agout *	66	241,6	14	51,0
CC Val'Aigo	42	261,9	8	50,0
CC du Frontonnais	46	235,4	11	53,3
CA du Sicoval	126	198,5	22	32,3
CA Le Muretain Agglo	220	226,4	52	51,4
CC de la Save au Touch	64	230,5	17	58,2
CC des Côteaux Bellevue	38	218,4	6	36,4
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	508	205,2	105	41,5
Toulouse	700	213,8	146	45,6
Haute-Garonne	2 444	219,4	511	45,6
Occitanie	14 929	239,9	3 056	49,8
France métropolitaine	158 076	253,6	31 240	50,0

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► Une mortalité par cancer du côlon proche de la mortalité nationale et une sous mortalité significative par cancer du sein

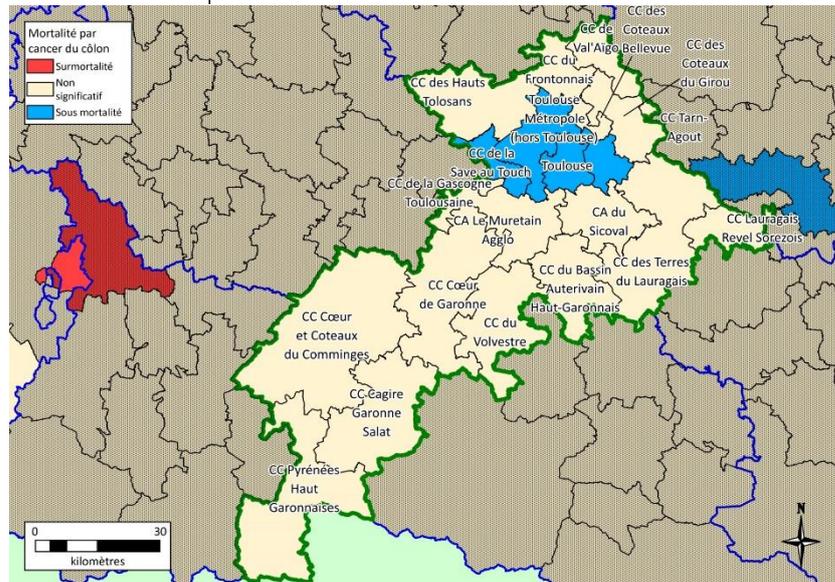
Le cancer du côlon entraîne chaque année 278 décès dans le département, soit 3,0 % des décès. La Haute-Garonne, tout comme la région Occitanie, présente un taux de mortalité significativement inférieur à celui de la France métropolitaine.

À l'échelle des territoires, une sous-mortalité significative est observée dans 3 territoires : les CC de la Save au Touch, Toulouse Métropole (hors Toulouse) et Toulouse. Les autres EPCI ont des mortalités qui ne sont pas significativement différentes de la référence nationale.

Le cancer du sein a provoqué 188 décès en moyenne par an en Haute-Garonne. Le taux comparatif de mortalité dans le département est significativement plus faible que dans l'Hexagone. Cette sous-mortalité significative par cancer du sein est aussi observée en Occitanie.

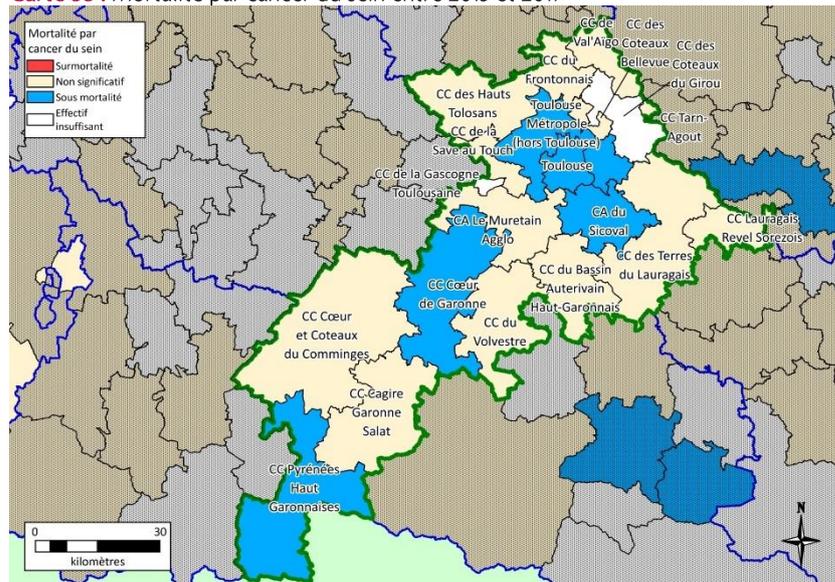
De même que pour les autres types de cancers, aucune surmortalité n'est observée au sein des EPCI du département. Dans six territoires (trois autour de Toulouse et deux sur un axe allant vers les sud du département), une sous mortalité significative est observée. Dans les autres, soit la différence de taux de mortalité avec celui de la France métropolitaine n'est pas significative, soit (pour deux territoires) les effectifs sont insuffisants pour être analysés.

Carte 37 : Mortalité par cancer du côlon entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 38 : Mortalité par cancer du sein entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une sous-mortalité liée aux cancers du côlon et du sein dans le département, notamment pour les EPCI qui sont proches de Toulouse. Cette sous-mortalité par cancer du sein par rapport à la valeur de la France hexagonale est aussi rencontrée dans des EPCI plus au sud : CC Cœur de Garonne et CC Pyrénées Haut Garonnaises.

Tableau 29 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers du côlon et du sein entre 2013 et 2017

	Cancer du côlon		Cancer du sein	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées Haut Garonnaises	7	28,7	3	12,1
CC Cagire Garonne Salat	7	28,1	3	13,8
CC Cœur et Côteaux du Comminges	17	25,7	11	19,1
CC Cœur de Garonne	10	29,8	4	11,2
CC Lauragais Revel Sorezois *	7	26,5	5	20,8
CC des Terres du Lauragais	9	26,8	7	21,3
CC du Volvestre	9	30,9	4	14,3
CC des Hauts-Tolosans	7	31,0	4	17,7
CC de la Gascogne Toulousaine *	4	29,0	ss	ss
CC des Côteaux du Girou	3	21,0	ss	ss
CC du Bassin Auvérain Haut-Garonnais	9	31,9	4	14,0
CC Tarn-Agout *	7	25,9	6	20,7
CC Val'Aïgo	6	33,7	4	24,1
CC du Frontonnais	6	29,2	4	18,6
CA du Sicoval	15	24,5	9	14,8
CA Le Muretain Agglo	23	24,8	19	18,5
CC de la Save au Touch	5	18,3	6	19,5
CC des Côteaux Bellevue	4	26,7	4	22,1
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	58	23,6	37	14,5
Toulouse	81	24,8	58	17,1
Haute-Garonne	278	25,3	188	16,5
Occitanie	1 711	27,2	1 118	18,1
France métropolitaine	17 324	27,9	12 366	19,8

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation: CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Mortalité par autres pathologies

► Des mortalités par maladies cardiovasculaires et par maladies respiratoires proches des mortalités nationales

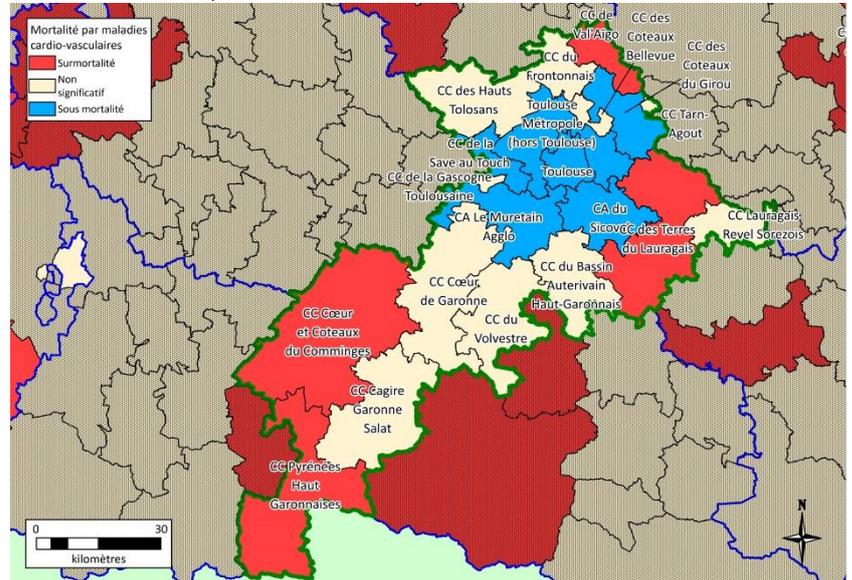
Les maladies cardiovasculaires causent en moyenne chaque année près de 2 150 décès en Haute-Garonne, soit 23 % du total des décès. Le département ne présente pas une surmortalité significative par rapport à la France hexagonale, à structure par âge comparable, comme c'est le cas également pour la région.

Au sein de la Haute-Garonne, quatre territoires situés autour de Toulouse présentent des sous-mortalités significatives comparées à celle de la France hexagonale, à structure par âge comparable : la ville de Toulouse, sa métropole et les CA Le Muretain Agglo et du Sicoval. À l'inverse, quatre territoires présentent une sous-mortalité significative par maladies cardiovasculaires comparée à la mortalité nationale : deux au sud, les CC Pyrénées Haut Garonnaises et Cœur et Côteaux du Comminges, une à l'est, la CC Lauragais Revel Sorezois et une au nord, la CC de Val d'Aïgo. Les autres EPCI ont des mortalités qui ne diffèrent pas de façon significative de la mortalité nationale.

Les maladies de l'appareil respiratoire sont à l'origine de 640 décès d'Haut-Garonnais en moyenne chaque année (ce qui représente 7,0 % des décès du département). Dans le département, la mortalité par maladies de l'appareil respiratoire est significativement plus basse que celle de la France métropolitaine, comme en Occitanie.

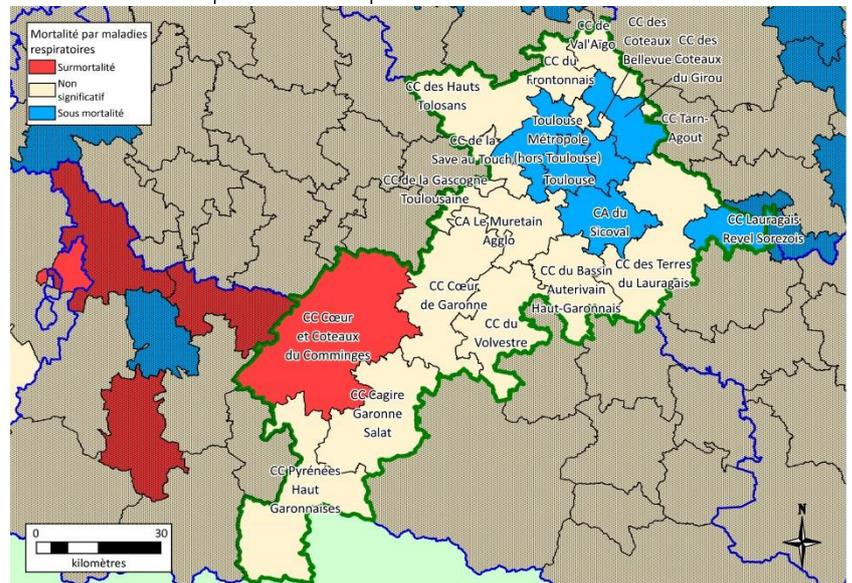
La Haute-Garonne présente une surmortalité liée aux maladies cardiovasculaires (MCV) mais avec quelques territoires autour de Toulouse en sous-mortalité. Une sous-mortalité est observée pour les maladies de l'appareil respiratoire, pour le département et pour des territoires autour de Toulouse.

Carte 39 : Mortalité par maladies cardio-vasculaires entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Carte 40 : Mortalité par maladies respiratoires entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

La majorité des EPCI ont une mortalité par maladies de l'appareil respiratoire qui ne diffère pas significativement de la valeur nationale. Cependant, un territoire présente une surmortalité, la CC Cœur et Côteaux du Comminges, et quatre, autour de Toulouse, une sous-mortalité.

Tableau 30 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire et respiratoire entre 2013 et 2017

	Maladies de l'appareil circulatoire		Maladies de l'appareil respiratoire	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées Haut Garonnaises	72	275,2	20	73,8
CC Cagire Garonne Salat	60	239,8	17	68,4
CC Cœur et Côteaux du Comminges	167	248,6	53	76,9
CC Cœur de Garonne	84	242,7	25	72,0
CC Lauragais Revel Sorezois *	63	218,5	13	47,6
CC des Terres du Lauragais	83	253,7	25	77,5
CC du Volvestre	66	241,9	18	64,4
CC des Hauts-Tolosans	49	232,6	15	70,3
CC de la Gascogne Toulousaine *	28	214,4	10	73,8
CC des Côteaux du Girou	21	167,4	5	41,5
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	60	231,7	18	69,1
CC Tarn-Agout *	64	229,1	17	59,0
CC Val'Aigo	49	278,4	10	56,0
CC du Frontonnais	41	219,5	12	64,3
CA du Sicoval	104	190,1	26	47,5
CA Le Muretain Agglo	165	187,5	59	67,1
CC de la Save au Touch	45	190,8	15	64,9
CC des Côteaux Bellevue	34	214,3	8	50,0
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	406	180,2	124	54,8
Toulouse	589	170,8	183	53,5
Haute-Garonne	2 136	196,3	640	58,9
Occitanie	14 241	224,2	3 978	62,5
France métropolitaine	139 776	227,9	39 677	64,7

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation: CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende:

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

► **Des sous-mortalités par pathologies liées à la consommation d'alcool et à la consommation de tabac**

Les pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque sont responsables chaque année en moyenne de 188 décès en Haute-Garonne (soit 2,1% des décès toutes causes du département).

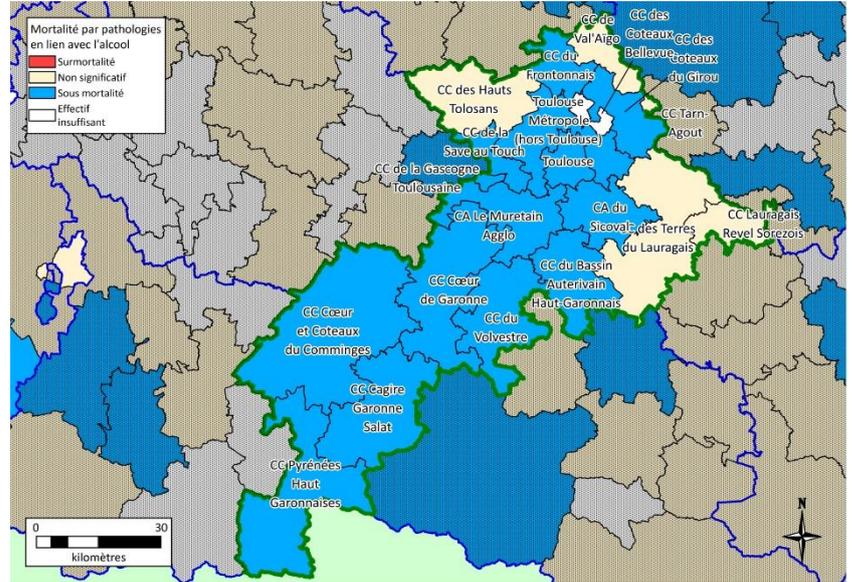
Le taux comparatif de mortalité (TCM) de la Haute-Garonne est significativement inférieur à celui de la France hexagonale, comme c'est le cas pour la région.

Au sein du département, 15 des 20 territoires sont en sous-mortalité significative comparée à la mortalité nationale par pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque. Les cinq autres EPCI présentent des mortalités qui ne diffèrent pas significativement de la mortalité de l'Hexagone, à structure d'âge comparable ou présentent des effectifs insuffisants (pour un).

Concernant les pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque, elles sont à l'origine de 1258 décès d'Hauts-Garonnais en moyenne chaque année, (soit 13,7% des décès du département). Le département, comme la région, est en sous-mortalité significative par rapport à la France métropolitaine.

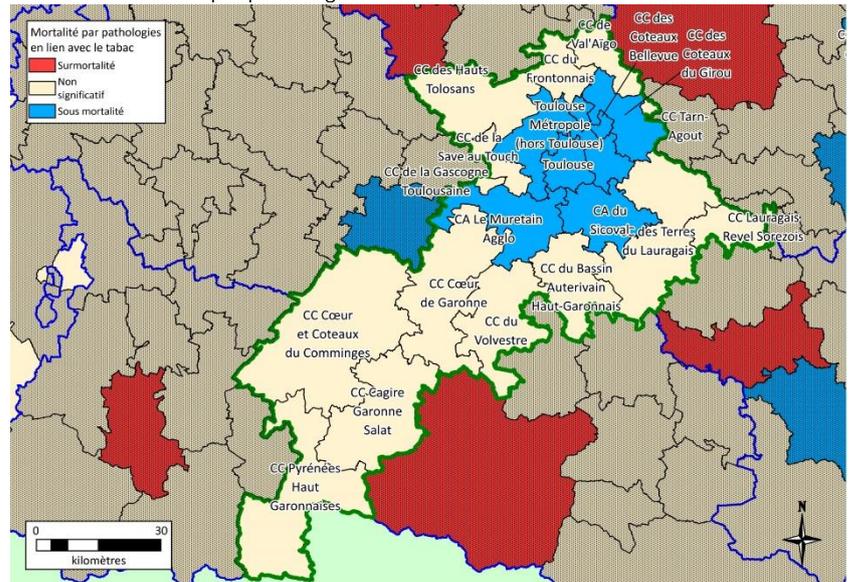
Dans six territoires, regroupés autour de la ville de Toulouse, une sous-mortalité significative par pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque est observée, à structure d'âge comparable. Dans les quatorze autres territoires, les taux observés ne diffèrent pas significativement de la valeur nationale.

Carte 41 : Mortalité par pathologies liées à l'alcool entre 2013 et 2017



Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Carte 42 : Mortalité par pathologies liées au tabac entre 2013 et 2017



Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

La Haute-Garonne présente une sous-mortalité par rapport à la France métropolitaine pour les pathologies induites par l'alcool et le tabac. La majorité des EPCI présente une sous-mortalité pour les pathologies en lien avec l'alcool. Au contraire, moins de territoires présentent des sous-mortalités pour les pathologies liées au tabac. Aucun territoire ne présente une surmortalité, aussi bien pour l'alcool que pour le tabac.

Tableau 31 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les pathologies liées à l'alcool et au tabac entre 2013 et 2017

	Pathologies liées à l'alcool		Pathologies liées au tabac	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées Haut Garonnaises	3	14,9	37	154,6
CC Cagire Garonne Salat	4	19,1	35	145,8
CC Cœur et Côteaux du Comminges	11	20,4	86	136,6
CC Cœur de Garonne	7	21,0	45	132,9
CC Lauragais Revel Sorezois *	7	27,0	37	134,4
CC des Terres du Lauragais	8	23,5	45	139,8
CC du Volvestre	4	15,4	37	135,2
CC des Hauts-Tolosans	6	23,8	32	138,9
CC de la Gascogne Toulousaine *	3	17,3	18	129,5
CC des Côteaux du Girou	4	18,2	15	96,2
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	4	13,7	31	116,9
CC Tarn-Agout *	6	20,7	40	147,4
CC Val'Aïgo	3	21,4	25	149,8
CC du Frontonnais	4	18,7	23	120,2
CA du Sicoval	9	11,9	54	87,7
CA Le Muretain Agglo	15	14,6	112	117,2
CC de la Save au Touch	4	12,2	34	129,8
CC des Côteaux Bellevue	ss	ss	18	108,4
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	36	13,9	246	102,6
Toulouse	59	18,1	355	107,9
Haute-Garonne	188	16,5	1 258	114,0
Occitanie	1 345	22,1	8 257	131,9
France métropolitaine	17 811	28,3	83 892	135,3

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

e taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► Une surmortalité significative par accident de la circulation dans le département

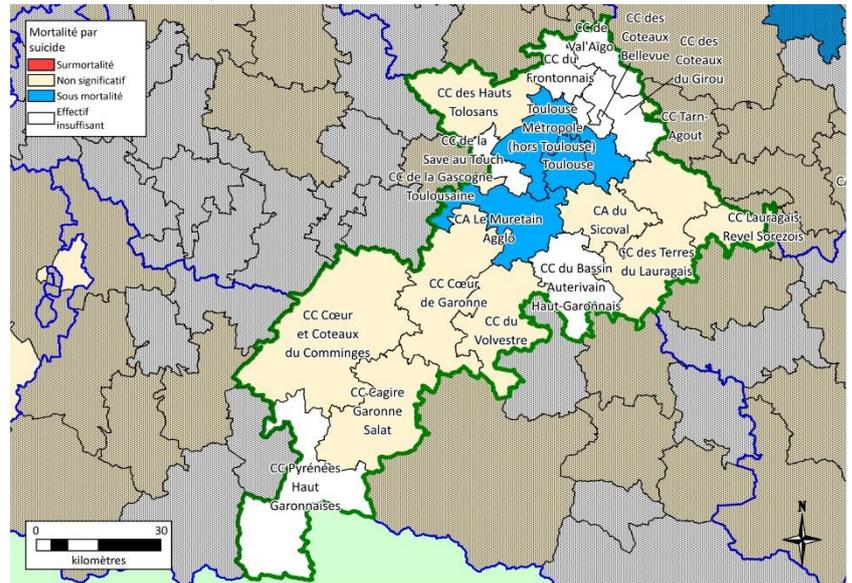
Les accidents de la circulation entraînent 45 décès en moyenne par an en Haute-Garonne, en 2013-2017. La mortalité par accident de la circulation est significativement plus basse dans le département qu'en France métropolitaine, à structure par âge comparable, alors que l'inverse est noté sur l'ensemble de l'Occitanie.

Dans la plupart des territoires du département (18/20), le nombre annuel moyen de décès par accident de la circulation est trop faible pour calculer un taux standardisé. Deux territoires se distinguent : la CC du Volvestre est en surmortalité significative comparée à la mortalité nationale alors que la ville de Toulouse est en sous-mortalité.

En Haute-Garonne, les suicides sont à l'origine de 108 décès en moyenne chaque année, soit 1,2 % des décès du département.

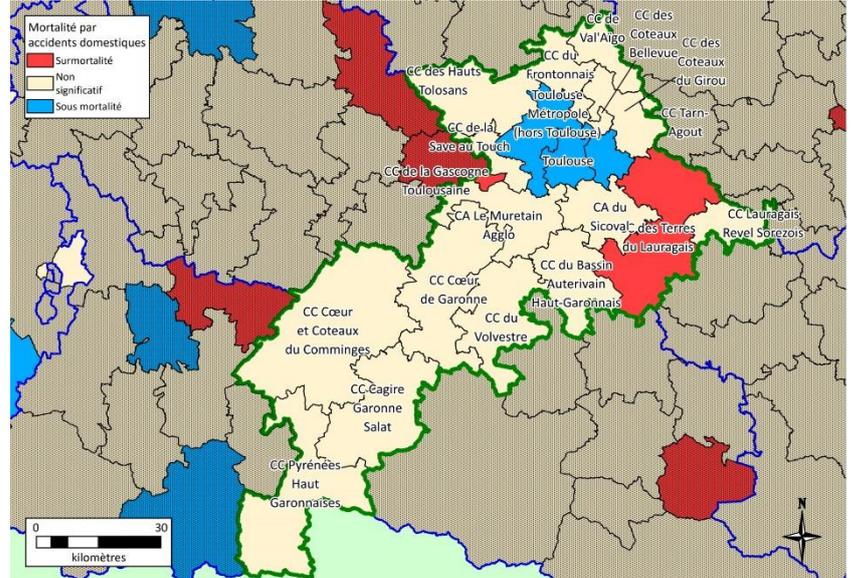
Le département présente une sous-mortalité significative par suicide par rapport à la France métropolitaine, comme la région. On compte trois territoires avec une sous-mortalité significative : la ville de Toulouse, sa métropole et la CA Le Muretain Agglo. Dans les autres territoires, le taux comparatif de mortalité par suicide ne diffère pas significativement de la valeur nationale ou, pour sept territoires, présentent un nombre de décès par suicide trop faible pour être analysé.

Carte 43 : Mortalité par suicide entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 44 : Mortalité par accident domestique entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Des sous-mortalités liées aux accidents de la circulation, aux suicides et aux accidents de la vie courante sont observées en Haute-Garonne par rapport à la France métropolitaine. Les EPCI qui entourent Toulouse sont ceux ayant des sous-mortalités. On compte 2 EPCI avec des surmortalités liées aux accidents de la vie courante : les CC des Terres du Lauragais et de la Gascogne Toulousaine.

En moyenne chaque année, les accidents de la vie courante (AVC) ont occasionné 374 décès en Haute-Garonne. Le taux comparatif de mortalité par accident de la vie courante est significativement plus bas qu'en France métropolitaine alors que celui de la région ne diffère pas significativement de celui observé au niveau national.

Au sein du département, la ville de Toulouse ainsi que sa métropole présentent une sous-mortalité significative liée aux accidents de la vie courante. *A contrario*, la CC des Terres du Lauragais et la CC de la Gascogne Toulousaine (dont seul un quart de la population réside dans le département) présentent une mortalité par accident de la vie courante supérieure à la valeur nationale. Pour les autres territoires, la mortalité par AVC ne diffère pas significativement de la mortalité nationale.

Tableau 32 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les accidents de la circulation, les suicides et les accidents de la vie courante entre 2013 et 2017

	Accidents de la circulation		Suicide		Accidents de la vie courante	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées Haut Garonnaises	SS	SS	SS	SS	8	38,4
CC Cagire Garonne Salat	SS	SS	3	16,1	11	44,9
CC Cœur et Côteaux du Comminges	3	6,9	8	15,5	24	39,9
CC Cœur de Garonne	SS	SS	4	10,9	14	42,1
CC Lauragais Revel Sorezois *	SS	SS	4	16,0	10	35,8
CC des Terres du Lauragais	SS	SS	4	11,1	13	38,3
CC du Volvestre	3	11,2	4	11,6	12	42,4
CC des Hauts-Tolosans	SS	SS	3	9,2	8	36,4
CC de la Gascogne Toulousaine *	SS	SS	3	16,1	6	45,9
CC des Côteaux du Girou	SS	SS	SS	SS	5	35,1
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	SS	SS	SS	SS	11	40,9
CC Tarn-Agout *	SS	SS	4	13,4	8	28,1
CC Val'Aigo	SS	SS	SS	SS	7	41,2
CC du Frontonnais	SS	SS	SS	SS	7	36,1
CA du Sicoval	SS	SS	9	12,0	20	34,9
CA Le Muretain Agglo	5	4,3	11	9,6	28	29,8
CC de la Save au Touch	SS	SS	SS	SS	9	36,0
CC des Côteaux Bellevue	SS	SS	SS	SS	5	31,3
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	SS	SS	25	8,8	75	32,8
Toulouse	8	1,8	22	5,4	111	31,2
Haute-Garonne	45	3,4	108	8,5	374	33,5
Occitanie	333	5,7	760	12,8	2 333	37,2
France métropolitaine	2 843	4,4	8 822	13,8	22 766	36,9

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Partie 5

ÉTAT DE SANTÉ PAR GROUPE DE POPULATION

Mère et enfant (0- 1 an).....	74
Enfants et adolescents (1- 17 ans).....	76
Jeunes adultes (18- 24 ans)	78
Adultes (25-64 ans).....	80
Personnes âgées (65 ans et plus).....	82

Mère et enfant (0- 1 an)

► Des IVG réalisées pour près de la moitié en ville

En France métropolitaine, on dénombre en moyenne chaque année plus de 195 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans). Parmi ces IVG (instrumentales ou médicamenteuses), plus des trois quarts sont réalisées à l'hôpital. Près d'un tiers des IVG effectuées en France métropolitaine concerne des jeunes femmes de 15 à 24 ans (31,6 %).

L'Occitanie regroupe au total 10 % des IVG de France métropolitaine. Elle présente une part d'IVG réalisées en ville plus élevée par rapport à l'Hexagone (29,8 % contre 23,7 %).

En moyenne en Haute-Garonne, près de 5 300 IVG sont réalisées par an, soit 15,8 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans alors que la valeur régionale est de 15,9 pour 1 000 et la valeur nationale de 14,0.

Dans le département, on enregistre une part d'IVG réalisées à l'hôpital moins importante que dans les territoires de comparaison : un peu plus d'une sur deux (52,7 %) contre 70,2 % dans la région et 76,3 % en France métropolitaine.

En moyenne chaque année, 66 IVG ont été réalisées pour les habitantes de la CC des Côteaux du Girou ou de celle du Bassin Auterivain Haut-Garonnais alors que ce nombre atteint 2 125 IVG à Toulouse. Les deux tiers des territoires (13 sur 20) présentent des taux de recours à l'IVG supérieurs à la valeur en France métropolitaine.

Les parts des IVG réalisées en ville (médicamenteuses uniquement) parmi les territoires qui composent le départ

tement sont très contrastées : la CC Tarn-Agout (dont la population est majoritairement dans le Tarn) présente une valeur de 14,8 % et la CC Lauragais Revel Sorezois une valeur de 16,7 %, alors que cette part atteint 76,0 % dans la CC des Hauts-Tolosans. Dix-sept des 20 territoires présentent des parts d'IVG en ville supérieures à celles de la région et l'Hexagone.

Les IVG réalisées en Haute-Garonne représentent plus du quart des IVG de la région, quel que soit l'âge des femmes. Le taux de recours à l'IVG des femmes de Haute-Garonne est proche de la valeur régionale et supérieur à celui de la France métropolitaine. Près de la moitié est réalisée en ville, soit une proportion deux fois plus importante que celle de la France Métropolitaine. Près du tiers des IVG du département concerne des jeunes femmes de 15 à 24 ans. Le taux de recours à l'IVG des jeunes femmes est intermédiaire entre les valeurs régionale et nationale. Une majorité d'EPCI a des parts d'IVG de ville supérieures à celle de l'Hexagone, avec un maximum pour la CC des Hauts-Tolosans où 3 jeunes femmes sur 4 ont eu recours à une IVG réalisée en ville.

Chez les 15-24 ans de Haute-Garonne, près de 1 700 IVG/an ont été réalisées en moyenne, soit près d'un tiers des IVG des 15-49 ans (32,2 %). Cela représente 17,2 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 24 ans, taux inférieur à la valeur régionale de 18,6 pour 1 000 et supérieur à la valeur nationale (16,5 pour 1 000). Au niveau des EPCI, dans douze territoires, le taux de recours à l'IVG des 15-24 ans est supérieur à la valeur observée en France métropolitaine et peut atteindre 28,6 IVG pour 1 000 femmes de 15-24 ans dans la CC Lauragais Revel Sorezois.

Pour les habitantes de Haute-Garonne ayant entre 15 et 24 ans, la part des IVG réalisées en ville est inférieure à celle observée chez les femmes âgées de 15 à 49 ans. En effet, chez les 15-24 ans, 38,8 % sont faites en ville et 61,2 % à l'hôpital. De même que pour les femmes de 15 à 49 ans, la part des IVG à l'hôpital des jeunes femmes est

moins élevée que celles des territoires de comparaison.

La majorité des territoires présente des proportions d'IVG à l'hôpital inférieures à la valeur nationale. Seuls trois territoires ont des parts d'IVG à l'hôpital supérieures, à savoir la CC de la Save du Touch, la CC Val d'Aïgo et la CC Tarn-Agout.

Tableau 33 : Nombre annuel moyen d'interruptions volontaires de grossesse entre 2018 et 2020

	Femmes de 15 à 49 ans				Femmes de 15 à 24 ans			
	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital
CC Pyrénées Haut Garonnaises	84	35,1	33,3	66,7	34	66,5	43,6	56,4
CC Cagire Garonne Salat	80	26,3	37,6	62,4	30	46,0	22,2	77,8
CC Cœur et Côteaux du Comminges	212	28,0	34,7	65,3	92	48,1	30,3	69,7
CC Cœur de Garonne	117	16,4	41	59	35	22,1	25,7	74,3
CC Lauragais Revel Sorezois *	112	28,6	16,7	83,3	49	51,4	20	80
CC des Terres du Lauragais	112	12,7	50	50	29	15,8	42,5	57,5
CC du Volvestre	114	18,1	39,2	60,8	34	24,5	29,7	70,3
CC des Hauts-Tolosans	76	9,9	76	24	17	11,1	74,5	25,5
CC de la Gascogne Toulousaine *	78	16,0	39,7	60,3	20	20,3	31,1	68,9
CC des Côteaux du Girou	66	14,5	33,2	66,8	14	14,2	20,9	79,1
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	66	9,6	53,3	46,7	21	13,8	37,7	62,3
CC Tarn-Agout *	59	9,8	14,8	85,2	23	17,9	14,5	85,5
CC Val'Aigo	83	22,4	21,9	78,1	26	35,0	14,3	85,7
CC du Frontonnais	73	12,0	48,2	51,8	20	14,9	45	55
CA du Sicoval	299	16,7	36,2	63,8	89	17,1	22,1	77,9
CA Le Muretain Agglo	278	10,6	58,2	41,8	72	11,5	49,8	50,2
CC de la Save au Touch	125	13,8	36,1	63,9	45	22,4	17,3	82,7
CC des Côteaux Bellevue	94	21,8	31,9	68,1	21	20,4	37,1	62,9
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	1 009	15,4	48,9	51,1	258	16,5	34,6	65,4
Toulouse	2 125	14,9	52,6	47,4	705	13,2	45,5	54,5
Haute-Garonne	5 265	15,8	47,3	52,7	1 697	17,2	38,8	61,2
Occitanie	19 413	15,9	29,8	70,2	6 158	18,6	24,5	75,5
France métropolitaine	195 084	14,0	23,7	76,3	61 625	16,5	17,9	82,1

Source: SINDS (PMSI-DCIR) 2018- 2020 - Insee RP 2019
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Les données présentées ci-dessus sont des données domiciliées, c'est-à-dire rapportées au lieu de domicile des personnes concernées. Elles ont été extraites du PMSI en considérant en diagnostic principal les avortements médicaux ou les actes liés à des difficultés liées à une grossesse non désirée. Elles concernent les IVG réalisées par les établissements de santé, qu'elles soient chirurgicales ou médicamenteuses. Les données sur les IVG de ville sont issues du DCIR et sont uniquement médicamenteuses.

Enfants et adolescents (1-17 ans)

► Des parts d'enfants et de jeunes pris en charge pour des pathologies psychiatriques équivalentes à la moyenne nationale

En 2019, près de 4 000 enfants et jeunes de 1 à 17 ans ont été pris en charge pour maladie psychiatrique en Haute-Garonne, ce qui représente 21,3 % des prises en charge psychiatriques en Occitanie.

Selon les territoires qui composent le département, on dénombre entre 29 jeunes (CC Pyrénées Haut Garonnaises) et 1326 jeunes (Toulouse) pris en charge pour maladie psychiatrique.

Le taux des 1 à 17 ans pris en charge pour ces pathologies s'élève à 1,5 % des habitants de même âge en Haute-Garonne, de même que pour l'Hexagone. La valeur du département est inférieure à celle de la région.

Au niveau des territoires qui composent le département, on remarque que 4 EPCI, en plus de la ville de Toulouse, ont des valeurs supérieures à celle de l'Occitanie : les CC du Frontonnais, Cagire Garonne Salat, Tarn-Agout et Cœur et Côteaux du Comminges ont des parts d'enfants et jeunes âgés de 1 à 17 ans pris en charge pour maladie psychiatrique comprises entre 1,7 % et 1,9 % des habitants du même âge. Trois autres territoires présentent des proportions supérieures à celle de la France métropolitaine mais inférieure à celle de la région : les CC des Terres du Lauragais, Lauragais Revel Sorezois et CA du Sicoval. Les minimales sont observées dans les CC des Côteaux du Girou et de la Gascogne Toulousaine avec des valeurs

respectives de 0,9 % et 1,0 % de personnes prises en charge pour pathologie psychiatrique.

En 2020, on compte en Haute-Garonne plus de 1700 enfants et jeunes de cette même tranche d'âge hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif

représente 21,7 % des personnes de 1 à 17 ans hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique d'Occitanie.

La répartition des effectifs selon les EPCI est très contrastée. Les valeurs sont comprises entre 17 personnes hospitalisées pour la CC Pyrénées Haut Garonnaises et 500 personnes à Toulouse.

Toulouse à elle seule représente près du tiers des hospitalisés de la Haute-Garonne (30,8 %). Toulouse Métropole (dont Toulouse) représente elle plus de la moitié des enfants et des jeunes de 1 à 17 ans hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020.

Le taux d'hospitalisés pour lésion traumatique en Haute-Garonne s'élève à 0,6 % dans la population des 1-17 ans, soit un peu moins que les territoires de comparaison (0,7 %).

Les EPCI ont des proportions qui varient entre 0,5 % (pour 4 EPCI) et 0,9 % pour la CC Cagire Garonne Salat. Trois territoires présentent des valeurs supérieures aux valeurs régionale et nationale : les CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, Cœur et Côteaux du Comminges et Cagire Garonne Salat.

Le département présente une part d'enfants et de jeunes de 1 à 17 ans pris en charge pour une pathologie d'ordre psychiatrique équivalente à celle de la France métropolitaine mais inférieure à celle de la région. Les plus forts taux sont retrouvés pour les CC Tarn-Agout et CC Cœur et Côteaux du Comminges en plus de Toulouse. La plus faible valeur est retrouvée pour la CC des Côteaux du Girou. Les effectifs des personnes de 1 à 17 ans hospitalisées pour une lésion traumatique en Haute-Garonne représentent plus de 20 % des hospitalisés à l'échelle de l'Occitanie. Toulouse Métropole (y compris Toulouse) représente plus de la moitié des hospitalisés du département. La part des hospitalisés en Haute-Garonne est plus faible que dans les territoires de comparaison.

Tableau 34 : Nombres et taux (en %) des 1 à 17 ans pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019 et hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 1 à 17 ans			
	Prise en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC Pyrénées Haut Garonnaises	29	1,5	17	0,7
CC Cagire Garonne Salat	46	1,8	28	0,9
CC Cœur et Côteaux du Comminges	126	1,9	62	0,8
CC Cœur de Garonne	96	1,4	58	0,7
CC Lauragais Revel Sorezois *	55	1,6	28	0,7
CC des Terres du Lauragais	138	1,5	70	0,7
CC du Volvestre	85	1,4	36	0,5
CC des Hauts-Tolosans	107	1,4	51	0,6
CC de la Gascogne Toulousaine *	53	1,0	29	0,5
CC des Côteaux du Girou	41	0,9	26	0,5
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	102	1,4	58	0,8
CC Tarn-Agout *	114	1,8	37	0,6
CC Val'Aïgo	46	1,2	28	0,7
CC du Frontonnais	108	1,7	44	0,7
CA du Sicoval	258	1,7	98	0,6
CA Le Muretain Agglo	317	1,2	155	0,6
CC de la Save au Touch	127	1,4	54	0,5
CC des Côteaux Bellevue	52	1,3	28	0,6
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	781	1,3	378	0,6
Toulouse	1326	1,7	500	0,6
Haute-Garonne	3 845	1,5	1 785	0,6
Occitanie	18033	1,7	8207	0,7
France Métropolitaine	181470	1,5	95608	0,7

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019,2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 :(S00-T98) Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

Jeunes adultes (18-24 ans)

► Toulouse Métropole regroupe plus de la moitié des hospitalisations pour lésion traumatique du département

En 2019, le département comptait plus de 2 500 personnes âgées de 18 à 24 ans ayant été prises en charge pour maladie psychiatrique, soit près du quart de celles de la région. Les valeurs dans les EPCI sont comprises entre 23 jeunes adultes pour la CC Val'Aïgo et 1 233 à Toulouse.

Le taux de jeunes de 18 à 24 ans pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans le département, parmi les habitants de même âge, s'élève à 2,0 %. Cette valeur est inférieure aux proportions retrouvées dans l'Hexagone et en Occitanie (2,3 %).

À l'échelle des EPCI, on remarque que la plupart des territoires ont des parts de jeunes pris en charge pour maladie psychiatrique inférieures à celle de la France métropolitaine. Toutefois, 4 EPCI présentent des valeurs supérieures à celle de l'Occitanie. Les valeurs les plus élevées sont retrouvées dans les CA du Sicoval (2,4 %), CC Cagire Garonne Salat (2,4 %) et CC Tarn-Agout (2,5 %). Les minimales sont observées à Toulouse Métropole (hors Toulouse) et dans la CC des Terres du Lauragais avec respectivement 1,3 % et 1,4 % des jeunes de 18 à 24 ans pris en charge pour maladie psychiatrique.

En 2020, on compte en Haute-Garonne 1 823 habitants de 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente plus du quart des personnes de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie (28,8 %).

La répartition des effectifs selon les EPCI est très contrastée : les valeurs sont comprises entre 20 personnes hospitalisées dans la CC Pyrénées Haut Garonnaises et 643 personnes à Toulouse.

Toulouse Métropole (dont Toulouse) représente plus de la moitié des jeunes hospitalisés (51,1 %). Les EPCI ayant les effectifs d'hospitalisés les plus importants en suivant sont les CC Cœur et Côteaux du Comminges, CA du Sicoval et CA Le Muretain Agglo avec respectivement 67, 104 et 176 hospitalisés en 2020.

La part des personnes de 18 à 24 ans hospitalisées pour lésion traumatique en Haute-Garonne s'élève à 1,1 %. Cette proportion est moindre par rapport à ce qui est observé en Occitanie (1,4 %) et en France hexagonale (1,2 %). Les EPCI ont des valeurs comprises entre 0,7 % pour Toulouse et 3,6 % pour la CC Pyrénées Haut Garonnaises.

L'ensemble des territoires présente des parts d'hospitalisés supérieures à la valeur nationale sauf Toulouse. Toulouse Métropole (hors Toulouse) présente une valeur supérieure à celle observée dans l'Hexagone mais inférieure à la régionale. Tous les autres territoires présentent des proportions supérieures aux valeurs des territoires de comparaison.

Le département présente un taux de jeunes pris en charge pour pathologies psychiatriques inférieur à ce que l'on observe en région et en France métropolitaine. Les parts les plus importantes sont retrouvées dans les CC Cagire Garonne Salat et CC Tarn-Agout. Les valeurs les plus faibles sont observées dans la CC des Terres du Lauragais et à Toulouse Métropole (hors Toulouse). Plus du quart des jeunes hospitalisés pour lésion traumatique en Occitanie en 2020 résident en Haute-Garonne. Toulouse Métropole présente l'effectif le plus élevé, rassemblant la moitié des jeunes hospitalisés du département. La CC Val'Aïgo présente l'effectif le plus faible. La part des jeunes adultes hospitalisés pour lésion traumatique est plus faible dans le département par rapport aux territoires de comparaison, mais l'ensemble des EPCI présente des parts d'hospitalisés supérieures à la valeur nationale sauf Toulouse.

Tableau 35 : Nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans pris en charge pour maladies psychiatriques (MP) en 2019 ; nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 18 à 24 ans			
	Prise en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC Pyrénées Haut Garonnaises	30	2,0	26	3,6
CC Cagire Garonne Salat	26	2,4	22	2,9
CC Cœur et Côteaux du Comminges	72	2,3	67	2,7
CC Cœur de Garonne	51	2,3	48	2,7
CC Lauragais Revel Sorezois *	33	1,7	32	2,6
CC des Terres du Lauragais	45	1,4	48	2,4
CC du Volvestre	44	2,2	41	2,6
CC des Hauts-Tolosans	37	1,6	54	2,9
CC de la Gascogne Toulousaine *	31	2,3	30	2,8
CC des Côteaux du Girou	29	2,0	22	2,0
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	33	1,5	42	2,3
CC Tarn-Agout *	46	2,5	34	2,4
CC Val'Aigo	23	2,5	20	2,2
CC du Frontonnais	31	1,7	35	2,2
CA du Sicoval	139	2,4	104	1,4
CA Le Muretain Agglo	186	2,0	176	2,1
CC de la Save au Touch	56	2,1	56	2,2
CC des Côteaux Bellevue	27	1,8	33	2,6
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	425	1,3	290	1,3
Toulouse	1233	2,0	643	0,7
Haute-Garonne	2 529	2,0	1 823	1,1
Occitanie	10772	2,3	6323	1,4
France Métropolitaine	115195	2,3	61715	1,2

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019,2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

ss : Secret statistique

Adultes (25-64 ans)

► Un adulte sur 5 pris en charge pour un cancer en Occitanie provient de la Haute-Garonne

En 2019, le département comptait plus de 27 000 personnes de 24 à 64 ans ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit près de 20 % de la population correspondante en Occitanie. Les valeurs dans les EPCI sont comprises entre 269 pour la CC Val'Aigo et près de 12 000 personnes pour Toulouse.

Le taux d'adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques s'élève à 3,8 % en Haute-Garonne, soit moins que ce qui est observé en Occitanie et en France hexagonale (respectivement 4,8 % et 4,3 %). Les EPCI affichent des valeurs très variables pour cet indicateur : elles sont comprises entre 2,0 % pour Toulouse Métropole (hors Toulouse) et 12,0 % pour la CC Val d'Aigo. Hormis ce dernier, tous les territoires hauts-garonnais présentent des valeurs inférieures ou égales à ce qui est observé en région. Seuls quatre EPCI présentent des taux d'adultes pris en charge pour maladie psychiatrique supérieurs à celui de l'Hexagone.

En Haute-Garonne en 2019, plus de 21 000 personnes de 25 à 64 ans ont été prises en charge pour un cancer, ce qui représente 21,9 % de la population concernée de la région. Les EPCI ont des valeurs très contrastées : elles sont très faibles pour les CC Tarn-Agout et CC de la Gascogne Toulousaine avec respectivement 9 et 86 adultes ayant une prise en charge pour un cancer, alors que les CA du Sicoval, CA Le Muretain Agglo et Toulouse Métropole dépassent les 1 000 personnes ayant eu ce type de prise en charge.

Le taux de prise en charge pour cancer dans le département s'élève à 2,9 % des personnes de 24-65 ans, soit moins que ce qui est relevé dans la région (3,3 %) et dans l'Hexagone (3,1 %). Deux EPCI ont des valeurs supérieures à celle de l'Occitanie (les CC Cagire Garonne Salat et Pyrénées Haut Garonnaises) et sept à celle de la France métropolitaine. La maximale est observée dans la CC Pyrénées Haut Garonnaises (3,9 %) et la CC Tarn-Agout présente le plus faible taux avec 0,1 % de prises en charge.

Concernant les prises en charge pour les maladies cardiovasculaires (MCV), le département en compte plus de 22 000 chez les 25-64 ans. Cette valeur représente près d'un cinquième (19,9 %) des adultes pris en charge pour ces pathologies à l'échelle de la région. Les EPCI ont des valeurs comprises entre 9 adultes pour la CC Tarn-Agout et 6 800 à Toulouse.

En Haute-Garonne, 3,1 % des personnes de 25 à 64 ans ont été prises en charge pour une MCV en 2019, soit moins que les proportions que présentent l'Occitanie et la France hexagonale (3,9 % et 3,7 % respectivement). Quatre territoires du département présentent des taux supérieurs à celui de la région : les CC Cœur de Garonne, Cœur et

Côteaux du Comminges, Pyrénées Haut Garonnaises et Cagire Garonne Salat. Ce dernier territoire affiche la valeur la plus élevée avec 5,3 % de personnes prises en charge pour une MCV et la CC Tarn-Agout la plus faible valeur (0,1 %).

Les adultes hauts-garonnais pris en charge pour un diabète ont été au nombre de 22 411 en 2019. Un adulte sur 5 pris en charge pour ce type de pathologie chronique en Occitanie est un habitant de la Haute-Garonne. Les territoires au sein du département ont des valeurs très hétérogènes. Le minimum est observé dans la CC Tarn-Agout avec seulement 9 adultes et le maximum est relevé pour Toulouse avec plus de 8 000 habitants de 25 à 64 ans pris en charge pour un diabète.

Le département présente un taux de 3,1 % personnes prises en charge pour un diabète, soit moins que ce qui est relevé dans la région (3,7 %) et l'Hexagone (4,1 %). Tous les EPCI ont des parts inférieures à celle de l'Hexagone et un seul territoire présente une part supérieure à la valeur régionale : la CC Cœur et Côteaux du Comminges (4,0 %). Le minimum est observé dans la CC Tarn-Agout avec 0,1 % de personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour un diabète.

Le département présente une part d'adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques inférieure à celles de la région et de l'Hexagone. Les EPCI ont des valeurs inférieures ou égales à la valeur de l'Occitanie. Une prise en charge des adultes pour cancer en Haute-Garonne qui représente plus d'un cinquième de ceux d'Occitanie. Un adulte sur 5 pris en charge pour une MCV dans la région réside en Haute-Garonne. Les parts de cancer, MCV et diabète dans le département sont inférieures aux territoires de comparaison.

Tableau 36 : Nombres et taux (en %) des 25 à 64 ans pris en charge pour maladie psychiatrique, cancer, maladies cardiovasculaires et diabète en 2019

	Personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour :							
	maladie psychiatrique		cancer		maladies cardiovasculaires		diabète	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
CC Pyrénées Haut Garonnaises	333	4,8	288	3,9	367	5,0	256	3,5
CC Cagire Garonne Salat	346	4,4	306	3,5	457	5,3	320	3,7
CC Cœur et Côteaux du Comminges	911	4,8	680	3,3	982	4,8	826	4,0
CC Cœur de Garonne	597	3,6	520	2,9	733	4,1	639	3,6
CC Lauragais Revel Sorezois *	403	4,1	246	2,4	285	2,7	246	2,4
CC des Terres du Lauragais	652	3,1	663	3,1	657	3,1	576	2,7
CC du Volvestre	502	3,4	496	3,2	591	3,8	536	3,4
CC des Hauts-Tolosans	456	2,6	491	2,7	597	3,2	513	2,8
CC de la Gascogne Toulousaine *	304	2,7	86	0,7	93	0,8	80	0,7
CC des Côteaux du Girou	292	2,5	348	3,0	355	3,1	314	2,7
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	540	3,2	518	3,1	565	3,3	492	2,9
CC Tarn-Agout *	571	4,1	9	0,1	9	0,1	9	0,1
CC Val'Aigo	269	12	267	2,9	341	3,8	329	3,6
CC du Frontonnais	405	2,9	456	3,2	482	3,4	426	3,0
CA du Sicoval	1 305	3,3	1 308	3,2	1 114	2,7	1 047	2,6
CA Le Muretain Agglo	2 072	3,3	1 911	3,0	2 120	3,3	2 090	3,2
CC de la Save au Touch	639	2,9	692	3,1	698	3,1	686	3,1
CC des Côteaux Bellevue	340	3,2	359	3,3	328	3,0	307	2,8
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	5 451	2,0	4 599	3,0	4 756	3,1	4 674	3,0
Toulouse	11 999	4,4	6 808	2,7	6 790	2,7	8 045	3,2
Haute-Garonne	27 448	3,8	21 051	2,9	22 320	3,1	22 411	3,1
Occitanie	138 675	4,8	96 196	3,3	112 275	3,9	107 474	3,7
France Métropolitaine	1 363 958	4,3	1 022 936	3,1	1 215 772	3,7	1 340 023	4,1

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.

Personnes âgées (65 ans et plus)

► Un taux d'hospitalisés pour lésion traumatique équivalent à la valeur nationale et inférieur à la valeur régionale

En 2019, le département comptait plus de 14 000 personnes de 65 ans et plus ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 17,4 % des personnes ayant eu ce type de prise en charge dans la région. Les valeurs dans les EPCI sont comprises entre 148 pour la CC des Côteaux Bellevue et plus de 4 600 personnes pour Toulouse.

La part des personnes âgées prises en charge pour des pathologies psychiatriques s'élève à 5,8 % en Haute-Garonne, comme ce qui est observé en Occitanie et France hexagonale.

Au niveau des EPCI, cette part varie entre 3,6 % à Toulouse Métropole (hors Toulouse) et 6,6 % à Toulouse. En plus de la métropole, 5 EPCI présentent des valeurs qui dépassent celles des territoires comparaison: les CC du Volvestre, Cœur de Garonne, CC Cagire Garonne Salat, Tarn-Agout et Cœur et Côteaux du Comminges.

En 2020, on compte en Haute-Garonne 6 650 habitants de 65 ans et plus hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente 18,7 % des personnes de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en

Occitanie. Les valeurs au sein des EPCI sont comprises entre 35 personnes hospitalisées dans trois territoires (CC Larzac et Vallées, du Pays Rignacois et du Pays de Salars) et 5 840 personnes dans la CA Rodez Agglomération.

Le taux de personnes de 65 ans et plus hospitalisées pour lésion traumatique en Haute-Garonne s'élève à 0,8 %. Ce taux est plus élevé comparativement à ce qui est observé en Occitanie (1,0 %) et identique à celui de la France métropolitaine.

Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 0,7 % dans six territoires et 1,5 % dans les CC Pyrénées Haut Garonnaises et Cœur et Côteaux du Comminges. Quatre territoires présentent des valeurs supérieures à celle de la région.

Près des deux tiers (65,5 %) des personnes de 65 ans et plus en Haute-Garonne ont bénéficié de la vaccination contre la grippe en 2020, taux plus élevé que celui de l'Occitanie (61,8 %). Les EPCI ont des taux de couverture vaccinale des seniors contre la grippe compris entre 53,0 % pour la CC Lauragais Revel Sorezois et 68,9 % pour Toulouse Métropole (hors Toulouse). Une grande partie des territoires présente une valeur supérieure à celle de la

Le département présente un taux de prise en charge pour maladie psychiatrique parmi les seniors équivalent aux territoires de comparaison.

La part des hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques est plus élevée en Haute-Garonne par rapport à celle de la région et équivalente à celle de l'Hexagone.

Les vaccinés contre la grippe sont plus représentés dans le département que dans la région et l'Hexagone.

région.

Tableau 37 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019, des hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020 et taux des vaccinés contre la grippe en 2020

	Personnes de 65 ans et plus				
	prises en charge pour maladie psychiatrique		hospitalisées pour lésion traumatique		vaccinées contre la grippe (%)
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	
CC Pyrénées Haut Garonnaises	279	5,7	146	1,5	60,9
CC Cagire Garonne Salat	313	6,2	156	1,4	60,6
CC Cœur et Côteaux du Comminges	813	6,4	410	1,5	57,7
CC Cœur de Garonne	433	6,1	188	0,9	62,7
CC Lauragais Revel Sorezois *	296	5,2	155	1,2	53,0
CC des Terres du Lauragais	335	5,1	184	0,7	61,8
CC du Volvestre	359	6,0	149	0,8	59,5
CC des Hauts-Tolosans	258	5,0	153	0,7	61,0
CC de la Gascogne Toulousaine *	165	4,9	103	0,8	65,9
CC des Côteaux du Girou	225	5,7	92	0,7	61,6
CC du Bassin Auvérain Haut-Garonnais	312	5,3	165	0,8	62,8
CC Tarn-Agout *	374	6,4	173	1,0	55,7
CC Val'Aïgo	191	13,6	89	0,8	65,8
CC du Frontonnais	220	5,1	123	0,8	65,3
CA du Sicoval	760	5,0	372	0,8	68,5
CA Le Muretain Agglo	1 135	5,2	575	0,8	67,5
CC de la Save au Touch	311	5,0	175	0,7	67,4
CC des Côteaux Bellevue	148	4,0	86	0,7	67,7
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	3 036	3,6	1 479	0,8	68,9
Toulouse	4 651	6,6	1 892	0,7	66,0
Haute-Garonne	14 007	5,8	6 550	0,8	65,5
Occitanie	80 513	5,8	35 067	2,7	61,8
France Métropolitaine	782 466	5,8	331 821	2,6	Non spé

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019- 2020 - ATIH-PMSI 2020
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 :(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.
- Vaccination : population de 65 ans et plus affiliée au RG (hors SLM), MSA, RSI, bénéficiaire d'une vaccination antigrippale en 2020.

► **Un taux de prise en charge pour MAAD supérieur à celui des territoires de comparaison**

Les Haut-Garonnais de 65 ans et plus pris en charge pour un cancer sont au nombre de 36 656 en 2019, soit 17,7 % des prises en charge de ce type en Occitanie. Les effectifs au sein des EPCI sont très différents : les CC Tarn-Agout et CC de la Gascogne Toulousaine présentent les valeurs les plus faibles avec moins de 100 personnes âgées prises en charge pour cancer dans ces territoires.

Les habitants de Haute-Garonne âgés de 65 ans et plus sont 16,1 % à avoir été pris en charge pour un cancer, soit plus que ce que l'on constate en Occitanie (15,7 %) et moins que la valeur de la France métropolitaine (16,6 %).

Les EPCI ont des valeurs comprises entre 0,3 % dans la CC Tarn-Agout et 17,5 % dans la CA du Sicoval. Trois territoires présentent des parts de prise en charge pour cancer supérieures à celle de l'Hexagone.

Les prises en charge pour les maladies cardiovasculaires (MCV) sont plus nombreuses que celles pour cancer chez les 65 ans et plus. En Haute-Garonne, elles sont près de 65 000, soit un peu moins de 2 fois plus que pour les cancers. La région compte plus de 370 000 personnes âgées prises en charge pour MCV, dont 17,4 % habitent le département. Les territoires ont des valeurs comprises entre 40 personnes pour la CC Tarn-Agout et quasiment 18 200 personnes à Toulouse.

La part de personnes de 65 ans et plus prises en charge pour MCV est de 28,4 % en Haute-Garonne ; taux légèrement inférieur à la valeur de la France hexagonale (28,5 %) mais supérieur à celui de la région (28,1 %). Les EPCI ont des valeurs entre 0,7 % de prise en charge pour MCV dans la CC Tarn-Agout et 31,2 % dans la CC Cagire Garonne Salat. Dix territoires ont des parts supérieures à la valeur nationale et 11 à la valeur régionale.

On compte en 2019, 38 624 personnes âgées prises en charge pour un diabète dans le département, soit 17,0 % des diabétiques à l'échelle de la région. Les valeurs oscillent entre 28 personnes pour la CC Tarn-Agout et plus de 10 000 personnes prises en charge à Toulouse, ce qui représente plus du quart de celles de Haute-Garonne (27,9 %).

En Haute-Garonne, 16,9 % des 65 ans et plus sont pris en charge pour un diabète ; taux inférieur aux valeurs régionale (17,2 %) et nationale (18,3 %). Dans les EPCI, ces proportions sont comprises entre 0,5 % dans la CC Tarn-Agout et 19,6 % dans la CC Cœur de Garonne. Trois territoires présentent des valeurs supérieures à celle de la France métropolitaine : les CC des Hauts Tolosans, du Volvestre et Cœur de Garonne.

Les prises en charge pour maladie d'Alzheimer et autres démences (MAAD) ont concerné plus de 14 000 personnes en Haute-Garonne en 2019, ce qui représente 18,4 % des prises en charge de MAAD en Occitanie chez les 65 ans et plus. Les EPCI présentent des effectifs compris entre 2 personnes âgées dans la CC Tarn-Agout et 4 221 personnes de 65 ans et plus pour Toulouse.

Dans le département, 6,1 % des personnes de cette tranche d'âge sont prises en charge pour une MAAD, soit plus que ce que l'on observe à l'échelle de la région (5,8 %) et la France métropolitaine (5,5 %). La majorité des EPCI présente des taux supérieurs à ceux des territoires de comparaison. Le minimum est relevé dans la CC Tarn-Agout (0,0 %) et le maximum dans la CC des Terres du Lauragais (7,1 %).

La Haute-Garonne présente des taux de prise en charge pour cancer, maladies cardiovasculaires, diabète et maladie d'Alzheimer ou apparentée inférieurs à ceux de la France métropolitaine chez les 65 ans et plus.

Tableau 38 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour cancer, maladies cardio-vasculaires, diabète et maladie d'Alzheimer et autres démences (MAAD) en 2019

	Personnes de 65 ans et plus prises en charge pour :							
	cancer		maladies cardio-vasculaires		diabète		maladie d'Alzheimer et autres démences	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
CC Pyrénées Haut Garonnaises	722	14,6	1 512	30,5	803	16,2	264	5,3
CC Cagire Garonne Salat	698	13,7	1 591	31,2	893	17,5	321	6,3
CC Cœur et Côteaux du Comminges	1 773	13,6	3 814	29,3	2 077	16,0	754	5,8
CC Cœur de Garonne	1 088	15,7	2 053	29,7	1 352	19,6	438	6,3
CC Lauragais Revel Sorezois *	647	11,4	1 115	19,6	615	10,8	232	4,1
CC des Terres du Lauragais	886	13,8	1 758	27,4	1 099	17,1	458	7,1
CC du Volvestre	870	15,4	1 717	30,4	1 085	19,2	390	6,9
CC des Hauts-Tolosans	764	15,6	1 417	29,0	930	19,0	302	6,2
CC de la Gascogne Toulousaine *	99	3,1	168	5,2	130	4,0	33	1,0
CC des Côteaux du Girou	586	16,4	1 019	28,6	613	17,2	206	5,8
CC du Bassin Auvérain Haut-Garonnais	863	15,1	1 598	28,0	1 041	18,2	323	5,7
CC Tarn-Agout *	20	0,3	40	0,7	28	0,5	2	0,0
CC Val'Aïgo	520	15,8	1 008	30,6	599	18,2	197	6,0
CC du Frontonnais	624	15,4	1 211	29,9	692	17,1	198	4,9
CA du Sicoval	2 385	17,5	3 691	27,1	2 065	15,1	818	6,0
CA Le Muretain Agglo	3 331	16,2	5 677	27,6	3 704	18,0	1 197	5,8
CC de la Save au Touch	949	16,5	1 627	28,3	980	17,1	376	6,5
CC des Côteaux Bellevue	593	16,7	906	25,5	562	15,8	215	6,1
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	8 561	16,1	14 541	27,3	8 561	16,1	3 061	5,8
Toulouse	10 677	16,9	18 199	28,8	10 795	17,1	4 221	6,7
Haute-Garonne	36 656	16,1	64 662	28,4	38 624	16,9	14 006	6,1
Occitanie	207 468	15,7	370 832	28,1	226 962	17,2	75 981	5,8
France Métropolitaine	2 151 092	16,6	3 692 723	28,5	2 371 205	18,3	717 383	5,5

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019
Exploitation : Creai-ORS Occitan

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.

Partie 6

OFFRE DE SOINS

Accessibilité potentielle localisée.....	88
Densités des professionnels de santé.....	90
Organisation des soins de premier recours.....	92
Établissements de soins.....	94
Accès aux maternités.....	96

Accessibilité potentielle localisée

► L'accessibilité potentielle localisée en Haute-Garonne dépasse les valeurs nationale et régionale.

En 2018, un habitant de Haute-Garonne a accès en moyenne à 4,8 consultations ou visites de médecins généralistes contre 3,9 en France et 4,3 en région Occitanie.

Lorsqu'il s'agit d'un médecin généraliste de moins de 65 ans, l'accessibilité moyenne par habitant est de 4,2 consultations contre 3,5 en France (hors Mayotte) et 3,9 en région Occitanie.

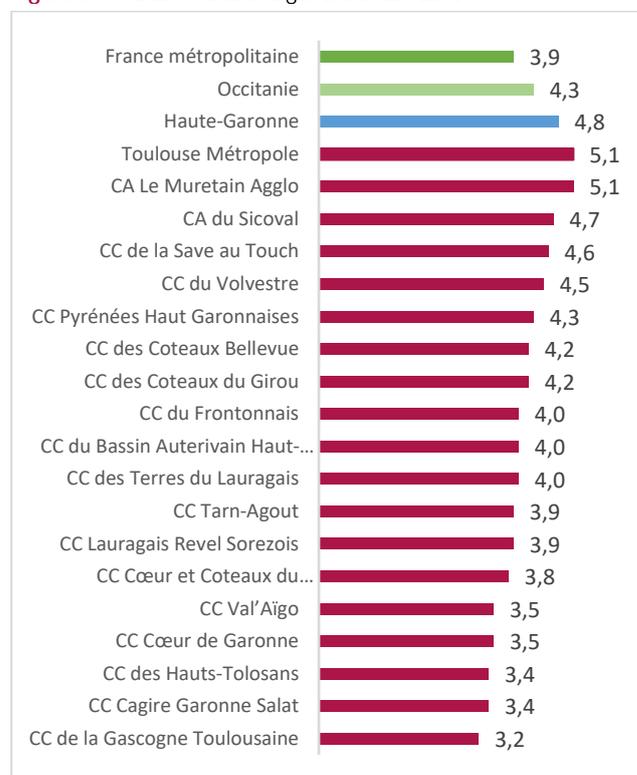
Cinq territoires intercommunaux présentent un indicateur d'accessibilité potentielle localisée supérieur à la valeur régionale et 13 EPCI sont en deçà de la valeur départementale.

Il est plus difficile de consulter un médecin généraliste sur les CC de la Gascogne Toulousaine, Cagire Garonne Salat et des Hauts-Tolosans : chacun des 73 760 habitants de ces territoires, soit 5,3 % de la population départementale, a un accès à moins de 3,5 consultations par an.

La CC Cagire Garonne Salat est d'autant plus fragilisée que l'accès à un médecin généraliste de moins de 65 ans correspond à 2,4 consultations par habitant.

Les onze territoires dont l'accès à un médecin généraliste est le plus favorable, soit 4 consultations annuelles par habitant ou plus, regroupent 1,2 million d'habitants, soit 88 % de la population départementale.

Figure 3 : APL aux médecins généralistes - 2018



Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

L'accessibilité potentielle localisée de la Haute-Garonne est supérieure aux valeurs régionale et nationale et ce quelle que soit la classe d'âge des médecins généralistes. Toulouse Métropole présente la valeur en APL aux médecins généralistes la plus élevée du département et la CA Le Muretain Agglo présente la valeur maximale pour les médecins généralistes de moins de 65 ans.

Tableau 39 : Indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) 2018 aux médecins généralistes tous âges et ceux de moins de 65 ans

	APL aux médecins généralistes	APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans
CC Pyrénées Haut Garonnaises	4,3	3,6
CC Cagire Garonne Salat	3,4	2,4
CC Cœur et Côteaux du Comminges	3,8	3,0
CC Cœur de Garonne	3,5	3,1
CC Lauragais Revel Sorezois *	3,9	3,4
CC des Terres du Lauragais	4,0	3,5
CC du Volvestre	4,5	4,2
CC des Hauts-Tolosans	3,4	3,2
CC de la Gascogne Toulousaine *	3,2	2,8
CC des Côteaux du Girou	4,2	3,9
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	4,0	3,7
CC Tarn-Agout *	3,9	3,4
CC Val'Aïgo	3,5	3,1
CC du Frontonnais	4,0	3,8
CA du Sicoval	4,7	4,3
CA Le Muretain Agglo	5,1	4,8
CC de la Save au Touch	4,6	4,1
CC des Côteaux Bellevue	4,2	3,9
Toulouse Métropole	5,1	4,6
Haute-Garonne	4,8	4,2
Occitanie	4,3	3,9
France métropolitaine	3,9	3,5

Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. L'indicateur est calculé en nombre de consultations ou visites accessibles par habitant standardisé sur l'âge, rendant comparable l'accessibilité de communes ayant des populations d'âges très différents.

Densités des professionnels de santé

► Des densités en professionnels de santé plus élevées que dans les territoires de comparaison dans la majorité des territoires de Haute-Garonne

Le département affiche en 2021 une densité de 106,3 médecins généralistes libéraux (ou mixtes) pour 100 000 habitants, contre 85,2 en France métropolitaine et 96,9 en région Occitanie.

À l'échelle infra-départementale, les EPCI présentent des densités très disparates variant de 51,4 pour la plus faible dans la CC Pyrénées Haut Garonnaises à 124,2 pour la plus élevée à Toulouse.

Ces densités ne sont pas toutes corrélées à l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée : par exemple, la CC du Volvestre présente une densité inférieure à la moyenne départementale ; pour autant l'indicateur APL a une valeur proche de l'indicateur départemental. De la même manière, dans la CA Le Muretain Agglo, la valeur de l'APL est une des plus élevées du territoire alors que la densité de médecins généralistes est inférieure à la valeur départementale.

Néanmoins, que ce soit la densité ou l'indicateur d'APL relatif aux médecins généralistes, les valeurs dans les territoires hauts-garonnais sont le plus souvent supérieures aux valeurs régionale ou nationale.

La densité d'infirmiers libéraux s'établit 238,4 pour 100 000 habitants en Haute-Garonne, contre 196,4 en France métropolitaine et 317,5 en région Occitanie. La

quasi-totalité des territoires présentent des densités supérieures à celle de la France métropolitaine, avec des valeurs allant de 178,1 pour la CC des Terres du Lauragais à 385,7 dans la CC Pyrénées Haut Garonnaises.

En 2021, la densité en masseurs-kinésithérapeutes (MK) libéraux s'établit à 156,5 pour 100 000 habitants en Haute-Garonne contre 104,1 en France métropolitaine et 145,3 en région Occitanie.

Ces densités varient de 85,4 pour la CC Cagire Garonne Salat à 193,0 à Toulouse Métropole (hors Toulouse). Ce dernier fait partie des huit territoires à être relativement plus favorisés du fait d'une densité de MK supérieure à celle de la région. Trois territoires sont plus défavorisés avec des densités inférieures à la valeur nationale : outre la CC Cagire Garonne Salat, il s'agit de la CC du Volvestre et de la ville de Toulouse.

En 2021, la densité de chirurgiens-dentistes s'établit à 85,0 pour 100 000 habitants contre 54,7 en France métropolitaine et 67,0 en région Occitanie.

Si la ville de Toulouse présente une densité en chirurgiens-dentistes particulièrement basse (33,9 pour 100 000), les territoires avoisinant la capitale régionale présentent des densités en chirurgiens-dentistes nettement supérieures à la valeur régionale. Outre Toulouse, la CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais est le seul territoire de Haute-Garonne à présenter une densité en chirurgiens-dentistes inférieure à la valeur nationale.

Une densité de médecins supérieure aux valeurs régionale et nationale et comprise entre 51,4 médecins pour la CC Pyrénées Haut Garonnaises et 124,2 médecins pour la CC Cagire Garonne Salat. Des densités des autres professionnels de santé plus élevées en Haute-Garonne que dans les territoires de comparaison. De fortes disparités sont observées au niveau infra départemental.

Tableau 40 : Densités des professionnels de santé libéraux (pour 100 000 habitants) en 2021

	Densité			
	Médecins généralistes	Infirmiers libéraux	Masseurs kinésithérapeutes libéraux	Chirurgiens-dentistes libéraux
CC Pyrénées Haut Garonnaises	51,4	385,7	167,1	77,1
CC Cagire Garonne Salat	61,8	256,1	85,4	61,8
CC Cœur et Côteaux du Comminges	68,0	299,1	172,2	58,9
CC Cœur de Garonne	74,7	278,8	117,8	60,4
CC Lauragais Revel Sorezois *	78,9	246,5	177,5	73,9
CC des Terres du Lauragais	80,5	178,1	134,2	85,4
CC du Volvestre	83,5	299,4	104,4	80,1
CC des Hauts-Tolosans	86,0	317,0	108,7	65,7
CC de la Gascogne Toulousaine *	86,1	224,5	153,4	63,6
CC des Côteaux du Girou	88,5	242,2	135,0	69,9
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	89,7	232,1	127,1	54,8
CC Tarn-Agout *	90,7	345,8	107,7	56,7
CC Val'Aigo	92,2	234,2	137,0	57,3
CC du Frontonnais	92,9	283,4	134,7	65,0
CA du Sicoval	98,2	253,1	185,1	98,2
CA Le Muretain Agglo	101,7	268,2	150,2	86,9
CC de la Save au Touch	106,0	261,7	116,0	69,6
CC des Côteaux Bellevue	116,7	261,5	153,7	89,8
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	120,1	229,3	193,0	99,1
Toulouse	124,2	361,3	96,0	33,9
Haute-Garonne	106,3	238,4	156,5	85,0
Occitanie	97,6	320,1	146,4	67,5
France métropolitaine	85,5	197,1	104,5	54,9

Sources : Drees / Asip-Santé - RPPS - 2021
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Densités de médecins généralistes, d'infirmiers, de masseurs-kinésithérapeutes et de chirurgiens-dentistes à exercice libéral ou mixte (hors remplaçants) pour 100 000 habitants.

Organisation des soins de premier recours

► **La CA Rodez Agglomération présente plus du tiers des laboratoires du département.**

En 2021, il y avait en Haute-Garonne 405 pharmacies d'officine ouvertes, ce qui représente une pharmacie sur 5 de la région. Les EPCI ont des valeurs qui divergent beaucoup : la minimale est observée dans la CC des Côteaux du Girou avec seulement 4 pharmacies. Les CA Le Muretain Agglo, Toulouse Métropole (hors Toulouse) et Toulouse possèdent les plus fortes valeurs avec 32,90 et 162 pharmacies ouvertes. Toulouse regroupe 2 pharmacies sur 5 du département.

Il existe en Haute-Garonne 120 laboratoires de biologie médicale, ce qui représente plus du quart des laboratoires de la région. La distribution au sein des EPCI du département est très contrastée : la CC Cagire Garonne Salat est le seul territoire sans laboratoire, alors que la métropole toulousaine en concentre 82, soit plus des deux tiers (68,3 %) de ces établissements en Haute-Garonne.

Tableau 41 : Nombre de pharmacies en 2021 et de laboratoires de biologie médicale en 2022

	Pharmacies	Laboratoires de biologie médicale
CC Pyrénées Haut Garonnaises	7	1
CC Cagire Garonne Salat	6	0
CC Cœur et Côteaux du Comminges	15	4
CC Cœur de Garonne	10	2
CC Lauragais Revel Sorezois *	5	2
CC des Terres du Lauragais	8	2
CC du Volvestre	7	1
CC des Hauts-Tolosans	6	1
CC de la Gascogne Toulousaine *	5	1
CC des Côteaux du Girou	4	1
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	8	3
CC Tarn-Agout *	6	3
CC Val'Aïgo	5	0
CC du Frontonnais	5	1
CA du Sicoval	19	5
CA Le Muretain Agglo	32	9
CC de la Save au Touch	10	3
CC des Côteaux Bellevue	6	1
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	90	32
Toulouse	162	50
Haute-Garonne	405	120
Occitanie	1 988	437
France métropolitaine	Non communiqué	4 528

Sources : Source : FINESS/EDONISS - 2021- 2022
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

- Les nombres de pharmacies correspondent aux nombres de pharmacies ouvertes en 2021.
- Les nombres de laboratoires de biologie médicale ont été extraits grâce au FINESS à la date de mars 2022.

► Offre de soins

Fin juin 2022, la Haute-Garonne compte 5 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en fonctionnement, c'est-à-dire ayant signé l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI).

Il s'agit des CPTS du Lauragais, du Val, La Providence, Sud Toulousain et Sud-est Gersois. Ces 5 CPTS recouvrent 136 communes dans 8 EPCI pour, hors Toulouse, 239 131 habitants, soit 18,0 % de la population du département.

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sont au nombre de 42 (socles et antennes confondus), soit 9,6 % des MSP d'Occitanie. Il existe 4 EPCI sans MSP : les CC Lauragais Revel Sorezois, des Hauts Tolosans, Tarn-Agout et la CA Muretain Agglo.

Les MSP socles sont au nombre de 29 en Haute-Garonne, ce qui représente plus d'une MSP socle sur 10 de la région. Elles

sont présentes dans 15 intercommunalités. Les effectifs varient entre 1 MSP dans 9 territoires et 5 MSP socles dans la CC Cœur de Garonne.

En ce qui concerne les antennes des MSP, il y en a 13 dans le département, soit 7,0 % de celles d'Occitanie. Elles sont implantées dans 9 EPCI ; les effectifs sont compris entre 1 antenne dans 7 territoires et 3 antennes dans la CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais et dans la CC Cagire Garonne Salat.

Il existe 5 CPTS en activité dans le département recouvrant 8 EPCI. La majorité des EPCI et de la population ne sont pas couverts par une CPTS. Les MSP sont présentes dans 16 territoire avec, dans 9 territoires, la présence également d'une ou plusieurs antennes.

Tableau 42 : Nombre de CPTS, de MSP socles et antennes en 2022

	CPTS en fonctionnement	MSP socles	MSP antennes
CC Pyrénées Haut Garonnaises	0	1	1
CC Cagire Garonne Salat	0	1	3
CC Cœur et Côteaux du Comminges	1	1	0
CC Cœur de Garonne	1	5	0
CC Lauragais Revel Sorezois *	0	0	0
CC des Terres du Lauragais	1	1	0
CC du Volvestre	1	1	0
CC des Hauts-Tolosans	0	0	0
CC de la Gascogne Toulousaine *	1	1	1
CC des Côteaux du Girou	0	1	0
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	1	3	3
CC Tarn-Agout *	0	0	0
CC Val'Aigo	0	1	1
CC du Frontonnais	0	0	1
CA du Sicoval	0	3	1
CA Le Muretain Agglo	0	0	0
CC de la Save au Touch	0	3	0
CC des Côteaux Bellevue	0	4	0
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	1	1	1
Toulouse	1	2	1
Haute-Garonne	5	29	13
Occitanie	23	252	186
France métropolitaine	Non spé	Non spé	Non spé

Sources : Source : DGOS 2022 - FINESS/EDONISS - 2021- 2022
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) est extrait de l'état des lieux effectué par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) en juin 2022). Le nombre de Maisons de santé pluridisciplinaires a été extrait du FINESS en mars 2022.

Établissements de soins

► Neuf lits et places sur 10 en service de MCO du département sont situés à Toulouse Métropole

En 2020, on dénombre près de 4 500 lits en hospitalisation complète de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) en Haute-Garonne, le quart de l'offre régionale et un taux de 322 lits pour 100 000 habitants, soit un taux d'équipement inférieur à celui de la région (289 lits pour 100 000 habitants).

Des établissements de santé disposant de ce type de lits sont présents dans 5 territoires avec des valeurs comprises entre 40 lits dans la CC des Terres du Lauragais et près de 4 000 lits dans Toulouse Métropole. Ce dernier EPCI concentre 89,8 % des lits du département.

On dénombre 861 places en hospitalisation partielle en MCO en 2020 dans la Haute-Garonne, 62 pour 100 000 habitants, taux supérieur à la valeur régionale (49 pour 100 000). Sur les 19 EPCI du département, 14 territoires n'ont aucune place. L'offre dans les 5 autres EPCI est comprise entre 2 places dans la CC des Terres du Lauragais et près de 777 lits dans Toulouse Métropole. Ce dernier territoire regroupe la quasi-totalité des places du département (90,2 %).

En Haute-Garonne, les services de soins de suite et de réadaptation (SSR) ont une capacité de 2 210 lits pour les hospitalisations complètes et 388 places en hospitalisation partielle. Cela correspond à des taux de 160 lits et 28 places pour 100 000 habitants quand les valeurs régionales sont respectivement de 188 lits et 25 places pour 100 000 habitants.

Les lits et places en Haute-Garonne sont concentrées à Toulouse Métropole avec 90 % des capacités d'accueil en service de MCO (lits et places) du département. La moitié des lits en SSR et en psychiatrie de la Haute-Garonne sont présents à Toulouse Métropole. La majorité des territoires ne possèdent ni lits ni places en service de psychiatrie. Au sein du département, les capacités de prise en charge des patients en HAD sont regroupées à Toulouse Métropole.

Au niveau des EPCI, 14 sur 19 proposent des lits ou places en SSR. Toulouse Métropole en offre le plus avec 1 138 lits disponibles, soit 51,5 % de la capacité du département.

Parmi les 388 places d'hospitalisation partielle en SSR, si elles sont présentes dans 7 EPCI, près des deux tiers (64,7 %) sont regroupées dans Toulouse Métropole.

Les services de psychiatrie de Haute-Garonne proposent 1 765 lits pour les prises en charge à temps complet, soit 128 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 114). Les places en

psychiatrie sont au nombre de 590 pour les prises en charge à temps partiel, ce qui représente 43 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 44). Cette offre est présente dans cinq territoires. Les capacités pour les prises en charge à temps complet sont comprises entre 100 lits dans la CA Sicoval et 973 lits dans Toulouse Métropole. Ce dernier territoire regroupe plus de la moitié des lits de psychiatrie du département (55,1 %).

Le nombre de places d'hospitalisation partielle en psychiatrie varie entre 5 places dans la CA Le Muretain Agglo

et 439 places dans Toulouse Métropole. La capacité dans ce dernier EPCI représente les trois quarts des places du département (74,4 %).

Les capacités de prise en charge des patients en hospitalisation à domicile (HAD) sont déployées à partir de Toulouse Métropole avec 260 personnes pouvant être prises en charge simultanément, soit 19 personnes pour 100 000 habitants, taux inférieur à la valeur régionale (26 pour 100 000 habitants).

Tableau 43 : Nombre de lits et places en hospitalisation en MCO, SSR et PSY en 2020 ; nombre total de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD en 2020 ; taux d'équipement départemental et régional en 2020 (pour 100 000 habitants)

	MCO		SSR		Psychiatrie		Nb de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD
	Lits	Places	Lits	Places	Lits	Places	
CC Pyrénées Haut Garonnaises	0	0	76	7	0	0	0
CC Cagire Garonne Salat	0	0	76	0	0	0	0
CC Cœur et Côteaux du Comminges	158	25	35	0	0	0	0
CC Cœur de Garonne	0	0	0	0	0	0	0
CC Lauragais Revel Sorezois *	0	0	159	0	0	0	0
CC des Terres du Lauragais	40	2	111	10	0	0	0
CC du Volvestre	0	0	0	0	0	0	0
CC des Hauts-Tolosans	0	0	0	0	0	0	0
CC de la Gascogne Toulousaine *	0	0	0	0	0	0	0
CC des Côteaux du Girou	0	0	0	0	0	0	0
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	0	0	271	5	0	0	0
CC Tarn-Agout *	59	7	60	5	129	114	0
CC Val'Aigo	0	0	148	10	0	0	0
CC du Frontonnais	0	0	93	0	0	0	0
CA du Sicoval	0	0	60	85	100	12	0
CA Le Muretain Agglo	196	50	35	0	125	5	0
CC de la Save au Touch	0	0	60	20	0	0	0
CC des Côteaux Bellevue	0	0	67	0	438	20	0
Toulouse Métropole	3996	777	1 138	251	973	439	260
Haute-Garonne	4 449	861	2 210	388	1 765	590	260
Occitanie	16 998	2 891	11 064	1 467	6 732	2 561	1 531
<i>Taux d'équipement (lits ou places pour 100 000 habitants)</i>							
Haute-Garonne	322,2	62,4	160,1	28,1	127,8	42,7	18,8
Occitanie	288,8	49,1	188,0	24,9	114,4	43,5	26,0

Sources : SAE 2020 - Bordeaux ID et MCO, SSR, PSY
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Repères méthodologiques

Les capacités sont classées selon l'autorisation rattachée à l'unité d'hospitalisation à laquelle elles appartiennent :

– Hospitalisation complète : elle se définit selon la nature de l'unité d'accueil. Il s'agit d'unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également, dans les données présentées, les unités fermées le week-end (hospitalisation dite « de semaine »).

– Hospitalisation partielle : elle concerne l'accueil de jour ou de nuit et les unités ayant des activités d'anesthésie, de chirurgie ambulatoire ou de médecine ambulatoire. Elle fait partie, avec l'hospitalisation à domicile (HAD), des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Accès aux maternités

► **Près de 9 femmes sur 10 dans le département habitent à moins de 30 minutes d'une maternité**

Les femmes en âge de procréer en Haute-Garonne sont une majorité à se trouver à moins de 30 min d'une maternité : leur part est de 88,2% dans le département, plus élevée que ce que l'on observe dans la région (82,8%).

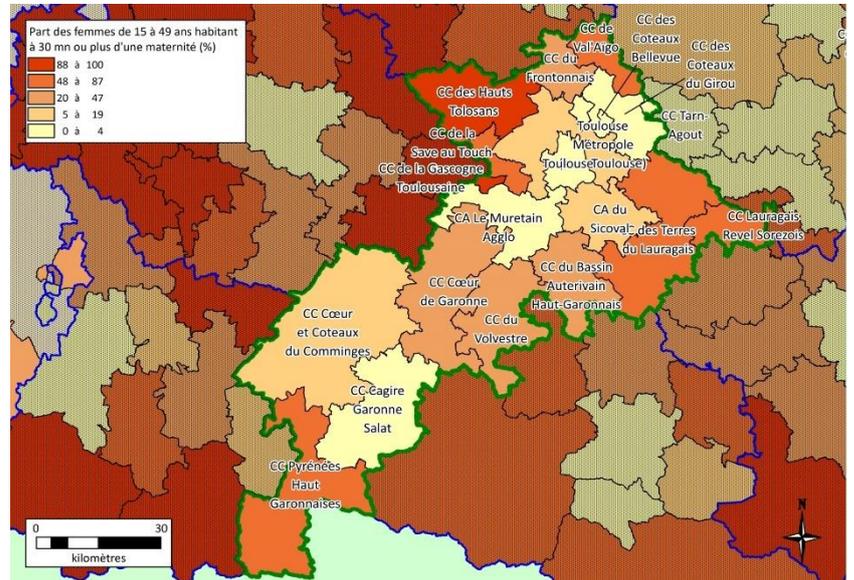
Les parts de ces femmes proches d'une maternité atteignent 100 % pour les CC des Côteaux du Girou, CC des Côteaux Bellevue, Toulouse et CC Tarn-Agout. Enfin, elles sont nulles pour les CC des Hauts-Tolosans et CC de la Gascogne Toulousaine, où aucune femme de 15 à 45 ans se trouve à moins de 30 min d'une maternité.

Les femmes à plus de 30 min et à moins de 44 minutes sont minoritaires. Dans le département, 10,5 % des femmes sont dans cette situation. La part observée en Haute-Garonne est inférieure à celle de la région (13,5 %).

Au sein des EPCI, les proportions de femmes de 15 à 49 ans habitant à plus de 30 min d'une maternité sont contrastées : les parts les plus faibles sont observées pour les communautés de communes proches de Toulouse, mais aussi pour un EPCI du sud du département : la CC Cagire Garonne Salat.

Il existe 11 territoires avec des proportions de femmes à plus de 30 mn d'une maternité supérieures à la valeur de l'Occitanie : les maximales sont observées pour les CC Lauragais Revel Sorezois et CC de la Gascogne Toulousaine avec plus des trois quarts des femmes en âge de procréer dans cette situation.

Carte 45 : Part des femmes de 15 à 49 ans habitant à 30 min et plus d'une maternité en 2018



Source : Insee –Odomatrix- 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

En Haute-Garonne, seulement 1,3 % des femmes de 15 à 45 ans sont à une distance d'au moins 45 min d'une maternité, ce qui est plus faible que ce qui est observé dans la région. Les EPCI avec les proportions les plus élevées sont les CC Pyrénées Haut Garonnaises et CC des Hauts-Tolosans avec environ un tiers des femmes à cette distance. Il existe néanmoins 11 territoires avec des valeurs nulles.

Les femmes en âge de procréer dans le département sont une grande majorité à se trouver à moins de 30 minutes d'une maternité. Cependant, certains EPCI, comme les CC Pyrénées Haut Garonnaises et CC des Hauts-Tolosans, présentent une forte proportion de femmes à plus de 45 minutes de la maternité la plus proche.

Tableau 44 : Nombres et parts de femmes (en %) de 15 à 49 ans situées à moins de 30, de 30 à 44 minutes et à 45 minutes et plus d'une maternité en 2022

	Nombre de femmes de 15 à 49 ans				Part parmi les femmes de 15 à 49 ans		
	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus	Total	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus
CC Pyrénées Haut Garonnaises	1 182	498	716	2 396	49,3	20,8	29,9
CC Cagire Garonne Salat	2 948	84	0	3 032	97,2	2,8	0,0
CC Cœur et Côteaux du Comminges	8 554	1 184	115	9 854	86,8	12,0	1,2
CC Cœur de Garonne	4 227	2 774	141	7 141	59,2	38,8	2,0
CC Lauragais Revel Sorezois *	1 011	2 907	0	3 917	25,8	74,2	0,0
CC des Terres du Lauragais	4 303	4 550	91	8 944	48,1	50,9	1,0
CC du Volvestre	4 361	1 860	99	6 320	69,0	29,4	1,6
CC des Hauts-Tolosans	0	5 199	2 585	7 784	0,0	66,8	33,2
CC de la Gascogne Toulousaine *	0	4 542	379	4 921	0,0	92,3	7,7
CC des Côteaux du Girou	4 633	0	0	4 633	100,0	0,0	0,0
CC du Bassin Auterivain Haut-Garonnais	5 367	1 306	264	6 937	77,4	18,8	3,8
CC Tarn-Agout *	6 157	0	0	6 157	100,0	0,0	0,0
CC Val'Aigo	1 567	2 197	0	3 764	41,6	58,4	0,0
CC du Frontonnais	4 041	2 125	0	6 166	65,5	34,5	0,0
CA du Sicoval	16 955	1 131	0	18 086	93,7	6,3	0,0
CA Le Muretain Agglo	25 783	782	0	26 565	97,1	2,9	0,0
CC de la Save au Touch	4 142	4 553	499	9 194	45,1	49,5	5,4
CC des Côteaux Bellevue	4 378	0	0	4 378	100,0	0,0	0,0
Toulouse Métropole (hors Toulouse)	63 483	3 618	0	67 101	94,6	5,4	0,0
Toulouse	144 330	0	0	144 330	100,0	0,0	0,0
Haute-Garonne	300 394	35 598	4 510	340 503	88,2	10,5	1,3
Occitanie	1 027 934	167 511	46 342	1 241 786	82,8	13,5	3,7

Source : Insee - Odometrix - 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Haute-Garonne de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de la Haute-Garonne ne prennent en compte que la partie de cet EPCI située en Haute-Garonne

Partie 7

OFFRE MÉDICO-SOCIALE

Enfants et adolescents.....	100
Adultes.....	101
Personnes âgées.....	102

Enfants et adolescents

► Un taux d'équipement plus élevé qu'en région en IES et SESSAD mais moins élevé en IME.

Le département compte 1 151 places dans 33 instituts médicoéducatifs (IME), soit 20,3 % des places de l'Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 3,5 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans pour un taux régional de 4,3 places pour 1 000.

Les places en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) sont au nombre de 693 réparties dans quinze établissements, ce qui représente 28,5 % des places disponibles en région. Le taux d'équipement en places d'ITEP est de 2,1 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans de Haute-Garonne ; ce taux est inférieur en Occitanie avec 1,8 place pour 1 000.

Trois instituts d'éducation motrice/établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés (IEM/EEAP) sont implantés en Haute-Garonne et proposent 266 places. Cet

Les places disponibles en IES et en Sessad dans le département sont, proportionnellement à la population, plus nombreuses dans la Haute-Garonne que dans l'ensemble de la région Occitanie. *A contrario*, l'offre en places d'IME y est plus faible.

effectif représente 25,2 % des places qui existent en région. Cela correspond à un taux d'équipement de 0,8 place pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans, identique au taux régional

Quatre instituts d'éducation sensorielle (IES) disposent de 484 places dans le département, soit près des deux tiers (63,3 %) des places disponibles en Occitanie. Le taux d'équipement en places d'IES est de 1,5 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans. Ce taux est le plus élevé d'Occitanie. Le taux d'équipement régional est de 0,6 place pour 1 000.

En 2022, on compte en Haute-Garonne près de 2 600 places réparties dans 41 services de soins et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD), soit 21,5 % des places de la région. Le taux d'équipement en places de SESSAD est supérieur dans la Haute-Garonne à la valeur régionale, respectivement 7,8 % et 3,7 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans.

Tableau 45 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans en établissements médico-sociaux pour les enfants et adolescents en situation de handicap en 2022

	Haute-Garonne		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans
Établissements				
IME	33	1 151	3,5	4,3
ITEP	15	693	2,1	1,8
IEM-EEAP	3	266	0,8	0,8
IES	4	484	1,5	0,6
Établissements expérimentaux	0	0	--	0,02
Services				
SESSAD	41	2 594	7,8	3,7

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

IME : Institut Médicoéducatif

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

IEM-EEAP : Institut d'éducation motrice - Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

IES : Institut d'éducation sensorielle

SESSAD. : Service de soins et d'éducation spécialisée à domicile

Adultes

► Des taux d'équipement pour adultes en situation de handicap inférieurs aux valeurs régionales

En 2022, 31 établissements d'accueil médicalisés (MAS ou FAM) (EAM) sont implantés en Haute-Garonne. Ils proposent un total de 1 329 places, soit 20,2 % des places de ce type en Occitanie. Le taux d'équipement en places d'EAM est de 1,8 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans de Haute-Garonne ; ce taux est supérieur en Occitanie avec 2,3 places pour 1 000.

On dénombre 34 établissements d'accueil non médicalisés (foyers d'hébergement ou de vie) (EANM) implantés en Haute-Garonne pour 1 587 places, soit 16,7 % des places de ce type en Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 2,1 places d'EANM pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en Haute-Garonne ; ce taux est plus élevé en Occitanie (3,3 places pour 1 000).

Il n'y a pas d'établissement d'accueil temporaire pour adultes en situation de handicap en Haute-Garonne mais le

Les places disponibles dans le département pour les adultes en situation de handicap sont, rapportées au nombre d'habitants, moins nombreuses en Haute-Garonne que dans l'ensemble de l'Occitanie. Ceci est vrai autant globalement que pour tous les types d'établissements ainsi qu'en SAVS.

département dispose de deux établissements expérimentaux pour adultes proposant 78 places.

En 2022, on compte en Haute-Garonne 19 structures et 1 693 places en établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), soit 15,9 % des places de la région. Cela correspond à un taux d'équipement de 2,3 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans pour un taux régional de 3,7 places pour 1 000.

On dénombre 509 places dans 11 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) dans le département, soit 10,0 % des places en Occitanie. Le taux d'équipement en places de SAVS est de 0,7 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en Haute-Garonne ; ce taux est inférieur en Occitanie avec 1,8 place pour 1 000.

Le département compte 10 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) proposant 234 places, ce qui représente 29,1 % des places en région. Cela correspond à un taux d'équipement de 0,3 place pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans, identique au taux régional.

Tableau 46 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en établissements médico-sociaux pour les adultes en situation de handicap en 2022

	Haute-Garonne		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans
Établissements				
EAM	31	1 329	1,8	2,3
EANM	34	1 587	2,1	3,3
Accueil temporaire	0	0	0,0	0,02
Établissements expérimentaux	2	78	0,1	0,1
ESAT	19	1 693	2,3	3,7
Services				
SAVS	11	509	0,7	1,8
SAMSAH	10	234	0,3	0,3

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EAM : Établissement d'accueil médicalisé (Maison d'accueil spécialisée et foyer d'accueil médicalisé)

EANM : Établissement d'accueil non médicalisé (Foyer d'hébergement et foyer de vie)

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Personnes âgées

► Une offre en EHPAD dans la moyenne régionale mais une offre plus développée en résidence autonomie

En 2022, 133 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont implantés en Haute-Garonne, offrant près de 10 200 places, soit 16,8 % des places de la région. Le taux d'équipement de la Haute-Garonne est de 94,3 places d'EHPAD pour 1 000 habitants de 75 ans et plus, très proche du taux régional de 95,8 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus.

Si le taux d'équipement de la Haute-Garonne en places d'EHPAD est similaire à celui de la région, le département propose une offre plus étoffée en résidence autonomie. Il n'y a pas de places en maisons de retraite non médicalisées (EHPA) dans le département.

Aucun établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) n'est implanté en Haute-Garonne.

On recense 24 résidences autonomie offrant 1 275 places au total, soit 23,9 % des places de la région. Le taux d'équipement de la Haute-Garonne est de 11,8 places en résidence autonomie, supérieur au taux régional (8,5 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus).

Tableau 47 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus en établissements médico-sociaux pour personnes âgées en 2022

	Haute-Garonne		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants 75 ans et plus	Places pour 1 000 habitants 75 ans et plus
Établissements				
EHPAD	133	10 161	94,3	95,8
EHPA	0	0	--	0,8
Résidences autonomie	24	1 275	11,8	8,5

Source : FINISS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées avec ou sans perception de crédit de la part de l'assurance maladie (AM).

8. ANNEXES

Définitions et méthodologie

PARTIE 1 - DÉMOGRAPHIE

Grille communale de densité de l'Insee : Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées,
- les communes de densité intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

Les données de population sont issues des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli 2018).

Indice conjoncturel de fécondité (ICF) : l'ICF, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la fécondité une année donnée.

Espérance de vie à la naissance : représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle d'hommes et de femmes. Il est certain qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés une année donnée. L'espérance de vie sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la mortalité une année donnée.

Indice de vieillissement : nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans des proportions équivalentes sur le territoire ; plus l'indice est faible, plus la population est jeune et, inversement, plus l'indice est élevé, plus la population est vieillissante.

PARTIE 2 - CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

Personnes peu ou pas diplômées (Insee, RP2018) : le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. Les catégories de diplômes utilisées sont les suivantes, les trois premières caractérisant les personnes peu ou pas diplômées :

- aucun diplôme :

- pas de scolarité ou scolarité achevée avant l'école primaire ;
- scolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
- scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;

- Certificat d'études primaires (CEP) :

- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB :

- CAP, BEP ou diplôme équivalent ;

- Baccalauréat, brevet professionnel ;

- BTS, DUT, deug, Deust, diplôme de niveau bac+ 2 ou équivalent ;

- licence, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;

- Master, DEA, DESS, diplôme de niveau bac+5, doctorat de santé ;

- Doctorat de recherche (hors santé).

Taux d'activité : nombre de personnes actives de 15-64 ans pour 100 personnes de 15-64 ans. La population active comprend les actifs ayant un emploi et les chômeurs.

Taux de chômage au sens du recensement : nombre de personnes de 15-64 ans qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) et en recherche d'emploi, rapporté à la population active au sens du recensement (population active occupée et chômeurs se déclarant en recherche d'emploi). Ce taux de chômage diffère des taux de chômage localisés et du taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) également publiés par l'Insee (mais non disponibles à un niveau territorial fin).

Part des foyers fiscaux non imposés : nombre des foyers fiscaux n'ayant pas payé d'impôt sur le revenu rapporté à l'ensemble des foyers fiscaux soumis à l'impôt sur le revenu.

Taux de ménages allocataires du RSA : nombre de ménages allocataires du RSA rapporté à l'ensemble des ménages. Le RSA s'adresse aux personnes âgées de 25 ans et plus ou aux personnes âgées de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge né ou à naître. Une majoration d'isolement est versée, sous certaines conditions, aux bénéficiaires du RSA assumant seuls la charge d'un enfant né ou à naître.

C2S : la complémentaire santé solidaire (C2S ou CSS) est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Pour la demander, un dossier est à constituer (formulaires et justificatifs). Une fois attribuée, la C2S est accordée pour un an. Le renouvellement doit être demandé chaque année. Le taux de bénéficiaires est calculé sur la population totale. La C2S a remplacé la CMUc et l'ACS en novembre 2019.

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie (revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation) est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian national (dénommé seuil de pauvreté et exprimé en euros : 1 063 euros par mois en 2018).

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) : L'AAH est attribuée aux personnes atteintes d'un taux minimum d'incapacité et disposant de ressources modestes afin de leur assurer une certaine autonomie financière. La CDAPH ouvre les droits et la CAF vérifie les conditions administratives avant son versement.

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Taux standardisés de mortalité, d'**incidence** et de **prévalence** des affections de longue durée (ALD) et des séjours hospitaliers.

Les taux présentés sont standardisés sur l'âge à partir de la population France entière au recensement de 2018 (RP 2018).

Le taux standardisé correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région, ...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018.

Les classes d'âge prises en compte pour la standardisation sont les suivantes :

- pour la mortalité : moins de 1 an, 1-4 ans, 5-9 ans, ..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge ;
- pour les ALD : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 19 classes d'âge.
- pour les séjours hospitaliers : : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge

$$\sum_{i=1}^x P_i \frac{Z_i}{N_i} \times 100\,000$$

Taux standardisé =

Où :

X : le nombre de classes d'âge considérées

I : étendue de la classe d'âge considérée

P_i : part de la classe d'âge i dans la population de référence
(population de la classe d'âge i / population tous âges)

Z_i : nombre annuel moyen de décès, d'ALD ou de séjours de la classe d'âge i

N_i : population moyenne de la classe d'âge i

La population utilisée pour le calcul des taux par âge (nécessaires au calcul des taux standardisés) est une population moyenne de la période considérée (année N). Cette moyenne est obtenue à partir des données du recensement de la population (RP : population au 1^{er} janvier depuis 2013) : pour des données annuelles, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année considérée (N = (RP n + RP n+ 1) / 2) et pour les données quinquennales, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année centrale (par exemple, l'année 2015 est l'année centrale pour la période 2013- 2017).

Remarque : les taux standardisés sont exprimés pour 100 000 habitants

Incidence des ALD : nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD sur une période donnée ;

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Le **code de la CIM10** (Classification Internationale des Maladies - 10^{ème} révision) est utilisé pour l'analyse de la mortalité, pour la morbidité hospitalière ou pour certaines affections de longue durée détaillées. Pour l'analyse globale des affections de longue durée (appartenant à la liste des 30 ALD prises en charge à 100 % par la sécurité sociale) c'est le **numéro d'ALD** qui est utilisé.

Cancers

Ensemble des tumeurs malignes : CIM10=C00-C99 et ALD n°30 – Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique

Cancer des bronches et du poumon : CIM10=C34

Cancer du côlon : CIM10=C18

Cancer du sein : CIM10=C50

Maladies cardiovasculaires

Ensemble des maladies : CIM10=I00-I99 et ALD n°1, 3, 5, 13 (l'ALD n°12 concernant l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des ALD30 en juin 2011)

Maladies de l'appareil respiratoire

Ensemble des maladies : CIM10=I00-I99

Asthme : CIM10=J45

Diabète : CIM10=E10-E14 et ALD n°8 - Diabète de type 1 et diabète de type 2

La mortalité par diabète est analysée en diagnostic principal, en diagnostic associé ou en comorbidité.

Accidents de la circulation

Traumatismes suite à un accident de la circulation : CIM10=V01-V04, V06, V09-V80, V87, V89, V99

Santé mentale

Suicide : CIM10=X60-X84

Affections psychiatriques : CIM10= F10-F99, Q90-Q99

Neurologie

Maladie d'Alzheimer et autres démences : CIM10=F00 et ALD n° 15 - maladie d'Alzheimer et autres démences

La mortalité par maladie d'Alzheimer est analysée en diagnostic principal et en diagnostic associé.

PARTIE 5 - ETAT DE SANTE PAR GROUPES DE POPULATION

Interruption volontaire de grossesse (IVG)

Les IVG peuvent être effectuées selon deux méthodes : chirurgicale ou médicamenteuse. Les IVG chirurgicales ont exclusivement lieu en établissement de santé alors que les IVG médicamenteuses peuvent être effectuées en établissement de santé, en soins de ville ou bien en centre de soin et en centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF), depuis le décret du 6 mai 2009.

PARTIES 6 et 7-OFFRE DE SOINS / OFFRE MEDICO-SOCIALE

Pour les enfants

IME (institut médico-éducatif) : ils accueillent des enfants et adolescents déficients intellectuels, quel que soit le degré de leur déficience.

ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) : établissements accueillant des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans déficience intellectuelle. L'enseignement est dispensé soit dans l'établissement par des enseignants spécialisés, soit en intégration dans des classes d'établissements scolaires proches.

IEM : ces établissements accueillent des enfants présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie. Certains établissements sont spécialisés dans l'accueil des enfants polyhandicapés. Il existe également des établissements d'éducation sensorielle pour déficients visuels et pour déficients auditifs.

Pour les adultes

FAM (foyer d'accueil médicalisé) : ces foyers accueillent des adultes handicapés qui ont besoin d'un suivi médical régulier. Ces établissements proposent un accompagnement pour effectuer les actes essentiels de la vie courante, une surveillance médicale et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie. Les FAM sont financés à la fois par l'assurance maladie et par les départements.

MAS (maison d'accueil spécialisée) : ces établissements médico-sociaux reçoivent des adultes lourdement handicapés qui ne peuvent effectuer seuls les actes essentiels de la vie, et dont l'état nécessite le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins constants. Les soins ne sont pas intensifs. Il s'agit essentiellement d'une surveillance médicale régulière avec recours à un médecin en cas d'urgence et de la poursuite des traitements et des rééducations d'entretien et de soins de nursing.

Foyer de vie, foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés : certains accueillent des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler, mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle. Ces foyers de « vie » peuvent offrir un accueil à la journée ou à temps complet. D'autres établissements assurent l'hébergement des travailleurs handicapés exerçant une activité pendant la journée en milieu protégé ou ordinaire.

ESAT (établissement et service d'aide par le travail) : il s'agit de structures de travail adapté, dans lesquelles des personnes handicapées exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées et bénéficient d'un soutien social et éducatif.

Pour les personnes âgées

EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : maison de retraite médicalisée. Dans un EHPAD vous trouverez un ensemble de services tels que la restauration, les soins médicaux et des assistances diverses selon le degré de dépendance de la personne. Les EHPAD accueillent des personnes autonomes à très dépendantes.

USLD (unité de soins de longue durée) : structure d'hébergement et de soins dédiée aux personnes âgées en perte d'autonomie. Dans une USLD, les résidents nécessitent une surveillance médicale quotidienne. L'USLD est plus équipée en matériel et personnel médical qu'un EHPAD.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) : résidence destinée aux personnes autonomes de plus de 60 ans. Ce n'est pas un établissement médical, cependant, dans certaines résidences du personnel médical est présent sur place, comme des aides-soignants ou des infirmiers. Autrement, les soins courants des résidents sont réalisés par des intervenants extérieurs.

TABLE DES MATIÈRES

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE.....	5
Nombre d'habitants et densité.....	8
Taux d'accroissement de la population.....	10
Indicateur conjoncturel de fécondité.....	12
Espérance de vie à la naissance.....	14
Jeunesse.....	16
Personnes âgées.....	18
Pyramide des âges.....	22
Scolarisation.....	24
Niveau d'études.....	26
Population active.....	28
Chômage.....	31
Précarité.....	33
Adultes handicapés.....	37
Ménages.....	38
Logements.....	42
Potentiel touristique.....	50
Bruit.....	51
Air.....	52
Mortalité toutes causes.....	56
Mortalité prématurée et évitable.....	58
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO.....	60
Mortalité par cancer.....	62
Mortalité par autres pathologies.....	66
Mère et enfant (0- 1 an).....	74
Enfants et adolescents (1-17 ans).....	76
Jeunes adultes (18-24 ans).....	78
Adultes (25-64 ans).....	80
Personnes âgées (65 ans et plus).....	82
Accessibilité potentielle localisée.....	88

Densités des professionnels de santé	90
Organisation des soins de premier recours.....	92
Établissements de soins.....	94
Accès aux maternités.....	96
Enfants et adolescents.....	100
Adultes.....	101
Personnes âgées.....	102